



Assemblée nationale
Québec

journal des Débats

Quatrième session — 31^e Législature

Le jeudi 31 mai 1979

Vol.21—No 34

Président: M. Clément Richard

Table des matières

Dépôt de documents	
Rapport de la Société du parc industriel du centre du Québec	1537
Programme de redressement de Marine Industrie	1537
Rapport de la Régie de l'assurance automobile du Québec	1537
Rapports du greffier en loi sur les projets de loi privés	
Projet de loi no 220 — Loi modifiant la charte de la société	
Le prêt hypothécaire	1537
Projet de loi no 222 — Loi concernant la Société mutuelle de réassurance	
du Québec	1537
Projet de loi no 237 — Loi modifiant la charte du Crédit Foncier	
Franco-Canadien	1537
Projet de loi no 8 — Loi concernant les régimes d'épargne-actions, modifiant de	
nouveau la Loi sur les impôts et modifiant la Loi des	
valeurs mobilières	
Première lecture	1537
M. Jacques Parizeau	1537
Projet de loi no 42 — Loi modifiant de nouveau la Loi sur les impôts et	
modifiant d'autres dispositions législatives	
Première lecture	1538
M. Jacques Parizeau	1538
Projet de loi no 45 — Loi modifiant la Loi constituant la Société de	
développement coopératif	
Première lecture	1538
Mme Lise Payette	1539
Projet de loi no 39 — Loi modifiant le Code municipal, la Loi des cités et villes	
et d'autres dispositions législatives	
Première lecture	1539
M. Guy Tardif	1539
Projet de loi no 44 — Loi concernant les élections de 1978 dans certaines	
municipalités et modifiant la Loi des cités et villes	
Première lecture	1540
M. Guy Tardif	1540
Projet de loi no 220	
Première lecture	1541
Projet de loi no 222	
Première lecture	1541
Projet de loi no 237	
Première lecture	1541

L'exemplaire, 35 cents - Par année, \$8 - Chèque à l'ordre du Ministre des Finances
Adresse: Service des Documents Parlementaires
Assemblée nationale
Hôtel du Gouvernement, Québec.
G1A 1A7

Courrier de la deuxième classe - Enregistrement no 1762

Table des matières (suite)

Questions orales des députés	
Grève dans les hôpitaux de Québec	1541
Plan d'exode de sociétés montréalaises	1546
Destruction d'agrès de pêche en Gaspésie	1549
Avis à la Chambre	
Demande de débat d'urgence relatif à la situation dans les hôpitaux	1550
Décision du président	1550
Question de privilège	1551
Comportement de certains députés	1551
M. Gérard D. Levesque	1551
Projet de loi no 121 — Loi modifiant la Loi constituant la Société nationale de l'amiante	
Deuxième lecture	1553
Motion de report (suite)	1553
M. Claude Dubois	1554
Mise aux voix de la motion de report	1554
Reprise du débat sur la motion principale	1555
M. Jacques Parizeau	1555
M. André Raynauld	1559
M. William Frederic Shaw	1561
M. Armand Russell	1564
M. Réal Rancourt	1566
M. John Ciaccia	1568
M. Gilles Michaud	1570
M. Noël Saint-Germain	1571
M. Serge Fontaine	1574
M. Patrice Laplante	1576
M. Thérèse Lavoie-Roux	1577
M. Denis Perron	1580
M. John O'Gallagher	1583
Ajournerment	1584

Le jeudi 31 mai 1979

(Quatorze heures dix minutes)

Le Président: À l'ordre, mesdames et messieurs!

Un moment de recueillement.
Veuillez vous asseoir.

Affaires courantes.
Déclarations ministérielles.
Dépôt de documents.
M. le ministre de l'Industrie et du Commerce.

DÉPÔT DE DOCUMENTS

Rapport de la société du parc industriel du centre du Québec

M. Tremblay: M. le Président, j'aimerais déposer le rapport annuel pour l'année 1977/78 de la Société du parc industriel du centre du Québec.

Le Président: Document déposé.
M. le ministre de l'Industrie et du Commerce, vous n'auriez pas un autre document?

Programme de redressement industriel de Marine Industrie

M. Tremblay: Oui, je m'excuse, M. le Président, merci. Il me fait plaisir de déposer le Programme de redressement industriel de la firme Marine Industrie Limitée, tel que préparé par la Société générale de financement.

Le Président: Document déposé.
Mme le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières.

Rapport de la Régie de l'assurance automobile du Québec

Mme Payette: M. le Président, vous comprendrez que c'est avec fierté que je dépose aujourd'hui le rapport annuel 1978/79 de la Régie de l'assurance automobile du Québec.

Le Président: Document déposé, merci.

Dépôt de rapports des commissions élues.
Dépôt de rapports du greffier en loi sur les projets de loi privés.
M. le leader parlementaire du gouvernement.

Rapports du greffier en loi

Projet de loi no 220

M. Charron: M. le Président, j'ai l'intention de déposer trois projets de loi privés aujourd'hui qui seraient tous les trois déferés à la commission des consommateurs, coopératives et institutions financières. On voit donc le caractère de ces projets de loi. D'abord, le projet de loi qui porterait le no 220

qui modifie la charte de la société Le prêt hypothécaire. On me dit que le projet est conforme à l'avis, qu'il a toutefois été déposé au secrétariat des commissions après le jour d'ouverture de la session, et qu'il reste deux avis à paraître, les 2 et 9 juin prochains. Je sollicite de la Chambre la dérogation à nos règles de pratique pour que ce projet de loi puisse quand même être déposé.

Le Président: Est-ce qu'il y a consentement? Il y a consentement.

Projet de loi no 222

M. Charron: De même, M. le Président, le projet de loi qui porterait le no 222, qui a été déposé au secrétariat des commissions — c'est la dérogation que je dois demander — après le jour de l'ouverture de la session, c'est sa seule faute, et qui concerne la Société mutuelle de réassurance du Québec. Je sollicite de pouvoir le déposer quand même.

Le Président: Est-ce qu'il y a consentement? Il y a consentement, M. le leader parlementaire du gouvernement.

Projet de loi no 237

M. Charron: Même chose pour le projet de loi qui porterait le no 237, qui modifie la charte du Crédit foncier franco-canadien. Il a été déposé en retard au secrétariat des commissions, mais tout le reste est régulier. Je sollicite la même dérogation, M. le Président.

Le Président: Y a-t-il consentement? Il y a consentement. Est-ce que ces trois rapports seront agréés? Agréé.

Présentation de projets de loi au nom du gouvernement.

M. Charron: Il y en a quelques-uns aujourd'hui, M. le Président, des projets de loi au nom du gouvernement. D'abord, le projet de loi qui apparaît à l'article b) du feuillet au nom du ministre des Finances.

Projet de loi no 8

Première lecture

Le Président: M. le ministre des Finances propose la première lecture du projet de loi no 8, Loi concernant les régimes d'épargne-actions, modifiant de nouveau la Loi sur les impôts et modifiant la Loi des valeurs mobilières.

M. le ministre des Finances.

M. Jacques Parizeau

M. Parizeau: M. le Président, ce projet de loi a pour but de modifier la Loi sur les impôts de façon

à permettre aux particuliers qui résident au Québec le dernier jour d'une année d'imposition une déduction dans le calcul de leur revenu imposable à l'égard du coût de certaines actions d'entreprises québécoises qu'ils achètent dans l'année après le 27 mars 1979, et qu'ils incluent dans un régime d'épargne-actions.

Il précise en quoi consiste un régime d'épargne-actions et définit les actions qui peuvent faire l'objet d'un tel régime.

Il prévoit le calcul du montant maximal qu'un particulier peut déduire dans le calcul de son revenu imposable pour une année d'imposition à l'égard de l'ensemble de ses régimes d'épargne-actions ainsi que le calcul du montant qu'il doit parfois inclure dans le calcul de son revenu pour une année d'imposition à l'égard des actions retirées de ces régimes dans l'année.

Des règles administratives y sont prévues concernant certaines obligations des courtiers relativement à ces régimes et la production de certaines déclarations par les courtiers ou les particuliers.

Une pénalité est prévue dans le cas des corporations qui, dans le prospectus ou la circulaire relatifs à l'émission d'une action, stipulent faussement que cette action constitue une action pouvant faire l'objet d'un régime d'épargne-actions.

Ce projet de loi a également pour but de supprimer certaines dispositions de la Loi des valeurs mobilières.

Le Président: Est-ce que cette motion de première lecture sera adoptée?

Adopté.

Le Secrétaire-adjoint: Première lecture de ce projet de loi.

Le Président: Deuxième lecture, prochaine séance ou séances subséquentes.

M. le leader parlementaire du gouvernement.

M. Charron: M. le Président, une autre loi qui découle du budget, celle qui apparaît à l'article f) du feuilleton d'aujourd'hui.

Projet de loi no 42

Première lecture

Le Président: M. le ministre des Finances propose la première lecture du projet de loi no 42, Loi modifiant de nouveau la Loi sur les impôts et modifiant d'autres dispositions législatives.

M. le ministre des Finances.

M. Jacques Parizeau

M. Parizeau: M. le Président, ce projet de loi donne suite au discours sur le budget du 27 mars 1979 et contient la plupart des mesures annoncées concernant la Loi sur les impôts, sauf celles relatives aux régimes d'épargne-actions qui viennent de faire l'objet du projet de loi no 8.

Ces mesures concernent notamment l'indexation des exemptions personnelles, le traitement

des régimes matrimoniaux, les frais de garde d'enfants, la déduction pour intérêts et dividendes, la refonte de la taxe sur le capital des corporations, l'abolition de la taxe sur les places d'affaires et sur les corporations inopérantes et l'abolition de la surtaxe de 1/3 de 1% du capital versé supérieur à \$1 million des corporations de téléphonie.

Ce projet contient en outre certaines mesures qui n'ont pas été annoncées précédemment. Il contient, d'abord, certaines modifications de concordance avec la loi fédérale concernant la Loi sur les impôts et la Loi concernant l'application de la Loi sur les impôts pour étendre l'application des règles de roulement à certains transferts de biens en faveur de certaines personnes.

Il contient ensuite d'autres modifications à la Loi sur les impôts pour réduire ou limiter certaines pénalités, exempter de la retenue à la source les ristournes versées à des corporations, prolonger d'une année le délai pendant lequel certains frais canadiens d'exploration peuvent être engagés et prévoir de nouvelles exemptions concernant l'impôt sur les dons et la réduction de cet impôt dans certains cas.

Il contient aussi des modifications à la Loi sur les droits successoraux pour prévoir une exception à la règle stipulant qu'un bien est réputé transmis en raison d'un décès dans certains cas et pour étendre le pouvoir de réglementation du gouvernement à certaines fins.

Il contient en outre des modifications à la Loi des droits sur les transferts de terrains pour tenir compte de l'application de la Loi sur la protection du territoire agricole sanctionnée le 22 décembre 1978; en vertu de ces modifications, le paiement des droits ne pourra plus être différé dans certains cas et un cessionnaire pourra parfois être relevé de certains engagements.

Il contient enfin une disposition prévoyant l'abrogation de la Loi du pourcentage sur les honoraires de certains officiers publics qui est maintenant inopérante.

Le Président: Merci. Est-ce que cette motion de première lecture sera adoptée?

Des voix: Adopté.

Le Secrétaire adjoint: Première lecture de ce projet de loi.

Le Président: Deuxième lecture, prochaine séance ou séance subséquente.

M. le leader parlementaire du gouvernement.

M. Charron: M. le Président, le projet de loi qui apparaît à l'article g) du feuilleton, s'il vous plaît.

Projet de loi no 45

Première lecture

Le Président: Mme le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières

propose la première lecture du projet de loi no 45, Loi modifiant la Loi constituant la Société de développement coopératif.

Mme le ministre.

Mme Lise Payette

Mme Payette: M. le Président, les modifications proposées à la Loi constituant la Société de développement coopératif ont notamment pour objet de porter de \$500 000 à \$5 millions, pour l'année financière se terminant le 31 mars 1980, et de \$500 000 à \$2 millions, pour les quatre années financières subséquentes, le montant des avances que le ministre des Finances verse annuellement à la société afin de pourvoir au financement de l'aide financière que la société peut accorder à des entreprises coopératives.

En plus de ces avances, le projet prévoit que le ministre des Finances peut, avec l'autorisation du gouvernement, verser à la société des avances ne pouvant excéder \$12 millions pour l'ensemble de ces quatre années financières.

Le projet de loi vise de plus, M. le Président, à préciser que le montant total des versements que le ministre des Finances peut actuellement effectuer, afin de pourvoir au financement des dépenses de la société, doit être versé à chaque année financière, et à porter de \$400 000 à \$1 million pour l'année financière se terminant le 31 mars 1980 et les quatre années financières subséquentes le montant de ces versements annuels. (14 h 20)

Le projet de loi vise également à modifier la loi afin: a) de modifier ou retrancher certaines dispositions relatives aux sommes supplémentaires ou additionnelles qui peuvent être versées à la société; b) de permettre à la société d'acquérir certains biens-fonds dans le but de les vendre ou de les louer à certaines conditions à une entreprise coopérative; c) de porter de \$100 000 à \$500 000 le montant total d'aide que la société peut consentir à une même entreprise coopérative dans une année financière ainsi que le montant total des prêts garantis par hypothèque que la société peut consentir durant une telle année; d) de ne plus soumettre à une limite de 10% de l'actif de la société le montant total des garanties que la société peut accorder pour le remboursement de prêts à des entreprises coopératives) e) d'accorder à la société le pouvoir d'acquérir et détenir des biens-fonds pour son propre usage, ainsi que le pouvoir d'emprunter pour une telle acquisition; f) d'assujettir la société à la préparation annuelle d'un plan de l'aide financière qu'elle entend accorder et d'un budget de ses dépenses aux fins de leur approbation par le gouvernement;

Le Président: Merci Mme le ministre. Est-ce que cette motion de première lecture sera adoptée?

Le Secrétaire-adjoint: Première lecture de ce projet de loi.

Le Président: Deuxième lecture prochaine séance ou séance subséquente.

M. le leader parlementaire du gouvernement.

M. Charron: Pourriez-vous appeler le projet de loi qui apparaît à l'article h) M. le Président, s'il vous plaît?

Projet de loi no 39

Première lecture

Le Président: M. le ministre des Affaires municipales propose la première lecture du projet de loi no 39, Loi modifiant le Code municipal, la Loi des cités et villes et d'autres dispositions législatives.

M. le ministre des Affaires municipales.

M. Guy Tardif

M. Tardif: Le projet de loi no 39 apporte diverses modifications au Code municipal, à la Loi des cités et villes, à la Loi des cours municipales, à la Loi des droits sur les divertissements, à la Loi des rues publiques, à la Loi favorisant le regroupement des municipalités, à la Loi concernant les régimes de retraite des maires et des conseillers des cités et villes, et à la Loi autorisant les municipalités à percevoir un droit sur les mutations immobilières.

Il prévoit notamment les modifications suivantes au régime des municipalités: Premièrement, une municipalité régie par le Code municipal pourra désormais, comme une cité ou une ville, aider et subventionner divers organismes sans but lucratif dans la municipalité; deuxièmement, une municipalité, quelle que soit la loi qui la régit, pourra se porter caution de tels organismes; troisièmement, une municipalité régie par le Code municipal aura désormais le pouvoir d'annexer, en totalité ou en partie, une municipalité de cité ou de ville. La procédure suivie dans ce cas sera celle qu'utilise actuellement une cité ou une ville lorsqu'elle annexe une municipalité.

Quatrièmement, les archives et les livres de compte de la municipalité pourront être consultés par toute personne qui en fait la demande. Cinquièmement, si le conseil municipal d'une cité ou d'une ville adopte un règlement à cet effet il sera possible de s'abonner aux documents du conseil que celui-ci pourra déterminer, moyennant paiement d'une somme d'argent. Sixièmement, une municipalité pourra verser des subventions aux personnes effectuant le transport des handicapés. Septièmement, les corporations de comté pourront faire entre elles des ententes pour fins de leur compétence. Huitièmement, les contrats passés par la municipalité pour de l'assurance ou la fourniture de matériel ou de matériaux ou la fourniture de services autres que professionnels devront avoir été précédés d'une demande de soumission si la dépense excède \$25 000 — dans la loi actuelle le montant est de \$10 000. Pour ces contrats qui comportent une dépense se situant entre \$5000 et 25 000, la municipalité devra faire des invitations à présenter des soumissions auprès d'au moins deux personnes. Les limites actuelles sont de \$1000 et \$10 000.

Le Président: Merci, M. le ministre. Est-ce que cette motion de première lecture sera adoptée?

Des voix: Adopté.

Le Secrétaire adjoint: Première lecture de ce projet de loi.

Le Président: Deuxième lecture, prochaine séance ou séance subséquente.

M. le leader parlementaire du gouvernement.

M. Charron: L'article i) du feuillet, s'il vous plaît.

Projet de loi no 44

Première lecture

Le Président: M. le ministre des Affaires municipales propose la première lecture du projet de loi no 44, Loi concernant les élections de 1978 dans certaines municipalités et modifiant la Loi des cités et villes.

M. le ministre des Affaires municipales.

M. Guy Tardif

M. Tardif: M. le Président, le projet de loi — hasard ou nécessité — no 44 étend l'application de la Loi concernant les élections de 1978 dans certaines municipalités et modifiant la Loi des cités et villes aux municipalités de 20 000 habitants et plus où doit avoir lieu une élection générale en 1979, dans la mesure où ces municipalités décideront de s'y soumettre. Toutefois, le projet prévoit que les dispositions de cette loi relative aux contributions, déboursés et dépenses électorales des partis politiques autorisés et des candidats indépendants s'appliqueront obligatoirement à ces municipalités.

Le Président: Merci. Est-ce que...

M. Bellemare: Est-ce que M. le ministre me permettrait de lui poser juste une question? Est-ce que la loi prévoit une rétroactivité quelconque?

Le Président: M. le ministre des Affaires municipales.

M. Tardif: M. le Président, non, c'est une loi qui vise les élections de novembre prochain.

Le Président: Est-ce que cette motion de première lecture sera adoptée?

Des voix: Adopté.

Le Secrétaire adjoint: Première lecture de ce projet de loi.

Le Président: Deuxième lecture, prochaine séance ou séance subséquente.

M. Charron: M. le Président, permettez-moi d'ajouter cet unique commentaire. Il s'agit là, avec les nouveaux projets de loi déposés aujourd'hui, ceux qui figuraient déjà au feuillet du menu possible — non pas du tout imposé ou totalement désiré — des travaux d'ici la fin de la session. Dès le début de la semaine prochaine, j'aurai une réunion — quand les partis, évidemment, auront pris connaissance de l'ensemble des projets de loi — avec mes collègues de l'Opposition officielle et de l'Union Nationale pour faire ensemble l'évaluation du programme qui pourra être, à notre avis, adopté avant le 22 juin.

M. Levesque (Bonaventure): M. le Président...

Le Président: M. le leader parlementaire de l'Opposition officielle.

M. Levesque (Bonaventure): ... je suis heureux d'apprendre que le leader parlementaire du gouvernement veut suivre une tradition qui a été respectée jusqu'à maintenant, et cela depuis quelques années au moins. Je voudrais simplement lui rappeler que, d'après ce que m'indique le député de Laval, il reste une quarantaine de projets de loi publics à étudier. Je pense bien que le leader parlementaire du gouvernement pourra nous donner l'ordre de ses priorités. Comme j'ai cru le comprendre, ce ne serait pas un ordre simplement de projets de loi que le gouvernement désirerait à tout prix faire adopter avant l'ajournement, à moins, évidemment, que nous n'ayons affaire, pour certains de ces projets de loi, qu'à des amendements mineurs qui pourraient, évidemment, être adoptés plus rapidement.

M. Bellemare: M. le Président...

Le Président: M. le leader parlementaire de l'Union Nationale.

M. Bellemare: ... ma question pourrait se rapporter à l'article 34, mais je voudrais saisir l'occasion, puisque le leader parlementaire du gouvernement nous dit: Voici le menu. Je vois en appendice, aujourd'hui, Loi modifiant la Loi régissant le financement des partis politiques. Ce projet de loi sera-t-il en première lecture demain?

M. Charron: J'avais un peu répondu à cette question, M. le Président, au député de Laval hier.

Le Président: Hier.

M. Charron: Il nous a été impossible de l'imprimer aujourd'hui. C'est le seul projet de loi que j'ai à l'esprit actuellement qui m'obligera à solliciter le consentement de l'Assemblée pour qu'il soit déposé et adopté avant le 21 juin, si l'Assemblée y consent.

Le Président: Présentation des projets de loi au nom des députés.

M. le leader parlementaire du gouvernement.

M. Charron: Il y en a trois, M. le Président. D'abord, celui qui figure à l'article c).

Projet de loi no 220

Première lecture

Le Président: M. le député de Vanier propose la première lecture du projet de loi privé no 220, Loi modifiant la charte de la société Le prêt hypothécaire. Cette motion de première lecture sera-t-elle adoptée?

Des voix: Oui.

Le Secrétaire adjoint: Première lecture de ce projet de loi.

M. Charron: L'article j), M. le Président.

Le Président: M. le député de Joliette-Montcalm propose la première lecture...

Une voix: Il n'est pas là.

Le Président: ... du projet de loi privé...

Des voix: Il n'est pas là!

Projet de loi no 222

Première lecture

Le Président: M. le député de Vanier, au nom de M. le député de Joliette-Montcalm, son voisin, propose la première lecture du projet de loi privé no 222, Loi concernant la Société mutuelle de réassurance du Québec. Est-ce que cette motion de première lecture sera adoptée?

Des voix: Adopté.

Le Président: Adopté.

Le Secrétaire adjoint: Première lecture de ce projet de loi.

M. Charron: L'article k), M. le Président.

Projet de loi no 237

Première lecture

Le Président: M. le député d'Abitibi-Ouest, au nom de M. le député de Drummond, propose la première lecture du projet de loi privé no 237, Loi modifiant la Charte du Crédit Foncier Franco-Canadien. Est-ce que cette motion de première lecture sera adoptée?

Des voix: Adopté.

Le Président: Adopté.

Le Secrétaire adjoint: Première lecture de ce projet de loi.

M. Charron: Je fais motion, M. le Président, pour que ces trois projets de loi soient déferés à la commission des consommateurs, coopératives et institutions financières.

Le Président: Est-ce que cette motion sera adoptée?

Des voix: Adopté.

Le Président: Période des questions orales. Mme le député de L'Acadie.

QUESTIONS ORALES DES DÉPUTÉS

Grève dans les hôpitaux de Québec

Mme Lavoie-Roux: M. le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Lors d'un débat sur les ondes de CKAC, le 24 octobre 1976, auquel le premier ministre participait, il affirmait: "Il est évident qu'aucune société civilisée ne peut admettre, en particulier dans le cas des hôpitaux, que le droit de grève puisse être autre chose qu'un signal d'alarme. Autrement dit, il est inconcevable que ce soit autre chose que de montrer à la population et à l'autre partie, la partie patronale, le cas échéant, que cela ne peut plus durer comme cela à leur point de vue. Cela ne peut pas aller plus loin." (14 h 30)

Compte tenu de cette affirmation qu'on impute au premier ministre actuel, compte tenu de la poursuite des débrayages rotatifs auxquels on assiste à l'intérieur des hôpitaux depuis deux semaines — d'ailleurs, ces débrayages avaient eu des signes précurseurs lors d'un débrayage de 24 heures au mois d'avril — compte tenu de la déclaration du SPIQ qui entend accentuer les moyens de pression, compte tenu qu'en plus de ces mouvements de grève de la région de Québec on apprend que la FIQ menace 35 hôpitaux de grève de 24 heures dans d'autres régions du Québec, compte tenu que ces différents moyens ont comme conséquence d'affecter le volume des services offerts dans 50% des hôpitaux du Québec et qu'on rapporte même la fermeture de certains services d'urgence, je voudrais poser au premier ministre les questions suivantes.

Premièrement, le premier ministre est-il toujours d'accord avec la déclaration qu'on lui impute et qui aurait été faite sur les ondes de CKAC avant qu'il occupe le siège de premier ministre? Dans l'affirmative, considère-t-il que l'alarme est maintenant sonnée et, comme il le disait lui-même, que cela ne peut pas aller au loin? Troisièmement, le premier ministre peut-il nous dire ce que son gouvernement entend faire pour protéger la population et les bénéficiaires qui sont victimes de cet état de choses?

Le Président: M. le premier ministre.

M. Lévesque (Taillon): Oui, je me souviens fort bien de ce débat. Si j'ai bonne mémoire, au début de la campagne électorale de 1976, c'était

celui que j'avais avec M. Bourassa. Je me souviens également d'avoir dit quelque chose qui, très exactement, colle à ce que Mme le député vient d'évoquer. Seulement, cette déclaration où elle emploie le mot "imputer", on n'a pas besoin de me l'imputer. C'est un terme juridique qui a un sens un peu péjoratif. Je la reconnais et je l'endorsse de nouveau, c'est-à-dire que je crois bien que dans une société — c'est évidemment un idéal qu'on espère atteindre le plus vite possible qui tiendrait compte des priorités véritables, des priorités humaines en particulier, on peut en arriver à ce que le droit de grève puisse servir plutôt de signal d'alarme. Est-ce que ce signal d'alarme est suffisamment grave pour qu'on dramatise prématurément la situation? Je ne le crois pas. Les hôpitaux fonctionnent encore, semble-t-il, d'une façon qui puisse répondre aux besoins essentiels. Comme c'est la préoccupation absolument quotidienne du gouvernement — ce n'est pas pour rien qu'il y a un ministre des Affaires sociales qui est responsable des questions de santé — je crois que la meilleure des réponses serait que le ministre des Affaires sociales fasse le point sur la situation, s'il le veut bien.

Le Président: M. le ministre des Affaires sociales.

M. Lazure: M. le Président, au ministère des Affaires sociales, nous avons une équipe de plusieurs personnes qui...

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît!

M. Lazure: Vous voulez avoir un exposé d'une situation qui, selon vous, est alarmante, alors, vous devriez avoir au moins la décence de laisser le ministre des Affaires sociales responsable de la santé publique expliquer comment cela se passe actuellement, parce que cela ne se passe pas nécessairement comme les journaux le disent. Actuellement, nous suivons la situation d'heure en heure, sept jours par semaine. Sur 220 hôpitaux au Québec, il y en avait 19, à 11 heures ce matin, qui étaient en débrayage, premièrement. M. le Président, voulez-vous demander au député de Laurier d'être un peu plus sobre dans son comportement! Deuxièmement, de ces 19 hôpitaux qui subissent malheureusement aujourd'hui des débrayages, il y en a un seul — il y en a un seul, je le répète — où il y a fermeture du service d'urgence, un seul. Dans la région de Québec même, par exemple, aujourd'hui, les services d'urgence sont tous ouverts sauf celui du Centre hospitalier universitaire de Laval, le CHUL.

Les 19 centres affectés sont principalement dans Québec ici, 13 sur 19. Les autres sont dans l'Est du Québec et au nord-est de Québec. Sur ces 19 centres, M. le Président, 13 ont une entente signée qui a été négociée entre la direction de l'hôpital et le syndicat, conformément à la loi. Je puis vous dire que, sur les 19 centres, il y en a seulement deux où il y a des problèmes inquiétants aujourd'hui. Seulement deux. Le Centre hos-

pitalier de l'Université Laval et l'Hôpital Christ-Roi de Québec. Pourquoi y a-t-il des problèmes? La raison dans les deux cas, M. le Président, c'est que l'entente qui a été négociée dans ces deux hôpitaux prévoyait un pourcentage d'occupation de l'hôpital d'environ 33%. Or, il se trouve que l'occupation de ces hôpitaux est légèrement supérieure. Pour être plus précis, je vais vous donner l'exemple de l'Hôpital Christ-Roi où l'entente négociée prévoyait un certain nombre d'infirmières, 28 pour être précis, à part les cadres, pour 83 malades présents dans l'hôpital. Ce matin, il y a 116 malades à l'hôpital, ce qui fait que la situation est plus difficile que l'aurait laissé entendre, si vous voulez, l'entente négociée. C'est la même chose au CHUL.

Mais dans tous les autres hôpitaux, dans les 17 autres hôpitaux, M. le Président — et c'est cela qui est important et c'est cela qui est nouveau dans les négociations publiques et parapubliques avec le gouvernement — l'entente signée ou déposée à travers une liste syndicale est respectée. Les ententes sont respectées dans 17 sur 19. Encore une fois, dans les deux autres cas, ce n'est pas parce que le syndicat ne respecte pas l'entente, c'est parce que l'hôpital n'a pas réussi à restreindre suffisamment les admissions les quelques jours qui ont précédé la grève, et c'est en train de se faire. M. le Président, j'ajouterais aussi que non seulement il faut faire appel au sens du devoir des syndiqués, mais aussi il faut faire appel à l'éthique des agents de media qui, au lieu de se transformer en marchands de panique, devraient renseigner la population de façon plus consciencieuse. Que ce soit à la radio ou par les journaux. Il est bien curieux, M. le Président, de voir certains journalistes écrire des articles fort importants sans se donner la peine de vérifier au ministère si ces données sont exactes.

Je termine, M. le Président, en renouvelant l'appel que j'ai fait avant-hier aux syndiqués. Je fais aussi un appel aux directions hospitalières, aux médecins, à tout le personnel, de continuer d'exercer beaucoup de patience et de disponibilité. Je fais appel aussi à la population; que la population n'oublie pas qu'il existe d'autres services dans le réseau des affaires sociales, à part les deux hôpitaux qui sont fermés. Il y a les cabinets privés de médecins, il y a les CLSC, M. le Président.

M. le Président, et je vais terminer en disant que trop souvent, il se présente encore, dans toutes les urgences qui sont ouvertes, 18 sur 19, des cas de fausses urgences.

M. le Président, en terminant, contrairement à ce que le député de L'Acadie laisse entendre, la situation est difficile, mais elle est sous contrôle.

Le Président: Mme le député de L'Acadie.

Mme Lavoie-Roux: M. le Président, je comprends que les députés de l'autre côté n'applaudissent pas très fort.

M. Lazure: Il n'y a pas de quoi se réjouir non plus, quand il y a des gens en débrayage.

Le Président: Mme le député de L'Acadie.

Mme Lavoie-Roux: Le ministre utilise la même stratégie qu'il a utilisée depuis le 8 mars dernier, alors que je lui posais la première question. Il nous dit que sur 220 hôpitaux du Québec, il n'y en a que 19 qui sont touchés. Évidemment, il n'y a pas de négociations de conventions collectives qui sont à se discuter dans ces 220 hôpitaux du Québec. Première des raisons.

Deuxièmement, je pense que c'est extrêmement inquiétant de voir le ministre des Affaires sociales...

Le Président: Mme le député de L'Acadie, pourriez-vous formuler votre question, s'il vous plaît?

Mme Lavoie-Roux: N'est-il pas vrai, M. le Président, qu'il y a lieu de s'inquiéter quand le ministre lui-même affirme que dans deux hôpitaux, l'hôpital universitaire de Laval et celui du Christ-Roi, la situation est fort inquiétante?

Je voudrais retourner au premier ministre. La loi 59 prévoyait la création d'un conseil sur le maintien des services de santé et des services sociaux. Je voudrais lui demander si le conseil remplit son mandat de la façon dont il l'aurait souhaité. Sinon, que compte-t-il faire pour le corriger?

(14 h 40)

Je voudrais revenir sur ma question initiale, à laquelle personne n'a répondu, ni le premier ministre, ni le ministre des Affaires sociales. Il y a des situations inquiétantes et ce n'est pas de la fabulation de journalistes. Il faut entendre les téléphones que nous avons reçus. Il faut également entendre les lignes ouvertes, pour savoir qu'il y a une situation d'urgence qui existe présentement dans les hôpitaux de la région de Québec et de l'Est du Québec.

Le Président: M. le ministre des Affaires sociales.

M. Lazure: M. le Président, je répète que la situation est inquiétante dans deux hôpitaux aujourd'hui, au moment où on se parle, et que la situation dans les 17 autres hôpitaux en débrayage, puisqu'il n'y a que 19 hôpitaux en débrayage actuellement, la situation, dans les 17 autres hôpitaux, tout en étant difficile, n'est pas alarmante.

M. le Président, le député de L'Acadie a fait allusion aux négociations. Elle dit: Évidemment, les négociations ne touchent qu'un nombre restreint d'hôpitaux; c'est pour ça qu'il n'y a pas de problèmes dans la plupart des hôpitaux. C'est faux, M. le Président. Les négociations actuelles touchent l'immense majorité des hôpitaux et l'immense majorité des hôpitaux est touchée par les conventions échues des infirmières de la région de Québec, comme de toutes les régions du Québec.

Pour désamorcer la petite bombe du député

de L'Acadie, je vous ferai remarquer qu'à l'intérieur du Cartel des organismes professionnels de la santé, du COPS, avec lequel nous négocions actuellement — les négociations ne sont pas rompues — et auquel appartiennent, par le SPIIQ, les infirmières de la région de Québec, il y a un autre syndicat d'infirmières, qui s'appelle les Infirmières unies et qui comprend 6000 infirmières, qui sont concentrées surtout à Montréal. Or, ces infirmières unies ont accepté le règlement de principe qui a été proposé à la table de négociations par le porte-parole syndical et, si le député de L'Acadie le remarque bien, aujourd'hui, elle ne reçoit pas d'appels téléphoniques des hôpitaux de Montréal où travaillent les infirmières unies en négociation avec nous.

J'ajouterai une autre remarque puisqu'elle a touché au Conseil des services essentiels qui est présidé par M. Gérard Picard, nommé par le juge en chef du Tribunal du travail. Ce matin même, j'ai envoyé un télégramme au président du Conseil des services essentiels, après consultation avec mon collègue, le ministre du Travail et de la Main-d'Oeuvre, qui se lit comme suit: "M. le Président, on m'informe que dans certains hôpitaux, le maintien des services essentiels est difficile. Comme responsable de la santé publique, j'apprécierais recevoir de votre organisme, tel qu'indiqué à l'article 99i paragraphe 3 dans le Code du travail amendé, une information sur le maintien des services de santé et des services sociaux dans la région de Québec. Il vous est possible d'évaluer ces services en recourant au service d'experts, comme vous le permet ce même paragraphe. Votre information peut déterminer les prochains actes à poser; aussi, votre diligence nous obligerait. Veuillez accepter, etc."

Le Président: Mme le député de L'Acadie.

Mme Lavoie-Roux: M. le Président, vous remarquerez que je n'ai pas encore eu réponse à ma question. Le fait que cela aille bien dans certains hôpitaux n'enlève pas le fait que, dans au moins 19 hôpitaux, il y a des situations d'urgence. Il y a des patients auxquels on ne répond pas. Alors, je réadresse ma question au premier ministre. Qu'est-ce que son gouvernement entend faire, lui qui avait toutes les solutions, on se le rappellera fort bien, pour régler ce problème qui perdure? Les premiers signes précurseurs — je voudrais le dire au premier ministre — remontent au 8 mars, alors que je posais une question en cette Chambre. Depuis ce temps-là, la situation se détériore et, aujourd'hui, on a des indications de pressions supplémentaires qui seront exercées dans les centres hospitaliers.

Le Président: M. le premier ministre.

M. Lévesque (Taillon): Je ferai remarquer à Mme le député qu'elle écoutait peut-être le débat d'octobre 1976 mais il ne faudrait tout de même pas charrier. Je n'ai jamais dit qu'on avait de recette magique, ni qu'on réglerait tous les problèmes.

Des voix: Ah!

M. Lévesque (Taillon): J'ai dit que le climat pourrait s'améliorer en y ajoutant une attention beaucoup plus soutenue aux conditions de travail et en essayant d'établir — au moins de la part du gouvernement, parce qu'on ne peut pas contrôler toutes les parties, c'est une démocratie — une préparation plus intensive et plus de bonne foi à la table des négociations. C'est ce qu'on essaie de maintenir depuis le début de cette ronde de négociations. Cela continue avec le COPS. On espère toujours régler à l'intérieur de délais qui éviteraient des urgences véritables et, actuellement, on ne peut pas considérer, sauf en la gonflant démesurément, que la situation présente des signes de désastre appréhendé. C'est évident qu'il y a des cas inquiétants; c'est évident que chaque fois qu'il y a des tensions dans les relations de travail, surtout dans des cas aussi délicats que les hôpitaux, c'est inquiétant en soi. Je comprends que l'Opposition fasse son possible pour gonfler le drame de la situation, ce n'est peut-être pas mauvais en soi, cela nous pousse dans le dos. Chose certaine, c'est qu'entre cela et le désastre appréhendé qu'évoque avec — c'est le moins qu'on puisse dire — des informations tronquées le député de L'Acadie, il y a toute une marge.

M. Grenier: Question additionnelle.

Le Président: M. le député de Mégantic-Compton.

M. Levesque (Bonaventure): M. le Président, question de privilège.

M. Grenier: Je voudrais faire compléter la réponse...

M. Levesque (Bonaventure): Remarquez...

M. Grenier: ... très brièvement.

Le Président: M. le leader parlementaire de l'Opposition officielle, sur votre question de privilège.

M. Levesque (Bonaventure): M. le Président, je pense que le sujet qui est présentement traité est trop sérieux pour que le premier ministre se permette de porter des attaques aussi basses que celles qu'il vient de faire à l'adresse de l'Opposition. Jamais, en aucune circonstance, nous n'avons perdu — ni au pouvoir, ni dans l'Opposition — notre sens profond des responsabilités.

Le Président: M. le ministre des Affaires sociales.

M. Lazure: M. le Président, étant donné que le député de L'Acadie revient sur l'état des négociations, je vais répéter encore une fois que les négociations ne sont pas rompues avec le Cartel des organismes professionnels de la santé auquel

appartiennent les 12 000 infirmières de SPIIQ. Dans ce cartel, il y a douze syndicats; or, onze des douze syndicats ont endossé la proposition non pas patronale, M. le Président, mais syndicale que nous avons acceptée il y a dix jours.

Le Président: M. le député de Mégantic-Compton.

M. Grenier: En additionnelle. Le ministre...

M. Johnson: M. le Président...

Le Président: Bon.

M. Lazure: M. le Président...

Le Président: M. le ministre des Affaires... Un complément de réponse, M. le ministre des Affaires...

M. Grenier: Il y en a combien de ministres? C'est le troisième ministre sur la même question.

Une voix: M. le Président...

Le Président: M. le député de Mégantic-Compton, je vais vous reconnaître immédiatement après.

M. le ministre du Travail et de la Main-d'Oeuvre.

M. Johnson: M. le Président, il ne s'agit pas d'étirer cette question, mais — je pense que le leader de l'Union Nationale, le député de Johnson, le reconnaîtra — chaque fois qu'il a été question du Conseil sur le maintien des services essentiels, j'ai été appelé à fournir les réponses en cette Chambre; il me permettra donc de le faire. Comme il s'agit d'un conseil autonome, le ministre des Affaires sociales juge qu'il n'a pas à rendre compte de ce qui se passe à ce conseil et il a raison. En ce sens-là, il respecte l'autonomie du conseil. Je me permets donc, puisque ce conseil relève de la loi que j'administre et qui s'appelle le Code du travail, de faire le point rapidement là-dessus.

Des voix: Ah!

M. Johnson: M. le Président, on a posé une question sur le conseil...

M. Grenier: M. le Président, à l'ordre!

M. Johnson: M. le Président, le député de L'Acadie a accusé...

M. Grenier: M. le Président, question de règlement.

M. Johnson:... tout à l'heure le gouvernement de ne rien faire...

M. Grenier: Question de règlement, M. le Président.

M. Johnson: ... et a accusé le conseil de ne rien faire. J'aimerais faire le point sur cette...

Le Président: Ou la question est importante ou elle ne l'est pas. Elle m'apparaît importante. Mais, M. le ministre du Travail, même si elle me paraît importante, je vous demanderais de répondre le plus rapidement possible.

M. Johnson: Bon!

Mme Lavoie-Roux: Question de privilège, M. le Président.

Le Président: Oh! Mme le député de L'Acadie, sur votre question de privilège.

Mme Lavoie-Roux: M. le Président, vous vous souviendrez que je n'ai pas accusé le conseil de ne rien faire. J'ai demandé au premier ministre...

M. Grenier: M. le Président, question de règlement.

Mme Lavoie-Roux: ... s'il était satisfait...

Le Président: M. le député de Mégantic-Compton, avant de vous donner le droit de parole, je vais vous rappeler à l'ordre. Mme le député de L'Acadie a soulevé une question de privilège qui a préséance sur votre question de règlement. Je compte, M. le député de Mégantic-Compton, sur votre gentillesse.

M. le député de Mégantic-Compton, s'il vous plaît!

Mme le député de L'Acadie.

Mme Lavoie-Roux: M. le Président, le ministre du Travail vient de dire que j'ai accusé le conseil des services sociaux et des services de santé de ne rien faire. La question que j'ai posée au premier ministre était la suivante: Est-il satisfait de la façon dont le conseil s'acquitte de son mandat? C'est très différent, M. le Président.

Le Président: M. le premier ministre.

M. Lévesque (Taillon): M. le Président, très brièvement, j'avais prévu que ce serait le ministre responsable, parce que c'est lui qui administre le Code du travail comme il l'a dit, qui pourrait éventuellement répondre si on lui en donne l'occasion.

Le Président: M. le ministre du Travail et de la Main-d'Oeuvre.

M. Johnson: M. le Président...

Le Président: M. le député de Laval, s'il vous plaît!, cela va aider.

M. Johnson: ... je vois le député de Laval qui, comme d'habitude, se livre, tonitruant, à interrompre ceux qui tentent de parler. M. le Président...

Des voix: Oh!
(14 h 50)

M. Johnson: ... ces gens qui ont inspiré la Chambre, hier, par leur attitude, devraient être un peu plus calmes. M. le Président, le Conseil sur le maintien des services essentiels, qui est présidé par M. Picard, a, selon ce que j'ai pu comprendre ce matin, au cours d'une entrevue qu'il accordait lui-même à une émission d'un certain André Arthur de la région de Québec, qui, je crois, a une émission avec M. Ben Payeur, si je ne me trompe pas, eu l'occasion de dire que ce conseil avait reçu six plaintes — a eu l'occasion de dire que ce conseil a reçu six plaintes — concernant le maintien des services essentiels. Ce conseil se réunira demain. Il étudiera les plaintes. Encore une fois, il n'a pas comme fonction dans la loi — j'invite le député à relire l'article 99i du Code du travail — de maintenir les services. Il a comme fonction d'informer. Dans ce cadre-là — je termine là-dessus, M. le Président — je pense que ceux des media qui sont ici comme ceux qui peuvent entendre savent que je ne suis pas de ceux qui s'en prennent, pas plus que le ministre des Affaires sociales, aux journalistes en général, mais je pense que le comportement paniqué de M. André Arthur, ce matin, a contribué à l'attitude de l'Opposition aujourd'hui.

Le Président: M. le député de Mégantic-Compton, je vous reconnais maintenant.

M. Grenier: M. le Président, il serait peut-être bon qu'on fasse le point par le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières et par le ministre de la Justice à ce sujet. Je pourrais peut-être leur laisser le temps de faire le point. Ils ont peut-être quelque chose à dire eux aussi à ce sujet. Le consommateur est pas mal touché là-dedans.

Le Président: M. le député de Mégantic-Compton.

M. Grenier: Grosse farce, M. le Président!

Des voix: Ah!

M. Grenier: Au ministre des Affaires sociales.

Le Président: Est-ce que...

M. Grenier: Une question additionnelle.

Le Président: Bon, une question. Avec bonne humeur et gentillesse, M. le député de Mégantic-Compton, je vous autorise à poser une question additionnelle.

M. Grenier: M. le Président, j'aimerais demander au ministre des Affaires sociales s'il a voulu calmer la population et s'il a l'intention d'étudier sérieusement ce que l'ensemble des Québécois pensent, très majoritairement, à savoir que le droit de grève devrait être enlevé dans le secteur public, principalement dans le secteur qui nous concerne aujourd'hui, le secteur hospitalier, que l'arbitrage

devrait être appliqué et que les négociations devraient être continues, permanentes.

Le Président: M. le ministre des Affaires sociales.

M. Lazure: M. le Président, très rapidement, Le gouvernement a pris sa décision il y a bien longtemps, quand il a présenté des lois au début de son mandat et encore il y a un an pour préparer les négociations avec le secteur public et le secteur parapublic. Alors, jusqu'à nouvel ordre, c'est la position du gouvernement de reconnaître le droit de grève, avec certaines balises qui ont été édictées il y a un an et, comme on essaie de vous l'expliquer, qui sont respectées en gros. Si M. le premier ministre veut ajouter quelques commentaires sur cette question.

Le Président: M. le député de Mégantic-Compton.

M. Grenier: Je n'ai pas pris trop de temps aux libéraux et au gouvernement, non?

Le Président: M. le chef de l'Opposition.

M. Ryan: M. le Président...

Le Président: M. le chef de l'Opposition, à cause du temps qu'a pris la première question, je voudrais tout simplement vous prévenir aujourd'hui que je serai peut-être forcé d'écourter cette deuxième question de l'Opposition officielle.

Plan d'exode de sociétés montréalaises

M. Ryan: Tous les jours, il m'arrivera des malheurs! M. le Président, il s'est tenu à Montréal — je crois que c'est hier et avant-hier — un colloque sur l'avenir économique de la métropole qui est extrêmement important, à l'occasion duquel on a présenté des travaux qui me semblent avoir été de grande signification, même si je n'ai pas vu les textes intégraux encore. Je voudrais porter à l'attention de cette Chambre certains sujets d'interrogation qui se dégagent des comptes rendus qu'ont donnés les journaux et, évidemment, adresser quelques questions à M. le premier ministre et à ses collègues du gouvernement, mais en particulier à M. le premier ministre parce que certaines constatations découlent de l'action de plusieurs ministères et non pas d'un seul.

D'abord, dans Le Devoir de ce matin, on résume une intervention de M. Reginald Groome, qui est le président du Montréal Board of Trade. Je comprends que ce n'est pas un nom à consonance 100% québécoise, selon certains, mais c'est un homme qui a de vieilles racines à Montréal et qui est le directeur général du Reine Elizabeth. Voici ce qu'il dit: "S'il n'amende pas sans délai certaines de ses politiques, on retiendra du gouvernement du PQ qu'il s'était juré d'améliorer la vie du peuple, mais qu'il l'aura au contraire condamné à un avenir morne. Presque sans exception, les

grandes sociétés dont le siège est à Montréal ont en réserve un plan de départ si la situation ne change pas. Certaines sociétés ont décidé d'attendre les résultats du référendum; d'autres, ceux des prochaines élections provinciales. Quelle que soit l'échéance, de souligner M. Groome, toutes attendent un changement."

Une voix: Question!

M. Ryan: La question s'en vient, mais il faut donner les documents. Si vous ne voulez pas avoir l'information d'abord... Je me soumetts entièrement à... M. Groome...

Le Président: M. le chef de l'Opposition.

M. Grenier: On n'écrit pas le Devoir, mais on le lit.

M. Lavoie: Il ne peut même pas écrire.

M. Ryan: "M. Groome met la responsabilité de l'exode passé et de l'exode potentiel sur les taux d'impôt sur le revenu, les droits de succession et sur la loi 101." Maintenant, si ce témoignage n'était pas suffisamment concluant, il y en a une autre...

M. Grenier: Question!

Le Président: M. le chef de l'Opposition, je vous rappelle que je suis debout. M. le chef de l'Opposition! M. le député de Mégantic-Compton, je vous demande votre collaboration et je vous rappelle à l'ordre une seconde fois. Ce sera plus facile, M. le député de Mégantic-Compton, de vous céder ensuite le droit de parole si vous laissez aux autres le droit de s'exprimer.

M. le chef de l'Opposition, puis-je vous demander, aujourd'hui particulièrement, à cause de la durée de la première question, d'écourter votre question.

M. le député de Mégantic-Compton?

M. Grenier: J'aurais posé une question de règlement, mais je ne suis pas d'humeur à le faire; je la poserai dès la semaine prochaine, sur la période des questions.

Le Président: M. le chef de l'Opposition, en comptant sur votre collaboration pour abréger, s'il vous plaît.

M. Ryan: M. le Président, une deuxième source doit être citée, c'est l'étude du professeur Denis Lussier, directeur du département de Business Administration, à l'École des hautes études commerciales. M. Lussier a fait une enquête auprès de 73 dirigeants de grandes sociétés qui ont leurs sièges sociaux à Montréal, et son enquête établit clairement que le facteur principal de la tendance des sièges sociaux à quitter la métropole, c'est le climat général actuel dont fait partie la politique du gouvernement actuel. Main-

tenant, je ne veux pas que ma question soit négative, je pense que c'est un sujet trop important. Un autre personnage est intervenu dans ce colloque...

Le Président: M. le chef de l'Opposition, il faudrait que vous compreniez qu'il ne reste que quatorze ou quinze minutes à la période de questions. Jusqu'à maintenant, elle a presque été entièrement monopolisée par l'Opposition officielle. Je veux rejoindre le plus rapidement possible l'Union Nationale. J'ai autorisé de longs préambules à la première question parce qu'elle était importante. Je vous demande encore une fois votre collaboration.

M. Ryan: Le premier ministre est-il prêt à considérer avec sympathie une suggestion du président de la Banque Royale du Canada, M. Roman Frazee, proposant qu'on étudie la possibilité d'instituer un statut spécial pour Montréal à son titre de centre international de sièges sociaux à vocation internationale? Je voudrais demander à M. le premier ministre, d'abord, s'il est plus disposé aujourd'hui à connaître l'impact que certaines législations du gouvernement ont pu avoir et certaines attitudes sur le climat actuel; deuxièmement, si la suggestion de M. Frazee présente quelque intérêt pour son gouvernement et s'il est prêt à faire quelque chose pour y donner suite.

Le Président: M. le premier ministre puis-je également compter sur votre collaboration?

M. Lévesque (Taillon): M. le Président, je vais être beaucoup plus bref que le chef de l'Opposition qui, à partir du texte de M. Groome, se sert de la période des questions pour répercuter les textes de propagande à l'occasion. Le cas de M. Groome, j'ai trouvé particulièrement oiseux le sous-entendu qui était dans le préambule du chef de l'Opposition quand il soulignait que ce n'était pas un nom tout à fait d'origine française.

Franchement, on n'est pas obligé de descendre à ce niveau d'allusion pour étayer certains propos que j'ai eu l'occasion, quant à moi, en tout cas, de qualifier de la façon qu'ils méritent, que tient souvent le chef de l'Opposition.

Le texte de M. Groome, essentiellement, est une dramatisation de propagande, comme M. Groome l'a fait à plusieurs reprises déjà. Il a droit à ses opinions, mais c'est de la propagande. Le texte de M. Lussier est beaucoup plus sérieux, il représente le résultat de 73 visites, comme il le dit; je n'ai pas le texte moi non plus, mais c'est ce que les journaux en rapportent. 73 dirigeants d'entreprise ont ouvert leurs portes et même, parfois, leur cœur, sur une centaine qu'il voulait rencontrer. (15 heures)

Cela donne l'impression très nette qu'il s'agit beaucoup, dans ce climat, d'une certaine morosité qui flotte et qui est entretenue de semaine en semaine; quand ce n'est pas le député de Notre-Dame-de-Grâce, ce sont d'autres, ici et ailleurs. Il s'agit beaucoup plus — et je pense que le profes-

seur Lussier le souligne — d'une question de perception.

La perception, c'est une chose qui est assez difficile à contrôler, ce qui ne veut pas dire que la situation ne nous préoccupe pas. Ce n'est pas pour rien qu'il va y avoir, avant longtemps, une conférence sectorielle, ce qu'on appelle les minisommets, justement sur la question de Montréal.

Les opinions ne sont pas toutes les mêmes. Je sais que le chef de l'Opposition est même allé jusqu'à dire ceci, en oubliant complètement la loi 22, à propos de la loi 101 qui est évoquée comme un de ces éléments de climat et de perception; le chef de l'Opposition est allé jusqu'à parler de leadership moral, qui serait perdu par le Québec, parce que la loi 101 a été votée. Il a complètement oublié de mentionner la loi 22 du gouvernement Bourassa, mais c'est sans importance.

Un homme d'affaires remarquablement important, je crois, qui est vice-président et directeur général de la Banque de Nouvelle-Écosse — mais on ne note pas cela du côté de l'Opposition, on nous laisse le soin de le retrouver — vient de dire, devant un groupe d'assureurs-vie essentiellement anglophones ceci, à propos de la loi 101: "Ceux qui trouvent que la loi est agressive, a divers aspects énergiques, sinon extrêmes — enfin, c'est une traduction, mais elle est dans le journal — pourraient se faire poser la question suivante: Quelle juste perception un cadre pourra-t-il développer avec son entourage, c'est-à-dire la population qui l'entoure, s'il n'est pas préparé à envoyer ses enfants à l'école française, après six ans passés à Montréal"?

C'est un des éléments de perception. Si le Québec devait devenir aussi rampant qu'il l'était non seulement vis-à-vis de certains privilèges, mais de certaines injustices flagrantes qui étaient infligées traditionnellement à la majorité francophone au Québec, et tout particulièrement dans la région de la métropole, il n'y aurait peut-être pas ce chantage autour et alentour des sièges sociaux.

Une chose certaine, c'est qu'il n'y aurait pas de grande dignité collective non plus qui se serait améliorée dans le Québec. Je pense qu'il faut faire la part des choses. C'est évident que la situation peut être préoccupante dans certains secteurs. La suggestion de M. Frazee, on l'évaluera au mérite quand on aura eu le temps de l'étudier.

Le Président: Une dernière très brève question, M. le chef de l'Opposition, après quoi je vous reconnaitrai pour le reste de la période, M. le chef de l'Union Nationale.

M. Ryan: Je voudrais demander au chef du gouvernement s'il admet la plausibilité, à tout le moins, en attendant qu'on ait vu le texte complet de l'étude, de deux constatations faites par M. Lussier. Il dit d'abord: "Dans environ la moitié des entreprises, le conseil d'administration a discuté du déménagement possible du siège social. Dans la plupart des cas, cette question..."

Des voix: Question!

Des voix: Oh! Oh!

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît!
M. le chef de l'Opposition.

M. Lavoie: C'est une question cela, voyons!

M. Ryan: Est-ce que le premier ministre veut prendre en considération les deux constatations signalées par l'auteur de l'étude, à savoir que, depuis trois ans, ce mouvement s'est considérablement accentué, nonobstant les affirmations en sens contraire faites à maintes reprises par lui-même et par certains de ses ministres?

Le Président: M. le premier ministre.

M. Lévesque (Taillon): Des plans de déménagement éventuels ou possibles, il en existe dans la plupart des entreprises depuis longtemps. Cette espèce de déménagement partiel, qu'on appelle un déménagement à la cloche de bois, c'est-à-dire le plus discrètement possible, à pas feutrés, où on vide, comme des coquilles, des sièges sociaux pour laisser officiellement le siège social à un endroit, mais en envoyant les fonctions stratégiques ailleurs, c'était commencé sous nos amis d'en face et il se peut que cela se soit accéléré. J'ai toujours maintenu une chose. De deux choses l'une — et cela fait longtemps qu'on le dit — pour ce qui est du rôle de Montréal comme grand centre de sièges sociaux, il n'y a rien qu'on puisse faire à moins de redevenir une population servile, qui se laisse marcher sur la tête pour assurer...

Des voix: Oh! Oh!

M. Lévesque (Taillon): Il n'y a rien qu'on puisse faire, pas plus que ne l'ont fait nos amis d'en face pendant six ans. Ils ont vu déjà l'accentuation de cet exode, au moment de la loi 22 en particulier, et ce n'est pas moi qui les blâmerai d'avoir réagi à une situation linguistique qui n'avait pas de sens. Mais qu'on ne vienne pas nous reprocher d'avoir complété cette réaction, comme le fait parfois le chef de l'Opposition.

Je dis simplement ceci. À moins de redevenir — ce que laisse entendre parfois l'actuelle direction du Parti libéral — moralement les scieurs de bois et les porteurs d'eau...

Des voix: Oh! Oh!

M. Ryan: Question de privilège, M. le Président.

Le Président: M. le chef de l'Opposition.

M. Ryan: Le chef du gouvernement déforme totalement ce que j'ai pu dire jusqu'à maintenant.

M. Lévesque (Taillon): Comme question de privilège, cela manque d'étoffe, M. le Président. Je ne citais pas le chef de l'Opposition; je disais que ma perception — chacun ses perceptions — de sa

façon de voir les choses et l'avenir du Québec, c'est cela que cela donne. Je dis que les sièges sociaux vont servir d'instrument de chantage — c'est clair, on l'a dit bien souvent — jusqu'au référendum comme chaque fois qu'a bougé, comme au moment de la loi 22, l'État québécois dans le sens de corriger des situations injustes et incrustées. Je rappellerai qu'après le référendum — c'est aussi une perspective que tous les Québécois doivent avoir à l'esprit; on parle de quelques douzaines de sièges sociaux, dont à peine une douzaine sont importants — si le Québec va dans la direction que nous proposons pour l'avenir, il y a des centaines d'entreprises qui aiment cela, faire des "opérations" au Québec, qui en font et qui alors auront au moins l'obligation, parce que nos lois le permettront, d'ouvrir des sièges sociaux pour leurs "opérations" du Québec, ce qu'on n'a jamais eu.

M. Bellemare: 39 minutes actuellement.

Le Président: M. le député de Huntingdon. M. le leader parlementaire de l'Union Nationale, au cours d'une seule séance de la période des questions, il peut arriver que le temps soit réparti de façon inéquitable. Autant que possible, quand cela s'est produit dans le passé — et, autant que je sache, cela s'est produit rarement, M. le leader parlementaire — j'ai essayé dès l'occasion suivante de corriger la situation. C'est ce que j'essaierai de faire à la prochaine occasion, M. le leader parlementaire de l'Union Nationale. Mais ne me demandez pas de vous faire jouer le rôle de l'Opposition officielle.

M. le député de Huntingdon.

M. Grenier: Il y a des limites, quand même! C'est de même quatre fois par semaine.

M. Bellemare: M. le Président, vous venez de mettre la goutte d'eau. C'est contre le règlement...

Le Président: M. le leader parlementaire de l'Union Nationale, M. le leader parlementaire de l'Union Nationale... M. le député de Huntingdon, vous avez maintenant droit à une question.

M. Dubois: J'ai une question principale avec trois ou quatre questions additionnelles. M. le Président...

Le Président: M. le député de Huntingdon.

M. Dubois: ... combien de minutes me reste-t-il pour poser ma question? J'aimerais connaître combien de temps il me reste.

Le Président: Il vous reste jusqu'à 15 h 13.

M. Dubois: J'aime mieux, M. le Président, attendre un meilleur climat, à la prochaine séance, pour poser ma question.

Le Président: M. le député de Gaspé.

Une voix: 6% des questions!

Le Président: Vous savez bien... Bon!
M. le député de Gaspé.

Destruction d'agrès de pêche en Gaspésie

M. Le Moignan: M. le Président, la période des questions d'aujourd'hui va me permettre peut-être d'acquiescer à l'art des longs préambules. Vous savez que je ne l'ai pas encore. Je vous en fais grâce pour faire plaisir à toute cette Chambre, mais je vais essayer de le faire avec bonne humeur et gentillesse. Je m'adresse au ministre de l'Industrie et du Commerce. Il ne s'agit pas de grève à proprement parler, mais d'une grève en devenir, une grève en puissance. Le ministre sait très bien qu'au cours de la semaine, en Gaspésie, surtout sur le versant nord et le versant sud, dans Gaspé-Sud, il y a eu une tempête qui a détruit des milliers de cages, de casiers, et j'apprends qu'il y a des milliers et des milliers de crustacés qui ne sont pas contents. Il s'agit, bien entendu, des homards qui ne pourront satisfaire les caprices de tous ceux qui aiment déguster ce bon poisson.

Le préambule étant terminé, je voudrais demander au ministre s'il est au courant des dommages. Dans la seule région de Grande-Rivière Percée, pour une région, il y a environ 140 pêcheurs qui ont perdu de 200 à 250 casiers. Le ministre veut-il apporter une solution d'ordre financier pour aider ces pêcheurs qui ont déjà perdu une semaine antérieurement à cause de la tempête, qui ne pêchent pas cette semaine car ils essaient de réparer leurs casiers? Que peut faire le ministre dans une telle situation pour les dépanner de façon rapide?
(15 h 10)

Le Président: M. le ministre de l'Industrie et du Commerce, responsable des pêcheries.

M. Tremblay: M. le Président, en réponse, premièrement, au préambule du député de Gaspé, comme le souligne un de mes collègues, les homards qui ne seront pas pris auront au moins un avantage, c'est qu'ils ne deviendront pas rouges. Mais pour répondre plus spécifiquement à cette tempête — parce qu'il s'agit vraiment d'une tempête et j'ai eu l'impression aujourd'hui d'être plongé dans une tempête moi-même — les services de la Direction générale des pêches ont fait une enquête, rapide il y a deux jours — parce que cette tempête a eu lieu le 28 mai — auprès des pêcheurs de homard pour voir quels étaient les dégâts qu'avait causés cette tempête aux casiers de homards. Cela varie d'une région à l'autre.

Dans la région de L'Anse-à-Valleau, près de 80% des casiers ont été détruits; de Cap-d'Espoir à Newport, c'est 60%; dans les environs de Gascons jusqu'à New Carlisle, environ 25% à 30% des casiers ont été détruits et aux Îles-de-la-Madeleine, du côté sud, à peu près 40%.

Nous avons adopté, M. le Président, en janvier 1978, un arrêté en conseil, le règlement 128-78, qui permet maintenant au gouvernement d'inter-

venir lorsqu'il y a un désastre naturel de cet ordre. Le dernier désastre de cet ordre remonte au printemps de 1975. Ce règlement permet à la Direction générale des pêches d'accorder des subventions pour le remplacement des casiers ou des agrès de pêche qui sont détruits. Donc, après l'évaluation sur le terrain par les officiers du ministère de l'Industrie et du Commerce, division des pêches, il y aura remboursement d'une partie, au moins, des coûts de remplacement des casiers qui ont été perdus au cours de cette tempête.

J'ajoute que, depuis 1978, il existe une usine à Grande-Rivière qui fabrique de ces casiers de homards et que nous pourrions sans doute les remplacer rapidement étant donné que nous sommes à mi-chemin dans la saison de pêche du homard. Nous prenons donc toutes les mesures pour remplacer ces casiers pour que les pêcheurs ne subissent pas un préjudice commercial important découlant de cette tempête.

Le Président: M. le député de Gaspé.

M. Le Moignan: Une question additionnelle, M. le Président. Le ministre sait très bien que, depuis le 1er mai, les pêcheurs ont perdu environ deux semaines de pêche. Cette semaine, plusieurs sont affairés à réparer les trappes qu'ils ont pu récupérer et qui sont encore... Il faut penser que ces pêcheurs-là ont consacré des mois et des mois à construire leurs trappes au cours de l'hiver. Maintenant, est-ce que le ministre est prêt à leur donner un délai, étant donné qu'il y a à peu près deux semaines de pêche de perdues et que le homard se repose en attendant... Il a le temps de rougir un peu! Est-ce qu'il leur donnera, par exemple, jusqu'au 17 juillet, une extension? Je crois que cela serait bien normal parce que cette semaine, à cause du même temps qui prévaut là-bas, il ne se fait absolument rien au point de vue de la pêche.

Le Président: M. le ministre de l'Industrie et du Commerce.

M. Tremblay: Comme je l'ai mentionné, M. le Président, j'ai demandé aux officiers du ministère de faire une enquête sur le terrain pour vraiment vérifier les retards qu'a causés la tempête. Il faut dire que bien des pêcheurs ont des réserves de casiers puisque la dernière tempête qui a détruit des casiers remonte à 1975. D'autre part, il y a l'usine de Grande-Rivière qui peut en fournir rapidement. S'il y a un retard effectif constaté par les officiers à la suite de cette enquête, j'étudierai très attentivement la possibilité d'allonger la période de pêche légale.

Le Président: Merci. Fin de la période de questions.

Motions non annoncées.

Enregistrement des noms sur les votes en suspens.

Avis à la Chambre

Demande de débat d'urgence relatif à la situation dans les hôpitaux

Nous en sommes maintenant aux avis à la Chambre. J'ai, M. le leader parlementaire du gouvernement, deux avis à donner à la Chambre. Le premier est le suivant:

Le 31 mai 1979

M. le Président,

Conformément à l'article 78 de notre règlement, je désire vous informer qu'avant l'appel des affaires du jour, à la séance d'aujourd'hui, j'ai l'intention de proposer que soit tenu un débat pour discuter une affaire importante de la compétence de l'Assemblée et dont l'étude s'impose d'urgence, à savoir la situation alarmante qui prévaut dans plusieurs hôpitaux de la région de Québec.

Veuillez agréer, M. le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

C'est signé: Thérèse Lavoie-Roux, député de L'Acadie.

M. Levesque (Bonaventure): M. le Président, si vous me le permettez et...

Le Président: Oui.

M. Levesque (Bonaventure): ... avec la permission de ma collègue, le député de L'Acadie, comme il y avait un autre avis — je pense que vous l'avez évoqué il y a quelques instants — et comme il est possible et souhaitable que vous accordiez ce débat d'urgence à ma collègue, je crois qu'il serait préférable de pouvoir disposer de la question de privilège dont je vous avais fait part dans un autre avis, à moins qu'on puisse préjuger de vos décisions...

Décision du président

Le Président: Vous en avez préjugé mais pas dans le sens que j'aurais souhaité, M. le leader parlementaire de l'Opposition officielle. Je voudrais, Mme le député de L'Acadie, après une période de questions qui a porté presque exclusivement sur la situation dans les hôpitaux, justement, vous indiquer que, normalement, le règlement, la coutume et les précédents ont établi certains principes en matière de débat d'urgence. Il s'agit pour le Président de constater s'il y a, *prima facie*, une situation d'urgence et, même si une telle situation existe, s'il y a urgence d'en discuter aujourd'hui même.

Je voudrais vous indiquer immédiatement, Mme le député de L'Acadie, que délibérément, aujourd'hui, ayant déjà en main, au moment où vous avez formulé votre question, votre demande de débat d'urgence, j'ai autorisé plusieurs questions additionnelles et, finalement, la période de questions a presque pris l'allure d'un véritable débat sur la situation, même si, suivant la jurisprudence, il ne s'agit pas d'une crise générale, comme c'était le cas en...

M. le député de Laval, normalement, j'ai autorisé la présentation et, quand il y avait le moindre doute, j'ai demandé qu'on puisse s'exprimer pour expliquer la situation d'urgence. Mais, comme cela a été fait et vu que cela a fait l'objet pratiquement d'un débat durant la période des questions, je voudrais vous signaler, Mme le député de L'Acadie, que les faits qui sont de notoriété publique et qui doivent être tenus pour avérés, puisqu'ils ont été affirmés d'une banquette ministérielle, ne justifient pas aujourd'hui la présidence d'accueillir favorablement votre demande pour un débat d'urgence. Je voudrais vous signaler que je vais observer l'évolution de toute la situation parce qu'il s'agit d'une grève rotative qui n'a peut-être pas encore, suivant ce qui a été dit en Chambre, l'état d'une crise. Je vais suivre l'évolution de la situation et, comme la Chambre va devoir exceptionnellement se réunir de nouveau lundi prochain, donc, il y aura une occasion très prochaine. Si cela devait évoluer dans le sens d'une gravité accrue, je n'hésiterais pas à ce moment à regarder votre demande d'un oeil un peu différent. C'est ce que je voulais vous dire, Mme le député de L'Acadie.

Mme Lavoie-Roux: M. le Président, je ne sais pas si vous me permettez...

Le Président: Oui.

Mme Lavoie-Roux: ... une très courte réflexion. C'est une décision, je pense, que vous venez de rendre. Je suis prête à l'accepter, mais je voudrais quand même porter à votre attention le fait que, quand des malades se trouvent dans des situations graves, qu'ils ne peuvent pas être admis dans les cliniques d'urgence, on ne peut pas attendre quatre jours. La maladie n'attend pas quatre jours, le dénouement n'attend pas bien souvent quatre jours. C'est une question d'heures, M. le Président.

Le Président: Comme on l'a signalé tout à l'heure, il ne s'agit pas d'une grève générale. J'ai également reçu...

M. Levesque (Bonaventure): M. le Président...

Le Président: M. le leader parlementaire de l'Opposition officielle.

M. Levesque (Bonaventure): ... je voudrais tout simplement poser une question. C'est une demande de directive, M. le Président, surtout en ce qui concerne l'avenir et d'aucune façon pour mettre en doute la sagesse de votre décision. Mais simplement, si je me réfère aux dispositions de l'article 78, je vois au deuxième paragraphe: "La motion ne doit être accompagnée que de brèves explications." Est-ce à dire, M. le Président, qu'à l'avenir on pourrait se trouver dans des situations où on ne pourrait pas donner de brèves explications, comme le veut le règlement? C'est ce que je veux savoir.

(15 h 20)

Question de privilège

Comportement de certains députés

Le Président: Non, c'est pour cela que j'ai autorité après coup, en donnant immédiatement ma décision, pour raccourcir le débat et cela a réussi.

Je voudrais maintenant donner lecture d'un autre avis qui m'est parvenu le 31 mai 1979: "M. le Président, je vous donne avis, conformément à l'article 49 de notre règlement, que j'entends soulever, avant l'appel des affaires du jour, à la séance d'aujourd'hui, une question de privilège portant sur le sujet suivant: le comportement antiparlementaire et antidémocratique adopté au cours de la séance d'hier par plusieurs députés ministériels et qui a eu pour effet de créer le précédent grave d'empêcher le chef de l'Opposition officielle d'exercer un droit de parole que reconnaît explicitement le règlement de l'Assemblée nationale.

"Veuillez agréer, M. le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs. Le leader parlementaire de l'Opposition officielle, Gérard D. Levesque."

M. le leader parlementaire de l'Opposition officielle, j'ai hésité un peu avant d'accueillir favorablement, ce que je vous indique, votre requête pour un avis de privilège, parce que j'ai noté qu'au journal des Débats hier, vous avez eu l'occasion, mais très brièvement, trop brièvement sans doute, de protester et d'invoquer votre privilège.

Mais en raison du tohu-bohu qui, de notoriété publique, régnait à ce moment à l'Assemblée, peut-être n'avez-vous pas pu l'invoquer comme vous l'auriez souhaité, et cela semble assez évident. Pour cette raison, même si l'avis, en d'autre temps, aurait pu être tardif, je vous autorise à invoquer votre question de privilège, mais en vous conformant rigoureusement au règlement qui vous demande de protester simplement sans plus et sans soulever de débat.

M. Gérard D. Levesque

M. Levesque (Bonaventure): Je vous remercie, M. le Président. J'apprécie particulièrement le souci de mes voisins de gauche de vouloir révaloriser le parlementarisme. Ceci étant dit, je voudrais faire ma question de privilège. Je voudrais qu'elle soit très positive et faite de la façon la plus sereine possible, et cela dans l'intérêt du véritable parlementarisme. Je compte donc sur la collaboration de tous mes collègues, afin que je puisse exposer très brièvement les faits, et ensuite arriver aux conclusions, même à celle que vous m'avez vous-même suggérée, c'est-à-dire la protestation.

M. le Président, les faits sont connus. D'ailleurs, la population a malheureusement eu l'occasion d'en être témoin, particulièrement hier lorsqu'un droit fondamental, appartenant à un membre de cette Chambre, et non pas le moindre, le chef de l'Opposition, n'a pas été respecté. C'est un droit qui lui est accordé par les articles 101, 102 et

103 de notre règlement, c'est-à-dire le droit de réplique qui a toujours été — et cela, je le dis avec une expérience dans cette Chambre d'au moins 23 ans — respecté sous tous les régimes qui se sont succédé. Jamais, dans mon expérience de parlementaire, n'ai-je vu quiconque être privé d'un droit, celui de réplique, et encore moins le chef de l'Opposition.

J'ai vécu la période de M. Duplessis jusqu'à aujourd'hui et jamais je n'ai vu un premier ministre, un gouvernement permettre que soit traité le chef de l'Opposition comme il l'a été dans cette Chambre, hier en particulier.

M. Grenier: Il ne l'a pas volé!

M. Levesque (Bonaventure): Je le dis, tenant compte en particulier... Je veux simplement le rappeler à l'intention du vice-premier ministre et ministre de l'Éducation, qui a occupé le poste de chef de l'Opposition, qui l'a lui-même dit à maintes reprises; je pourrais le rappeler également au ministre d'État au développement culturel qui a occupé le même poste de chef de l'Opposition... Pas le poste de chef de l'Opposition, mais le poste de chef parlementaire. Le chef de l'Opposition officielle en particulier — là, je me réfère au vice-premier ministre — rappelait lui-même, lorsqu'il occupait ce siège, l'importance de l'institution. Il a toujours parlé de l'alternative du pouvoir, il a parlé, en particulier, de cette institution de notre système parlementaire. Vous-même, M. le Président, je sais que vous avez, à l'occasion et récemment, rappelé que ma situation en cette Chambre avait changé depuis quelque temps, qu'elle avait évolué; c'est que vous attachez une importance particulière, en vertu du droit parlementaire, au poste de chef de l'Opposition.

Or, M. le Président, ce qui est arrivé hier est non seulement disgracieux, mais regrettable et je pense bien que l'ensemble des députés devrait être d'accord que ceci ne se répète pas. Nous avons eu droit à des attaques personnelles; le mercredi 23, le premier ministre, malgré qu'un journaliste, ce matin, indiquait qu'il avait été privé de son droit de parole, ne l'avait pas été. Le chef de l'Opposition avait utilisé son droit de parole sur une motion du chef de l'Union Nationale. La veille, c'est-à-dire avant-hier, mardi, le chef de l'Opposition a été la cible des attaques qu'on connaît, mais il a tout encaissé. Hier, M. le Président...

M. Charron: J'invoque le règlement, M. le Président.

Le Président: M. le leader parlementaire du gouvernement.

M. Charron: Aussi courtoisement que nous pouvons écouter la protestation du député de Bonaventure, cela ne lui permet pas d'étendre autrement qu'à la situation évoquée hier dans la lettre qu'il vous a adressée, M. le Président, le point de privilège qu'il a le droit de soulever actuellement.

Le Président: M. le leader parlementaire du gouvernement, je veux juste vous signaler la dernière phrase de l'article 49: Il doit se contenter de signaler la violation dont il veut se plaindre, protester et rétablir les faits. Je vous en supplie, n'ouvrez pas de nouveaux débats.

M. Levesque (Bonaventure): Je puis dire cependant — je pense bien que cela ne dérangera personne — que le premier ministre a utilisé son droit de parole dans ce même débat. Il l'a utilisé dans le plus grand calme et, malgré que les attaques aient été dures, l'Opposition a écouté religieusement les propos tenus par le premier ministre. Je rappelle que quelques minutes après nous avons eu à déplorer l'incident réellement inqualifiable, qui a été une preuve d'intolérance — je le dis — et de fanatisme. M. le Président, ce n'étaient pas seulement les députés mais il y avait même un ministre qui était embarqué dans le jeu.

Or, je dis, M. le Président, que personne n'est à l'abri de reproches au point de vue du parlementarisme. Nous faisons des erreurs à l'occasion; il s'en fait de l'autre côté, il s'en fait un peu partout dans ce Parlement. Personne n'est à l'abri de reproches. Mais il y a une chose: jamais nous n'avons été témoins de ce que nous avons vu hier.

Je dis — je n'ai pas l'intention de faire le procès de personne — qu'il faut se rappeler les événements qui s'en viennent, se rappeler que nous avons l'esprit latin, se rappeler qu'il y a un référendum à l'horizon. Nous devons également constater que nous aurons beaucoup de travail à faire au cours du mois de juin et que les esprits peuvent s'échauffer. C'est pourquoi, M. le Président, j'ai pensé qu'en soulevant cette question de privilège, je pouvais servir l'esprit du véritable parlementarisme.

Les moyens que nous avons à notre disposition — je tiens à vous le rappeler — c'est soit imiter ce qui s'est fait hier, et l'institution ne fonctionnera plus, soit quitter cette Assemblée et aller dire à travers le Québec ce qui se passe ici, et l'institution ne fonctionnera plus, ou bien présenter une motion de blâme à la présidence ou à la vice-présidence alors que nous connaissons les efforts qui ont été faits par le président et par les vice-présidents pour maintenir l'ordre, ce qui est un autre moyen auquel on aurait pu songer. Le quatrième moyen, c'est de protester, comme nous le faisons aujourd'hui. J'espère que nous n'aurons pas à utiliser quelque autre moyen, cela dans l'esprit d'un véritable parlementarisme et pour la protection de la véritable démocratie. Car, M. le Président, je le dis en terminant, si la voix des parlementaires ne peut se faire entendre, la voix du peuple, tant qu'il y aura une démocratie au Québec, se fera entendre, elle.

Le Président: Nous en sommes aux avis à la Chambre de la part du leader parlementaire du gouvernement.
(15 h 30)

M. Charron: M. le Président, d'abord le premier avis important, c'est que les députés auront

remarqué qu'au moment du dépôt de documents, aujourd'hui, le ministre de l'Industrie et du Commerce a déposé, en vertu d'une loi adoptée en 1978, un plan de reconversion et de modification à la vocation actuelle de Marine Industrie. En vertu d'une loi dont j'oublie le numéro mais qui a été adoptée en décembre 1978, une commission parlementaire doit désormais siéger pour étudier ce document devenu public il y a quelques minutes. Je donne tout de suite avis que cette commission parlementaire de l'industrie et du commerce, avec la présence bien sûr d'un certain nombre de gens intéressés à donner des explications aux députés qui seront invités de notre côté, aura lieu le mercredi prochain, 6 juin, après la période de questions, c'est-à-dire vers 11 h 30 du matin, et devra avoir terminé ses travaux avant minuit le soir du 6 juin.

Je donne également avis que dans la journée du 8 juin, vendredi prochain, la commission des consommateurs, coopératives et institutions financières se réunira jusqu'à 18 heures, pour étudier les projets de loi privés qui lui ont déjà été déferés, c'est-à-dire les projets de loi nos 213, 284, 254, 232, 220, 222 et 237.

Je sais que je devrai, à ce moment-là, faire une motion pour que cette commission se réunisse. Je ne fais que donner un avis sur l'organisation des travaux de la Chambre. Je rappelle également ce qui figure déjà au feuillet, soit que la commission de l'éducation entendra des citoyens qui ont été invités, par le consentement de tous ici, à donner leur avis sur les projets de loi 24 et 25 lundi et mardi prochain, lundi à compter de 15 heures, mardi à compter de 11 heures. M. le Président, je voudrais solliciter de la Chambre le consentement que j'ai déjà obtenu privément afin que la Chambre puisse se réunir dès 14 heures lundi après-midi, alors qu'elle reprendra ses travaux après l'ajournement de ce soir. J'en fais motion, M. le Président.

Le Président: Y a-t-il consentement à la présentation de la motion? La motion sera-t-elle adoptée?

Une voix: Adopté.

Le Président: Adopté.

La Chambre se réunira lundi, à 14 heures.

M. Charron: M. le Président, c'est ce soir que se termineront les différents débats qui ont eu lieu en commission sur les budgets de chacun des ministères du Québec. Je veux brièvement, mais je le fais parce que je trouve cela extrêmement important, remercier d'abord mes collègues qui se sont prêtés au jeu des questions et réponses normales dans ce débat, mais particulièrement aussi l'Opposition d'avoir respecté le calendrier et d'avoir travaillé avec moi pour respecter le calendrier que nous avons fait ensemble, de nous avoir donné, comme je le leur avais suggéré, un certain nombre de questions préalables auxquelles nous avons donné des réponses qui ont sans doute donné un

bon résultat, ce qui nous permet de terminer pour la première fois — en tout cas, moi, c'est ma dixième année ici — la fastidieuse étude des crédits avant le début de juin 1979.

Une voix: C'est demain.

M. Charron: Oui, on était à la limite, mais cela nous permet d'entrer dans le délai, selon les règlements modifiés de juin, avec deux commissions disponibles pour accueillir les projets de loi que nous sommes appelés à voter en deuxième lecture ici. Mais, pour que tout s'achève en beauté et que personne ne reste sur son appétit, je dois faire la motion suivante, M. le Président: Que, cet après-midi et ce soir, se réunissent, au salon rouge, la commission de la présidence du conseil et de la constitution pour étudier et terminer l'étude des crédits du Conseil exécutif. Il resterait une heure de travail, semble-t-il, à votre commission, M. le Président, de l'Assemblée nationale. J'inclus donc dans ma motion que celle-ci se réunisse, à la salle 91-A, de 17 heures à 18 heures, et celle-ci doit être parfaitement consciente que c'est sa dernière heure de travail et en tenir compte dans le déroulement de ses travaux. Il y a eu consentement semble-t-il, à la table de la commission ce matin, pour que celle des finances qui doit reprendre son travail ce soir le fasse, plutôt que de 20 heures à 22 heures, de 19 h 30 à 22 h 30. Tout le monde semblait d'accord. J'inclus donc cette modification dans ma motion pour les travaux d'aujourd'hui.

Le Président: Cette motion sera-t-elle adoptée?

M. Levesque (Bonaventure): Adopté.

M. Charron: M. le Président, je remercie les députés — j'allais le solliciter, mais c'est venu de soi-même — de ne pas avoir demandé de vote enregistré à ce moment-ci puisque, semble-t-il, d'ici quelques minutes, nous devons disposer de la motion d'amendement du député de Saint-Laurent sur le projet de loi 121. J'avertis donc tous les députés que, d'ici quelques minutes, il est vraisemblable que nous ayons à nous prononcer par un vote enregistré sur cette motion avant de reprendre le débat en deuxième lecture. Je vous prie donc d'appeler le débat qui figure à l'article 4).

Le Président: M. le député de Roberval.

M. Lamontagne: En vertu de l'article 34. Hier ou avant-hier, on avait promis une réponse concernant le dépôt du sixième rapport de Réforme des districts électoraux.

M. Charron: Dans dix jours, d'ici dix jours, je pourrai communiquer — c'est la réponse que j'ai eue hier, donc dans neuf jours — au député la totalité des informations qu'il a demandées, nous a-t-on dit.

M. Saint-Germain: En vertu de l'article 34, M. le Président.

Le Président: M. le député de Jacques-Cartier.

M. Saint-Germain: Est-ce que le leader parlementaire pourrait me remettre les numéros des différents projets de loi privés qui seront étudiés. Peut-être pourrait-on me les remettre privément?

M. Charron: Je le peux rapidement, M. le Président. Ce sont les projets de loi 213...

M. Saint-Germain: Un instant, je vais les prendre en note.

M. Charron: Sortez votre petit calepin.

M. Saint-Germain: 213.

M. Charron: Tout le monde a son petit calepin! Ce sont les projets de loi 213, 284, 254, 232, 220, 222, 237.

Une voix: Merci.

M. Saint-Germain: 237, le dernier?

M. Charron: Oui.

M. Saint-Germain: Merci.

Le Président: M. le député de Shefford.

M. Verreault: La commission parlementaire des consommateurs, coopératives et institutions financières, quand le leader croit-il qu'elle va siéger pour l'étude des projets de loi privés?

M. Charron: Je l'ai dit tout à l'heure. Vendredi, le 8 juin, vers 11 h 30, après la période des questions du matin, jusqu'à 18 heures.

Projet de loi no 121

Deuxième lecture

Motion de report (suite)

Le Président: Très bien. J'appelle maintenant la reprise du débat sur l'amendement de M. le député de Saint-Laurent à la motion du ministre des Richesses naturelles proposant que le projet de loi 121, Loi modifiant la Loi constituant la Société nationale de l'amiante, soit maintenu lu la deuxième fois, lequel amendement se lit comme suit: "Que la motion en discussion soit amendée en retranchant le mot "maintenant" et en ajoutant, à la fin, les mots "dans trois mois". L'ajournement du débat avait été réclamé par M. le député de Mégantic-Compton à qui j'ai le plaisir de céder la parole.

M. Grenier: M. le Président, avec l'accueil que j'ai reçu aujourd'hui, je n'ai pas le coeur à prendre mon droit de parole et je le cède au député de Huntingdon.

Le Président: M. le député de Huntingdon.

M. Claude Dubois

M. Dubois: Merci, M. le Président. Il me fait plaisir d'intervenir à mon tour sur la motion de report à trois mois du projet de loi 121, lequel vise l'expropriation de l'Asbestos Corporation. Je suis, bien sûr, M. le Président, en accord avec cette motion, mais je favoriserais davantage un rejet intégral du projet de loi 121, qui est beaucoup plus symbolique que réaliste. Il vise tout simplement, Mme la Présidente, pour le gouvernement, à jouer une fois de plus sur les sentiments des Québécois. On invoque, du côté ministériel, la nécessité d'accroître notre transformation ici des produits à base de fibres d'amiante. Je suis persuadé que tous les membres de cette Assemblée sont unanimement d'accord sur ce point précis, mais jamais le gouvernement n'a pu, jusqu'à ce jour, nous prouver d'une façon précise et sans équivoque la nécessité, pour l'État, d'acquérir une mine d'amiante afin d'accentuer la transformation chez nous.

Pourquoi ne pas dire tout de suite à la population du Québec que votre intention d'engloutir \$200 millions de fonds publics que l'on n'a pas n'est qu'une stratégie préréférendaire et aura pour effet de bouleverser davantage les tripes des citoyens du Québec? Mme la Présidente, la question, la vraie question, c'est: Pourquoi acheter une mine d'amiante? On n'a pu, du côté gouvernemental, nous donner la raison de cette acquisition. On n'a pu répondre à cette question précise qui est: Pourquoi acheter une mine d'amiante? Le gouvernement n'a pas de réponse sensée à offrir et c'est tout à fait ce qui existe présentement. Enfin, sa décision est bien plus politique et partisane que fondée et pratique. Les \$200 millions dont il est question n'amènent aucun nouveau "job". En plus, tous savent qu'une société d'État ne peut, dans les mêmes conditions et d'égal à égal, rivaliser, au niveau administratif et productif, avec l'entreprise privée.

(15 h 40)

En définitive, Mme la Présidente, le gros bon sens nous dicte qu'il faut diriger nos efforts vers la seule avenue pratique et logique qui est celle de la transformation accrue, là même où nous pouvons directement atteindre le but visé, soit créer des emplois nouveaux au Québec et ceci, avec nos richesses naturelles et, en l'occurrence, avec la fibre d'amiante. Laissons donc les multinationales dans le trou de la mine et dirigeons nos efforts là où nous pouvons créer de nouveaux emplois.

Pour lancer une fromagerie, il ne serait pas nécessaire d'acheter les vaches du territoire; cela s'applique, dans le cas précis, à une mine d'amiante. Acheter une mine ne se traduit pas nécessairement par plus de produits finis. De plus, on nous a

prouvé dernièrement — j'en félicite le gouvernement — qu'il était possible et bien réalisable d'accélérer la transformation ici sans posséder une mine puisqu'il y a déjà des réalisations concrètes et toutes récentes dans le domaine manufacturier à base de produits d'amiante. Tout en demeurant les deux pieds sur la terre, sans leurrer la population, sans aventure non fondée, la voie est toute libre vers le but ultime, c'est-à-dire vers la création d'emplois manufacturiers dans le secteur de l'amiante.

La semaine dernière, j'écoutais, ici même dans cette enceinte, le vibrant plaidoyer du ministre des Finances, alors qu'il s'exprimait sur cette même motion de report. Le ministre trouvait choquant qu'une motion de ce genre soit présentée. Il a indiqué que ce serait s'humilier soi-même, voire se mettre la tête dans le sable que de reporter à trois mois cette étude. Peut-être que le ministre, dans ses propos, aurait réussi à faire vibrer quelques cordes trop fragiles chez quelques Québécois mais, pour ma part, son plaidoyer m'a laissé bien froid. Je l'ai perçu comme d'un nationalisme presque aveugle. Trop longtemps a-t-on pratiqué ici même au Québec ce genre de nationalisme sentimental au détriment de mesures réfléchies, calculées, calmes, posées et responsables. Oui à du nationalisme économique mais non à du nationalisme purement sentimental. J'appuie donc la motion de report à trois mois mais tout en indiquant qu'une expropriation ne doit se faire que quand toutes les autres avenues auront été explorées et exploitées au maximum. En ce qui concerne le sujet en discussion aujourd'hui, je ne crois pas que toutes ces étapes furent franchies. Merci, Mme la Présidente.

La Vice-Présidente: Cette motion de M. le député de Saint-Laurent, la motion d'amendement, est-elle adoptée?

Des voix: Rejeté.

La Vice-Présidente: On demande le vote enregistré. Qu'on appelle les députés.

(Suspension à 15 h 43)

(Reprise à 15 h 54)

La Vice-Présidente: À l'ordre, s'il vous plaît.

Mise aux voix de la motion de report

Cette Assemblée est appelée à mettre aux voix la motion d'amendement de M. le député de Saint-Laurent — ... cela me fera plaisir — se lisant comme suit: Que la motion en discussion soit amendée en retranchant le mot "maintenant" et en ajoutant à la fin les mots "dans trois mois". Que ceux et celles qui sont pour cette motion veuillent bien se lever, s'il vous plaît.

Le Secrétaire adjoint: MM. Ryan, Levesque (Bonaventure), Saint-Germain, Vaillancourt (Orford), Lalonde, Lavoie, Mailloux, Goldbloom, Rivest, Ciaccia, Raynauld, Lamontagne, Giasson, Blank, Caron, O'Gallagher, Picotte, Scowen, Marchand, Gratton, Pagé, Verreault, Springate, Shaw, Goulet, Fontaine, Dubois, Le Moignan, Cordeau.

La Vice-Présidente: Contre.

Le Secrétaire adjoint: MM. Lévesque (Taillon), Charron, Burns, Laurin, Parizeau, Landry, Léonard, Couture, Tremblay, Bérubé, Mme Ouellette, MM. O'Neill, Vaillancourt (Jonquière), de Belleval, Johnson, Proulx, Lessard, Garon, Vaugeois, Martel, Paquette, Marcoux, Bertrand, Fallu, Michaud, Rancourt, Laberge, Grégoire, Guay, Lefebvre, Laplante, Mme Leblanc-Bantey, MM. Bisailon, Gendron, Mercier, Alfred, Marquis, Ouellette, Perron, Gosselin, Jolivet, Brassard, Lavigne, Dusault, Boucher, Beauséjour, Bordeleau, Charbonneau, Gravel, Lévesque (Kamouraska-Témiscouata), Lacoste.

La Vice-Présidente: Abstentions.

Le Secrétaire adjoint: MM. Bellemare, Grenier, Russell.

M. Shaw: Est-ce que j'ai été compté?

La Vice-Présidente: Vous étiez pour ou contre ou vous vous absteniez. Vous étiez pour. C'est déjà compté. D'accord.

Le Secrétaire: Pour: 29 — Contre: 51 — Abstentions: 3

La Vice-Présidente: La motion est rejetée.

Reprise du débat sur la motion principale

Ce sera donc la reprise du débat sur la motion principale du ministre des Richesses naturelles proposant que soit maintenant lu la deuxième fois le projet de loi no 121, Loi modifiant la Loi constituant la Société nationale de l'amiante.

C'est M. le ministre des Finances et du Revenu.

M. Jacques Parizeau

M. Parizeau: Mme la Présidente, nous revenons donc au principe même du projet de loi qui est devant nous et qui est destiné à autoriser le gouvernement à émettre un avis d'expropriation pour les actifs d'Asbestos Corporation qu'il désignerait et qui prévoit, d'autre part, le mode de compensation et le mode d'arbitrage advenant que le prix offert par le gouvernement ne soit pas accepté par la compagnie.

Puisque nous revenons au principe du projet de loi, il me paraît important qu'on revienne aux objectifs mêmes de l'opération. Pourquoi veut-on prendre le contrôle de l'Asbestos Corporation et

que veut-on en faire? Le ministre des Richesses naturelles a indiqué, au début du débat en deuxième lecture, les objectifs essentiellement industriels du projet. Il n'y a pas suffisamment de fibre d'amiante qui donne lieu à une opération de fabrication au Québec. Nous perdons depuis des générations des emplois dans cette industrie simplement parce que l'industrie s'est développée à l'étranger et ne s'est pas développée ici. On dira — on l'a déjà dit, d'ailleurs — quel rapport entre cet objectif et le fait pour le gouvernement de contrôler une compagnie qui exploite de la fibre d'amiante?

Je pense qu'il est important de revenir là-dessus, parce que finalement, dans cette liaison entre davantage d'industries au Québec et le contrôle de l'Asbestos Corporation, il est bien important qu'on comprenne où sont les rapports et pourquoi une opération mène à l'autre. Une des raisons pour lesquelles l'industrie manufacturière de l'amiante ne s'est pas développée au Québec, c'est que traditionnellement les fournisseurs de cette fibre, ceux qui extrayaient la fibre n'acceptaient pas de vendre, à des entreprises québécoises ou à des entreprises autres qu'elles-mêmes mais établies au Québec, des quantités de fibre suffisantes. (16 heures)

Le principe du quota, le principe de la limitation des approvisionnements au Québec est un phénomène bien connu. Donc, il est fondamental que, d'abord et avant tout, on fasse en sorte que chaque fois qu'un industriel, grâce à la Société nationale de l'amiante ou seul, comme il le voudra, mais chaque fois qu'un industriel veut, au Québec, développer la fabrication de l'amiante, il puisse disposer de la fibre dont il a besoin.

Vous me direz que c'est un objectif élémentaire et enfantin? Sans doute, mais il n'a jamais été assuré jusqu'à maintenant et surtout, aucun gouvernement n'a jamais veillé à ce que cet objectif élémentaire soit assuré. On se trouve exactement dans la situation où des gouvernements de Québec auraient accepté que des compagnies de papier journal empêchent, interdisent la publication de journaux en leur refusant des approvisionnements. Dans ce sens, le quasi-monopole qu'on avait au Québec dans la fibre d'amiante se retournait contre nous. Si nos propres mines refusaient de vendre à nos propres industriels, nos industriels allaient où? Pendant très longtemps, la quasi-totalité de la fibre extraite dans le monde libre venait de chez nous.

D'autre part, il est important qu'on puisse connaître les clients de la fibre d'amiante. Il y a un très grand nombre de gens, de compagnies qui utilisent la fibre d'amiante un peu partout dans le monde et dont l'intérêt direct dépend de leurs services de fabrication. Ils sont installés à peu près partout, sauf chez nous. Qui sont-ils, ces gens-là? De quel genre de fibre ont-ils besoin? Quels intérêts peuvent-ils avoir pour que l'expansion se fasse ici plutôt qu'ailleurs? Il faut les connaître, il faut le savoir et pour cela, il faut un canal. Il est évident que posséder le contrôle d'une compagnie

de fibre qui extrait de la fibre d'amiante nous permet de satisfaire ces deux objectifs; il y aura de la fibre au Québec pour ceux qui veulent s'en servir. Le système des quotas disparaîtra.

Deuxièmement, on saura enfin qui sont les clients industriels un peu partout dans le monde et il sera infiniment plus facile de s'entendre avec eux dans des projets conjoints ou simplement dans des activités destinées à les inciter à venir s'établir ici. Asbestos a un autre avantage, un avantage qu'aucune autre compagnie d'extraction d'amiante ne possède: Asbestos n'a pas d'usine de fabrication où que ce soit dans le monde. Les autres en ont. Toutes les autres compagnies qui extraient de la fibre au Québec sont plus ou moins intégrées, avec des activités de fabrication. Quand on leur dit, à ces compagnies "voulez-vous installer une usine au Québec" cela les met dans un dilemme affreux. Cela veut dire qu'ou bien elles ferment une usine qu'elles possèdent déjà aux États-Unis ou en Europe, ou bien, en tout cas, elles freinent l'expansion des usines qu'elles possèdent déjà. Si je peux m'exprimer ainsi, l'Asbestos Corporation est vierge, elle n'a jamais eu d'usine de fabrication. L'usine allemande dont on parle, c'est une usine destinée à sortir la fibre d'un concentré et à la mettre dans des sacs; ce n'est pas de la fabrication.

Vous voyez l'instrument de doux chantage qu'on peut appliquer. On peut enfin dire aux autres compagnies, qui ont des intérêts de fabrication un peu partout dans le monde: Nous croyons qu'il y a de la place pour une usine pour la fabrication de tel produit au Québec, nous vous incitons fortement à l'établir au Québec, mais en tout cas, si vous ne vouliez pas l'établir au Québec, Asbestos pourra le faire en collaboration avec la Société nationale de l'amiante. Asbestos n'est pas dans un conflit d'intérêts, Asbestos n'a pas besoin de fermer quelque chose à l'extérieur. Nous acquérons ainsi un instrument de concurrence et de pression perpétuelle qui est conforme aux moeurs des affaires, qui est dans notre intérêt et qui est un instrument, dans ce sens, de pression continue dans l'avenir pour faire en sorte que les programmes de développement, auxquels les autres compagnies sont appelées, puissent donner des résultats importants, appréciables et même — allons plus loin que cela — substantiels.

Donc, il nous faut l'Asbestos Corporation. Cela était déjà bien compris et bien noté avant que nous arrivions au pouvoir. Le gouvernement précédent avait reçu un rapport d'analyse, qu'on appelle maintenant le rapport Alexandre, qui justement suggérait au gouvernement libéral du temps de faire exactement ce que nous faisons à l'heure actuelle, c'est-à-dire d'acquérir l'Asbestos Corporation. Il ne faut surtout pas s'imaginer qu'un gouvernement du Parti québécois arrivant au pouvoir a eu tout à coup une illumination. Il ne faut surtout pas oublier que, quant aux objectifs élémentaires dont je parlais tout à l'heure, des quantités d'hommes de bon sens ont eu ce type de réaction avant nous. Déjà, dans l'Opposition, la question du déblocage dans le domaine de l'amiante avait intéressé plusieurs d'entre nous.

Le gouvernement libéral antérieur a eu des débats importants autour du rapport Alexandre. Que ce gouvernement qui nous a précédé ait fait ce que les gouvernements antérieurs ont fait, malheureusement, c'est-à-dire lire un rapport, céder à des pressions, avoir un peu peur et décider de laisser le rapport sur les tablettes, sans doute, Mme la Présidente; peut-être, Mme la Présidente. Mais est-ce que, sous prétexte que chacun successivement a hésité devant la solution du problème, cela veut dire qu'il faut continuer indéfiniment? Les objectifs que je viens d'indiquer sont clairs et sont parfaitement perceptibles. Acheter l'Asbestos Corporation, pour nous, c'est en un certain sens la clé qui permet d'ouvrir la boîte de sardines. On ne peut pas prendre de responsabilités, Mme la Présidente, du fait que tous les gouvernements antérieurs ont regardé la boîte de sardines sans jamais oser l'ouvrir.

On a décidé d'ouvrir la boîte de sardines et, pour cela, il nous faut une clé. On est allé la chercher, on est en train de la chercher. Ce qu'on dit: Vous achetez, avec l'Asbestos Corporation, une compagnie qui a de vieux équipements, qui va demander une modernisation considérable, c'est plein de poussière cette affaire-là, c'est une vieillerie. Mme la Présidente, on est tout à fait conscients qu'il y a des investissements importants à faire dans les installations de l'Asbestos Corporation. Il y en a singulièrement dans la région de Thetford; on parle moins des installations dans le nord, qui causent un autre type de problèmes. On en est parfaitement conscients et cela se reflète forcément dans le prix qu'on offre. Il faut être ici cohérent. Certains nous disent: Vous achetez une vieillerie. En termes de mine, on n'achète jamais une vieillerie, le minerai est là et la teneur est là. Mais que ces installations aient besoin d'investissements, forcément, évidemment, on le sait et on l'a calculé et cela se reflète dans le prix qu'on offre.

Il est évident que, si toutes ces installations étaient modernes, remarquables, absolument dépoussiérées, étaient une sorte de modèle dans le monde moderne, on offrirait plus que ce qu'on offre. Le prix, inévitablement, reflète cette espèce de crainte qu'ont bien des gens en disant: Le gouvernement s'engage dans une sorte d'aventure en achetant des installations qui ont besoin d'être modernisées. Toutes les études que nous avons faites nous l'ont parfaitement révélé. Encore une fois, on paierait un prix différent si c'étaient des installations différentes.

Il n'en reste pas moins que, depuis le début de cette opération, le gouvernement a indiqué clairement, à plusieurs reprises, en public comme à l'égard de la compagnie, qu'on cherchait à en arriver à un résultat de gré à gré, qu'on cherchait une entente. Bien sûr, quand on cherche une entente, il faut faire attention de ne pas transformer une discussion, sur, après tout, des prix d'action, en une sorte de discussion dogmatique. Je pense qu'on a fait très attention, Mme la Présidente, d'aller chercher sur le plan de nos conseillers des gens qu'on ne peut, d'aucune espèce de façon, taxer de représenter une sorte

d'idéologie séparatiste, diraient certains de nos adversaires, et j'allais dire encore moins sociale-démocrate. Kidder, Peabody, nos consultants principaux, sont considérés à New York comme à peu près dans le groupe le plus conservateur des conseillers financiers.

(16 h 10)

Ils n'ont jamais eu la réputation d'être particulièrement à gauche et il paraît même que leur président, à cause d'un article sur Cuba, a cessé d'acheter le New York Times parce qu'il le trouvait trop à gauche. Vous pensez, Mme la Présidente, à quel point ces gens peuvent être suspects! Ils ont été chercher, comme consultants géologiques et miniers, Watts, Griffith and McQuat Ltd de Toronto — je ne pense pas qu'ils puissent être suspects non plus — et notre conseiller fiscal — parce qu'il y a des implications fiscales considérables dans ce dossier, est Me Philip Vineberg, de Montréal, qui est considéré comme un des meilleurs experts fiscaux qu'il y a en Amérique du Nord mais certainement pas non plus comme un suppôt du séparatisme. Enfin, cela m'étonnerait. Je ne lui ai jamais demandé, mais j'en serais fort étonné.

Donc, on a été chercher une équipe qui, sur le plan technique, représente, je pense, ce qu'on pouvait trouver de mieux et, en tout cas, d'aucune espèce de façon elle n'est le reflet d'une atmosphère dogmatique, partisane ou politique.

General Dynamics, qui contrôle 54% des actions d'Asbestos Corporation, a fait de même.

Là, il y a une série d'étapes que je voudrais brièvement relever dans le développement de ces tractations que nous avons eues avec General Dynamics, qui a le contrôle de l'Asbestos Corporation. J'ai eu sans doute l'occasion, le 14 décembre 1978, de faire le point des tractations que nous avons eues avec General Dynamics, mais il n'est pas mauvais, je pense, de revenir sur ces premières phases et d'indiquer ce qui s'est passé depuis. Je n'ai eu jusqu'à maintenant que l'occasion d'en discuter à la suite de questions posées en Chambre. Là, je peux peut-être prendre quelques minutes pour tracer rapidement l'évolution du dossier. Il y a eu une première phase qui va essentiellement jusqu'au 27 septembre 1978, donc, jusqu'à il y a à peu près six ou sept mois. Cette phase a été marquée par les études de nos consultants. Il n'y a pas eu de tractations, comment dire, le moins d'un peu poussées. On attendait le résultat des études. Les études de Lazard Frères et de Kidder, Peabody, d'ailleurs, donc les consultants des deux parties, sont sorties à peu près en même temps, à trois semaines près. Le député de Saint-Laurent disait: On a été beaucoup trop loin dans les études. Il y a des espèces de critères qui permettent rapidement, comme cela, de savoir combien cela vaut, une compagnie.

Mme la Présidente, j'ai travaillé passablement d'années dans ce genre de métier. Qu'on vienne me dire que la détermination de la valeur d'une propriété minière, cela s'établit par deux ou trois petits ratios, je répondrais: On repassera. Il est évident que l'évaluation d'une compagnie manufacturière ou l'évaluation de certaines entreprises

de services publics, cela peut se faire en quelques semaines. Bien sûr. Cela ne présente pas de difficultés majeures. Mais dans le domaine minier, ce n'est pas ce dont on parle. Il y a un aspect, bien sûr, d'entreprise auquel il faut s'astreindre en termes d'un certain nombre de critères et, d'autre part, il y a des déterminations de la valeur des propriétés et des réserves. Il ne faut pas s'imaginer que la réserve s'étend à 1000 pieds dans telle direction et, tout à coup, stoppe brutalement là où on se trouve dans du sable. Il y a des réserves prouvées et il y a des réserves possibles. Il y a des réserves probables. Je n'entrerai pas là-dedans. Je n'ai pas la compétence de mon collègue des Richesses naturelles sur le sujet. Je veux simplement indiquer ici que quand on commence à évaluer une propriété minière, ce n'est pas avec deux ou trois petits critères, comme semblait le dire le député de Saint-Laurent, qu'on évalue cela. Cela prend pas mal de temps et pas mal d'études. Il est remarquable, d'ailleurs, que les études des consultants des deux côtés aient commencé à peu près en même temps, se soient terminées à peu près en même temps et soient à peu près aussi copieuses et aussi fouillées l'une que l'autre.

Donc, jusqu'au 27 septembre 1978, jusqu'au 27 septembre dernier, cela a été la phase des études de chaque côté.

En fin de septembre et en octobre, il y a eu une phase de complément d'information. General Dynamics voulait nous faire saisir des aspects du marché de l'amiante qu'elle pensait qu'on n'avait peut-être pas saisis et nous, on essayait de lui faire comprendre certains aspects fiscaux d'impôt dont on était certain qu'elle ne les avait pas compris. Donc, au mois d'octobre, on s'échange des renseignements complémentaires sur ce qu'on pense respectivement être des éléments qui n'ont pas encore été examinés. Les mois de novembre et décembre ont été consacrés à explorer les recommandations du rapport Kidder, Peabody, nos consultants, disant: À notre avis, c'est autour de \$40 ou \$42 environ que ces actions valent. Au milieu de décembre, General Dynamics confirmait que ce type de prix ne l'intéressait pas. D'autre part, nous n'avions toujours pas le moyen d'avoir accès à leurs études. Ils ne nous les montraient pas. On parlait autour et alentour, mais on ne savait pas ce qu'il y avait dedans.

Vous vous souviendrez, Mme la Présidente, que, le 14 décembre, j'ai fait une déclaration ministérielle annonçant que le projet de loi en vue de l'expropriation serait déposé le lendemain et j'ai rendu publique l'étude de Kidder, Peabody. Le fait de déposer le projet de loi en première lecture a eu un effet remarquable. Le 25 janvier, General Dynamics m'envoyait le rapport de Lazard Frères. Enfin, on pouvait voir à partir de quel document ils travaillaient. Mais je n'avais pas le droit d'en faire faire des copies et je n'avais pas la possibilité de faire travailler nos consultants là-dessus. Je comprends que j'ai peut-être certaines compétences dans quelques secteurs, mais pas dans tous. On a quand même besoin toujours de consultants dans ces choses-là. Mais les accords

de confidentialité qui avaient été signés par nos consultants à l'égard de General Dynamics étaient tellement compliqués qu'on en était arrivé à la situation où nos propres consultants ne pouvaient pas communiquer à ceux de General Dynamics les renseignements qu'ils avaient obtenus de General Dynamics au début. On était en pleine foire sur le plan juridique. On a nettoyé cela jusqu'au 9 mars. Cela a été le premier résultat de déposer la loi en première lecture, qu'enfin tout le monde avait les mêmes études.

Le mois d'avril a donné lieu à une série de négociations à New York, à Saint-Louis, à Montréal, à New York encore. Le mois d'avril a été couvert de négociations. On a examiné plusieurs possibilités. General Dynamics nous est revenue, avec des offres d'accords d'approvisionnement. C'est beau cela, Mme la Présidente. Une compagnie au Québec était disposée à nous garantir qu'on aurait de la fibre. C'est extraordinaire!

M. Landry: Généreuse.

M. Parizeau: Enfin, n'est-ce pas? C'est beau, c'est grand, c'est généreux! On nous a proposé aussi des accords, des entreprises communes. La Société nationale de l'amiante et General Dynamics ouvriraient peut-être un certain nombre d'usines, mais sans qu'on ait vraiment des détails sur ce en quoi cela consistait. Remarquez que c'était d'autant plus ironique que la Société nationale de l'amiante était justement en train de préparer des projets. Alors, on volait au secours de la victoire.

On nous a offert aussi une sorte de contrôle conjoint de l'Asbestos Corporation, c'est-à-dire que General Dynamics et le gouvernement de Québec pourraient — comment dire? — posséder une partie des actions chacun et, là, on pourrait s'entendre pour faire gérer, par exemple, l'Asbestos, une sorte d'accord de gestion de General Dynamics. Je ne ferai pas ironie à ce sujet. C'était une proposition qui, à mon sens, n'était pas intéressante, si vous voulez, n'était pas vraiment dans l'intérêt du Québec et était trop cher, mais qui, enfin, peut-être, marquait pour la première fois ici la décision de la compagnie de commencer à négocier un peu sérieusement.

De notre côté, on a suggéré à la compagnie d'examiner, si elle ne voulait pas tout nous vendre, la possibilité qu'on achète Thetford seulement et qu'on laisse à l'Asbestos Corporation ses installations dans le nord. Cela a été examiné aussi. Cela n'avait pas l'air de les intéresser particulièrement. Je dois dire, Mme la Présidente, qu'à l'heure actuelle encore nous négocions. Il y a une formule qui a été présentée par le gouvernement de Québec, non, pas par le gouvernement de Québec, par certains conseillers du gouvernement de Québec — c'est une espèce de formule préparatoire — encore hier à New York.

La Vice-Présidente: Il ne vous reste plus beaucoup de temps, M. le ministre.
(16 h 20)

M. Parizeau: Si je pouvais avoir trois ou quatre minutes, cela me permettrait d'expliquer le dossier.

Des voix: Consentement.

La Vice-Présidente: Consentement, M. le ministre.

M. Parizeau: Merci, Mme la Présidente. Je pense que c'est important que l'information puisse sortir. Je suis un peu coincé par le fait que je n'ai que 20 minutes mais, enfin, j'aimerais pouvoir... Il est évident, au fur et à mesure que nous avançons en deuxième lecture et, ensuite, en troisième lecture, que la pression s'exerce pour que les discussions soient de plus en plus sérieuses. Je ne veux pas dire qu'il n'y a pas eu de discussions avant; je ne veux pas dire qu'il n'y a pas eu de négociations. Bien sûr, il y a eu des tas d'approches, mais il faut reconnaître une chose, General Dynamics ne voulait pas vendre. Je pense que fondamentalement, ils ne veulent toujours pas vendre. Pour eux, c'est une opération dont ils sont propriétaires et ils n'ont jamais abordé avec un enthousiasme particulièrement délirant ce que le gouvernement de Québec voulait faire. Le résultat est que beaucoup de propositions sont restées souvent un peu atrophiées, pas très étudiées, pas très examinées, pendant que General Dynamics, de son côté — comme c'est son droit d'ailleurs — mobilisait les journaux, mobilisait passablement d'hommes politiques — on en a vu des exemples aux États-Unis.

Il reste néanmoins que General Dynamics jouait un rôle qui est normal dans pareilles circonstances. Je ne peux pas reprocher à General Dynamics d'avoir fait bien plus de politique avec cela que j'en ai fait moi-même. Cela fait partie, j'imagine, du jeu d'une compagnie qui se dit: Un gouvernement veut acheter une propriété que je possède; je vais prendre tous les moyens, y compris ceux des lobbies politiques, pour être en mesure d'essayer de me sortir de là. Il n'en reste pas moins que le passage en deuxième lecture, que l'adoption de la loi vont nous permettre d'amener une phase de négociations de plus en plus précises et de plus en plus techniques. Est-ce que cela aboutira? Franchement, je suis incapable de le dire. Je pense qu'on ne m'en voudra pas. Il est évident qu'à l'heure actuelle, les discussions atteignent un certain degré, certains jours, presque un degré de fébrilité, ce qui est très bon quand on pense aux mois de taponnage qui ont eu lieu. Est-ce que cela donnera une solution acceptable aux deux parties? Je n'en sais rien.

Je dois réitérer la volonté du gouvernement, si c'est possible, si c'est dans l'intérêt du Québec, d'en aboutir à une solution négociée de gré à gré. Nous avons commencé sur cette base. Je pense que nous avons montré à plusieurs reprises que nous voulions continuer sur cette base. Il est clair que nous nous trouvons en face d'une des compagnies les plus puissantes du monde. Nous nous trouvons en face d'une compagnie qui a des

moyens de faire appel à l'opinion publique, à certains milieux politiques, à certains milieux d'affaires aussi, dans certains cas, qui sont considérables. C'est une compagnie qui opère dans des dizaines de pays du monde. Nous avons, comme Parlement, comme Assemblée nationale, un pouvoir qu'on ne pourra jamais nous enlever, jamais, Mme la Présidente, quelle que soit la taille des gens avec qui nous discutons, et ce pouvoir, c'est le pouvoir de faire des lois. Finalement, devant ces énormes puissances d'argent, ce qui équilibre les forces, c'est le pouvoir de Parlements qui se tiennent debout de passer les lois qu'ils considèrent être dans l'intérêt national. Si nous pouvons acheter Asbestos à General Dynamics de gré à gré, tant mieux. On fera tous les efforts pour cela. Si cela n'est pas possible, on expropriera; on expropriera d'une façon civilisée en étant conscient qu'on a fait une étape de plus dans le sens de la libération économique profonde du Québec. Merci.

La Vice-Présidente: M. le député d'Outremont.

M. André Raynauld

M. Raynauld: Merci, Mme la Présidente. Si on suivait la lettre du débat qui nous occupe, nous devrions nous limiter à examiner ce qu'une expropriation peut représenter par comparaison à une autre méthode de s'approprier une entreprise et qui est celle d'acheter gré à gré. En effet, ce projet de loi ne porte pas nécessairement sur le fond du problème, mais sur la façon d'acheter une entreprise. Comme les perspectives sont de moins en moins bonnes pour acheter de gré à gré l'Asbestos Corporation, on apporte un projet de loi visant à menacer l'Asbestos Corporation d'expropriation. Je ne voudrais pas, Mme la Présidente, me limiter aussi étroitement dans la discussion de ce sujet, et ceci à l'exemple du ministre des Richesses naturelles, qui lui n'a pas parlé de l'objet du projet de loi. Il a plutôt fait une attaque à fond de train contre tous ceux qui pouvaient de près ou de loin s'opposer à l'achat de l'Asbestos Corporation, quel que soit le moyen choisi. Je voudrai, cependant, soulever les problèmes du prix de l'Asbestos Corporation.

Le ministre des Richesses naturelles, en effet, a pris pour acquis que l'Asbestos Corporation serait achetée de gré ou de force à \$42 l'action, et il se réfère à un montant de \$120 millions dans son discours de deuxième lecture. On aurait aimé que le ministre des Richesses naturelles nous parle des autres estimations qui existent sur le coût d'achat de l'Asbestos Corporation. On aurait aimé qu'il exprime des opinions sur le sujet. On aurait aimé qu'il renseigne la population sur les risques que ce dont nous parlons ne se limite pas à \$120 millions, mais puisse augmenter jusqu'à des sommes allant à environ \$280 millions. En effet, il existe d'autres estimations qui ont été faites. Le ministre des Finances vient d'y faire allusion, il s'agit des estimations qui ont été faites par Lazard Frères, de New York. Ces estimations

qui ont été faites de ce côté reposent sur des méthodes qui sont loin d'être stupides, sont loin d'être l'expression d'analyses faites par des gens plus ou moins compétents et, sur la base des informations qui existent déjà sur le sujet, on peut même essayer d'identifier les raisons pour lesquelles les différences de prix sont aussi grandes. On peut, parce que nous le savons déjà, tirer ses propres conclusions sur les sources des différences dans les prix qui ont été proposés. Ces sources tiennent essentiellement à deux choses: la première, c'est une divergence d'opinions quant à l'augmentation des prix de l'amiante à l'avenir, augmentation qui est fixée à 2,5%, 3,5% dans l'étude de Lazard Frères en termes réels et qui est fixée à 0 en termes réels dans l'étude que le gouvernement du Québec a commandée. Seulement cette divergence quant aux perspectives du marché de l'amiante dans le monde rend compte déjà de 62% de la différence dans les estimations.

Une deuxième source de différences tient au taux d'escompte qui a été utilisé dans l'une et l'autre étude. Dans un cas, dans l'étude du Québec, on utilise un taux d'escompte pour ramener à la valeur présente l'estimation de ces avantages et de ces bénéfices à venir, on utilise 21% et dans l'autre étude on utilise 17%.

(16 h 30)

On sait, par ailleurs, que ces taux d'escompte soulèvent des aspects techniques très complexes, mais que, dans beaucoup d'autres cas similaires, on a employé des taux d'escompte qui se rapprochent de beaucoup de ceux qui ont été employés par la compagnie Lazard Frères. Je voudrais donc dire là-dessus tout simplement que ces estimations ne sont pas des estimations irréflechies, qu'elles ne sont pas des estimations outrageantes pour le gouvernement du Québec. Il ne faudrait pas dire, comme le ministre des Richesses naturelles, que de toute façon ce prix de \$100 l'action est un prix tout à fait inacceptable. Je pense que le ministre n'a aucun fondement pour affirmer une chose pareille.

En effet, il existe des études, excellentes à tous égards, où il y a des divergences d'interprétation et d'opinions quant à des développements futurs sur des marchés étrangers et quant à la façon technique de calculer ces avantages à venir. Il ne s'agit pas ici d'idéologie. Il ne s'agit pas non plus de divergences de vues qui peuvent exister entre d'un côté des bons et de l'autre côté des méchants. Je pense qu'il aurait été dans l'intérêt de la population de savoir que ces estimations sont des estimations raisonnables. On peut y être opposé, bien sûr, mais ce sont des estimations raisonnables. Il me semble que dans l'analyse que nous faisons du problème, on ne peut pas rejeter d'un revers de la main le fait que cette opération puisse nous coûter, même dans l'hypothèse d'une expropriation, des montants qui peuvent aller au-delà de deux fois plus que ce que le gouvernement entend à l'heure actuelle payer pour acheter l'Asbestos Corporation.

Tout ce que le ministre des Richesses naturelles trouve à dire là-dessus, c'est que, de toute

façon, le montant que nous avons à payer est tellement dérisoire par rapport aux \$7 milliards qui existent en réserve à la Caisse de dépôt et placement! On admettra que c'est complètement déplacer le problème que de raisonner ainsi. Non seulement on ne tient pas compte de la probabilité que les prix peuvent être différents de ceux qui sont annoncés, non seulement on ne tient pas compte des investissements ultérieurs qu'on devra faire pour que cette mine puisse être exploitée dans nos meilleurs intérêts, non seulement on ne tient pas compte des engagements considérables, sinon énormes que le gouvernement du Québec s'engage à faire à l'heure actuelle, mais en plus, on dit simplement: De toute façon, nous avons tous les capitaux nécessaires. Comme s'il s'agissait d'une décision où nous sommes tellement riches que nous pouvons gaspiller les fonds n'importe où. Que ce soit ici ou là, cela n'a pas d'importance, les montants sont dérisoires.

Le véritable problème n'est pas là. Il s'agit de savoir, quelles que soient les ressources que nous avons au Québec, et j'admets qu'elles sont considérables, si c'est le meilleur placement que nous faisons. Est-ce que c'est la décision qui est dans les meilleurs intérêts des Québécois ou non? Il ne s'agit pas de faire des remarques sur la possibilité que nous avons d'engager des capitaux dans cette aventure. Il s'agit de savoir si ces capitaux sont placés et investis dans les activités les plus profitables pour l'ensemble du Québec.

En réalité, le ministre ne s'est pas penché sur ces problèmes dans son discours de deuxième lecture. Le ministre des Richesses naturelles, en réalité, a prononcé un discours de politicien et d'idéologue. En fait, on peut résumer son discours de la façon suivante. Premièrement, si l'on est fier de soi, on doit foutre les étrangers dehors, "parce que tout simplement, ils ne sont pas de chez nous. Il faut mettre la main sur les grandes sociétés à l'origine du développement industriel du Québec". Donc, c'est un discours nationaliste, dans la longue tradition de tous les nationalistes du monde, d'hier, d'aujourd'hui et de demain. Ensuite, il s'est agi d'un discours pour tourner en dérision toutes les raisons qu'on peut avoir de s'opposer à ce geste gouvernemental, à cette décision gouvernementale. C'est évidemment facile de faire de l'ironie sur les arguments qui peuvent être utilisés par celui-ci ou par celui-là, mais cela ne fait pas sérieux.

Enfin, cela a été un discours de petit Jos connaissant, qui portait sur toutes les initiatives qu'en quelques mois le gouvernement du Québec a été capable d'entreprendre tout simplement parce qu'il était plus intelligent que les autres pour déjà transformer sur place la fibre d'amiante, déjà pour engager toutes sortes d'investissements dans la transformation de l'amiante au Québec, pour créer de nouvelles usines, pour créer de nouveaux emplois. J'appelle ça un discours de petit Jos connaissant!

Si cela avait été si facile de réussir à faire un progrès industriel à partir des ressources d'amiante, je ne pense pas que nous aurions attendu que

le Parti québécois arrive au pouvoir pour que cela se fasse. Il n'est pas vrai que tous les gouvernements qui ont précédé le gouvernement du Parti québécois au Québec n'étaient que des brailleurs, il n'est pas vrai que tous ces gouvernements refusaient d'agir dans les meilleurs intérêts des Québécois. Dire des choses semblables, cela relève de la plus haute imagination.

Que l'expropriation ou la nationalisation d'intérêts étrangers au nom du nationalisme puisse être proposée aujourd'hui ne surprend en rien. Cela ne date pas d'hier et ce n'est sûrement pas s'humilier non plus et trahir la cause des siens d'en contester le bien-fondé. C'est une méthode d'intervention aujourd'hui complètement dépassée, c'est une méthode d'intervention que même les socialistes aujourd'hui ont abandonnée depuis au moins deux générations parce qu'en réalité un État dispose d'autres moyens de soumettre les entreprises à l'intérêt général d'un pays. L'expropriation des entreprises, en fait, est une méthode coûteuse, une méthode inefficace et c'est en réalité un des meilleurs moyens que nous ayons de nous appauvrir collectivement. L'expérience des pays qui ont cru dans le passé à la propriété collective le montre abondamment; pourquoi faut-il refaire ici l'expérience des échecs passés?

Le développement industriel ou économique n'a jamais consisté à acheter ou à construire des usines, même; le développement économique a consisté à faire fonctionner ces usines, à faire fonctionner ces entreprises et à conquérir des marchés. C'est pour cela que, dans le discours de deuxième lecture que j'ai prononcé sur le projet de loi créant la Société nationale de l'amiante, j'ai suggéré au gouvernement de concentrer ses efforts sur la transformation de la fibre d'amiante. Qu'est-ce qu'on nous a dit en réponse à cela? On nous a dit — et le ministre des Finances l'a répété cet après-midi — ce qui suit: Il nous faut absolument une mine parce que ceux qui avaient les mines, nos mines québécoises refusaient de nous vendre. C'est une affirmation que je trouve absolument invraisemblable.

Si, récemment, l'Asbestos Corporation a offert au gouvernement des contrats d'approvisionnement, ce n'est pas nécessairement — je pense bien que cela y est aussi — à cause de la menace d'expropriation; c'est pour dire au gouvernement, comme on aurait pu le dire il y a 20 ans: Si vous craignez de ne pas pouvoir vous approvisionner, nous sommes prêts à vous donner toutes les assurances possibles. On veut nous faire croire aujourd'hui que, si des contrats d'approvisionnement nous sont offerts à l'heure actuelle, c'est seulement parce qu'on menace d'exproprier l'Asbestos Corporation. Affirmer ici, devant cette Chambre, que la raison principale pour laquelle il fallait acheter l'Asbestos Corporation était que ces compagnies refusaient de vendre de la fibre d'amiante à des entreprises québécoises, c'est une affirmation non fondée, une affirmation qui est invraisemblable et extraordinaire. En effet, non seulement ce n'est pas dans l'intérêt des producteurs de refuser de vendre à de bons clients, mais, en plus,

c'est tout simplement illégal suivant nos lois canadiennes. On le sait.

(16 h 40)

Si une chose comme celle-là avait été soulevée auparavant, il y a une loi fédérale qui empêche justement ces choses. Le refus de vendre est illégal au Canada, dans l'ensemble du pays, et au Québec aussi. La question aurait pu être soulevée et je suis convaincu que ce problème aurait pu être résolu. Par conséquent, on est bien obligé...

M. Bérubé: ...

M. Ryan: Ne commencez pas...

M. Raynauld: ... de dire que cet argument n'est qu'un prétexte. En plus et dans le contexte de cette décision, je pense qu'il faut également essayer de soulever les théories ou les modèles de développement anachroniques et dépassés sur lesquels ce gouvernement se fonde pour prendre des décisions.

Cette semaine, j'entendais le ministre de l'Industrie et du Commerce nous développer une théorie, en commission parlementaire, qui avait trait à son explication à l'effet que l'Ontario bénéficiait toujours du développement économique. Vous savez pourquoi c'était? Il trouvait cela absolument contre nature, le ministre de l'Industrie et du Commerce, que l'Ontario, qui n'avait pas de minerai de fer, puisse avoir une aciérie. Il trouvait invraisemblable que l'Ontario puisse avoir de la pétrochimie lorsqu'il n'avait pas de pétrole. Qu'est-ce que cela veut dire, au point de vue de théorie de développement économique? Cela veut dire qu'il faut avoir les richesses naturelles sur place pour faire du développement, et qu'il n'y a de développement que là où il y a des richesses naturelles, ce qui est absolument faux, qui n'a jamais été accepté par personne. L'histoire le montre. L'Angleterre et le Japon, qui ont été des pays très pauvres en richesses naturelles, ont été et sont des pays très riches. Par conséquent, on ne peut pas aller affirmer, comme le ministre de l'Industrie et du Commerce l'a fait cette semaine, qu'il y a un développement antinaturel dans le fait que l'Ontario ait pu se développer. Ce qui manque dans ces analyses, c'est qu'il n'y a pas de marché. Il n'y a pas de marché dans ces théories.

La même chose avec l'Asbestos Corporation. Il n'y a pas de problème de marché. Qu'on ait une mine et le reste va venir. Qu'on produise de l'amiante et nous vendrons automatiquement. C'est fondamentalement faux! Ce n'est pas comme cela que le développement économique s'est fait dans l'histoire. N'importe quelle décision gouvernementale basée sur des faussetés comme celle-là ne peut conduire qu'à des échecs.

Enfin, le ministre des Richesses naturelles, lui, pense que tous les problèmes que nous avons au Québec viennent de l'entreprise étrangère. Les mines peuvent être chez nous mais, comme ce sont des entreprises étrangères, elle nous exploitent, elles nous colonisent. Il faut donc les nationaliser. Là encore, on a invoqué tout à l'heure le

refus de vendre des entreprises; on invoque un quasi-monopole, on invoque le chantage que ces entreprises peuvent faire. Mais la vraie raison, ce n'est pas cela. La vraie raison, c'est que cette décision s'inscrit dans un programme idéologique qui est le programme du Parti québécois et, suivant ce programme — je l'ai ici — la participation étrangère majoritaire à l'avenir ne sera permise que dans les secteurs, et je cite: "qui n'ont aucun effet réel sur l'économie ou qui dépendent trop largement des marchés extérieurs". Cette participation étrangère, avec le gouvernement du Parti québécois, est une participation étrangère qui ne peut jamais atteindre 100%. C'est la véritable orientation du gouvernement. C'est un gouvernement par l'État, un gouvernement chauvin et un gouvernement d'action française. C'est à la lumière de cette idéologie qu'on doit comprendre, qu'on peut comprendre que le geste particulier qui nous est proposé aujourd'hui est d'exproprier Asbestos Corporation.

Aujourd'hui, il s'agit d'un cas. Bien sûr, il s'agit d'un cas. Demain, il s'agira d'un autre cas et, après-demain, il y aura un autre cas. À chaque fois, on fera appel à la fierté des Québécois et à la veulerie ou à la peur des adversaires. Mme la Présidente, nous n'accepterons pas d'être enrégimentés dans ce manichéisme de bons et de mauvais Québécois. L'expropriation d'Asbestos, à notre avis, n'est pas dans les meilleurs intérêts des Québécois et nous l'affirmerons de nouveau. Nous affirmerons aussi que s'opposer à l'expropriation de l'Asbestos Corporation c'est également servir les intérêts des Québécois, et c'est la raison pour laquelle nous continuerons de nous opposer à l'adoption du projet de loi. Merci, Mme la Présidente.

La Vice-Présidente: M. le député...

M. Lamontagne: Question de règlement, Mme la Présidente.

La Vice-Présidente: ... de Roberval, sur une question de règlement.

M. Lamontagne: Je préviens le whip ministériel que ce n'est pas l'Opposition qui va tenir le quorum. Vous êtes sept seulement. Si le projet de loi de l'expropriation vous intéresse, il s'agira de le prouver.

La Vice-Présidente: M. le député, s'il vous plaît! Nous vérifions immédiatement pour voir si nous avons quorum. Nous avons effectivement quorum.

M. le député de Pointe-Claire.

M. William Frederic Shaw

M. Shaw: Merci, Mme la Présidente. Je veux premièrement féliciter le député d'Outremont pour son discours qui est à la base de l'attaque que nous avons besoin de mener contre les actions du

gouvernement dans ce projet de loi 121. Malgré que la motion de délai ait été défaite, le gouvernement, avec la même façon qu'il a employée déjà, va pousser le projet de loi jusqu'au bout pour encore dévaloriser l'image de la population du Québec. Premièrement, Mme la Présidente, les moyens qu'ils ont déjà employés n'ont pas démontré qu'ils ont la capacité d'agir dans ce dossier. Imaginez-vous. Si vous voulez acheter quelque chose, vous avisez avant que vous allez l'acheter à tout prix ou même à tout coût. C'est une base d'affaires malsaine. Nous allons payer le prix de ce manque de connaissance des affaires, non seulement dans le prix que nous allons payer pour l'Asbestos Corporation, si jamais c'est acheté, mais deuxièmement, à cause des faits qui se développent, parce que nous avons forcé notre voisin, notre propre partenaire dans beaucoup d'autres affaires, à vendre quelque chose sans une négociation de gré à gré.

Madam President, imagine that when the Parti québécois came to power, the Asbestos Corporation's shares were selling at \$16 and there is the presumption that because the shares were \$16 that everybody wanted to sell them. The pricing of the shares at \$16 was simply a reaction that many other businesses in the Province of Québec demonstrated, a reaction to the fact that the Parti québécois came to power and the small investor was dumping his Québec investments. General Dynamics was buying them, smart investors were buying them because they knew the real value of the shares. If, for example, the government at that time was so smart, it should have told G.I.C., General Investors Corporation to go out and buy some of those shares at \$16. But no, Mr. Lévesque had to make his announcement in New York.

But for your information, Madam President, and perhaps for the information of the honourable minister responsible for this dossier, what happens when there is a takeover bid? I am sure he has never been involved in a take-over bid in his life except this one which he is forcing himself. But I recall about two and a half months ago when one of my friends in Pittsburgh advised me of a stock that was on the market that would be subject to a take-over bid and he told me to buy the shares as soon as possible. They were on the market at \$11 a share and because I was tied up in the operating room that morning for four hours, I was not able to make my offer to buy until one o'clock and between eight o'clock in the morning and one o'clock, the shares had gone from \$11 to \$52 a share. That is business, Madam President. (16 h 50)

The reason why the shares go up is because when there is a takeover bid, even those people who do not want to sell are invited to sell. This is the reality, this is the reason why, in the propaganda that has been promoted by the Parti québécois for the purchase of the Asbestos Corporation at \$42 a share, they refer to the value of the share when they came to power.

Madam President, we should make and take time to examine why our friends in the U.S. government are concerned about this legislation. Why, if the minister of Finance is so convinced that his offer is fair and just, is he not prepared to use the Law of Expropriation. Why is he introducing a piece of legislation that brings in a new form to determine how and what price will be paid, one that allows for a member of General Dynamics to be represented and one of the government and a third to be appointed.

Madam President, I cannot help but understand how Senators Percy, Chaffe and Ribicoff are concerned with the way we are proceeding, in passing legislation that would bypass a fundamental law of the land, the Law of Expropriation. Why is it that we have a product we feel — the Kidder Peabody report must be valid enough to take to court and demonstrate before the Law of Expropriation that the pricing is correct. Why then are we afraid of the Law of Expropriation? Is it because their position is not sound? Is it because the government is suggesting that their evaluation of Asbestos Corporation as being sound is, in itself, not worthy enough to be presented before the courts of this land?

I would like to suggest that this brings out the suspicions in our friends South of the boarder, with justification. Let us make the comparison of Saskatchewan's nationalization of the potash industry. Let us take, for example, the fact that the potash industry in Saskatchewan now is functioning and it also has its markets. But why, Madam President? The negotiations, albeit at the beginning very difficult, there were efforts by that also Socialist government to force the market price of the product. But the U.S. government, using the powers that it has to influence this kind of decision, made the Government of Saskatchewan aware that they had to act as good business partners or suffer other consequences. What could these other consequences be, Madam President?

First of all, we could in fact see what more or less has happened to SIDBEC-DOSCO happen to the Asbestos industry. After all, we have one of the major steel manufacturing industries in Québec with only 8% of the Québec market. Why? Is it because the steel is overpriced? No, it has been accused of dumping. Ask Québec Steel if it has not been accused of dumping. Is it because of the fact that they are paying more for their aggregate or their ore? Perhaps! Ask those private enterprise scrap dealers who are literally being put out of business by SIDBEC-DOSCO. Or, is it that the private sector is saying that improper business practices must be resisted? Maybe that is the reason why, again in current account, SIDBEC-DOSCO will lose \$33 million this year and that does not include their losses associated with their financing, which are reputed to be as high as another \$120 million.

What are we buying, when we buy a product which could be actually kept out of the market place, frozen out of the areas which we suggest

are fundamental to making this a rational marketable product. The member from Outremont clearly stated that before, it is fine to have a product but if you do not have a market, you do not have anything that makes business sense. Why, for example, are we not transforming asbestos in Quebec? Why, if it were really rational to do it here, has not private investment done it already? Why? But, all of a sudden, the Government that certainly cannot demonstrate it in General Investment Corporation, cannot demonstrate it in Sidbec Dosco, cannot demonstrate it in Marine Industries Limited and cannot even demonstrate it in Hydro-Quebec, why do they think that they can do something that the private sector already does not do? They suggest: By controlling the product, the fundamental raw material. We also have a petrochemical industry in Quebec; it is very large, it happens to be in the east end of the city. We happen not to have any petroleum in the province of Quebec and we would like to keep our petroleum industry going, our petrochemical industry going. What would happen, as a result of interventions by this Government that would act contrary to the best interest of the US Government if they decided that the oil pipeline between the East Coast of the United States and our refineries in the East End of the city of Montreal should no longer get the quotas of oil that they are getting now. What would happen, for example, if they decided that perhaps, we should not allow the shipments that come from Venezuela and other parts of this country to come to Montreal because, after all, we have access to our western oil and their friends in the large petrochemical international community would or could anyways cooperate with them? What kind of a price would we pay to nationalize this industry?

I think that this government is acting totally immaturely. Their suggestion that they are the only government that has the guts to proceed with this may actually be the only government that is stupid enough to proceed with it. The other governments may have taken the time to examine realities and examine the practicalities, examine the market place and realize that the private sector does it better, produces income to our province because we do, by means of corporate tax, by other means of taxation, receive revenues from the private sector. I think that there is too much of a colour of ideology, a colour of socialistic intervention that really is at the basis of this very legislation. I would like to take a minute to suggest that in his remarks, his criticisms of my alma mater, McGill, where I happened to be a student for nine years, were totally uncalled for. His suggestion, for example, that McGill University is almost a closed shop that worked only for the benefit of a certain small clique who happened to be McGill graduates is almost toning of racism, a suggestion that if you did not go to McGill, you had no opportunities in the business world in Quebec or in the island of Montreal or in the city of Montreal is totally without foundation but it

does ring very seriously of too many of the things that we are seeing from this government that are deliberately and unequivocally anti-English-speaking because it is not only those of us of English language extraction but anyone who is not sympathetic with the cause of the Parti québécois. (17 heures)

For example, the suggestion that the French Canadians who will now take over would be superior to those who are already running it is a kind of attitude which should be very closely examined. Mr. President, I am concerned because I hear the député de Verchères speak so loudly and clearly that we have made our bed and we are going to live with it and they are going to sell us that product, like it or lump it. We have seen this attempted in other areas, Mr. President, we have seen it fail before, but worse than that, the damage that it is doing, not only to investments in the province of Quebec, but investments throughout this nation Canada has got to be reckoned with.

There is no question that the way this Government is proceeding with this particular dossier has significant effect in every area of business activity in Quebec and in Canada. It is not without reason that principle legislators in the United States who are not acting to protect the interests of a multinational, they are acting to protect the interests of sound business practice which has been the foundation of the North American life style which we all have benefitted from. And, if we make a comparison between those States which this government would emulate, the socialist states who have nationalized industries, who have taken over countries, businesses such as in Cuba, if this is the direction that this Government intends to take this province, it will do it with a great deal of resistance, because the people of this province are beginning to read the reality.

The people of this province are beginning to understand the propaganda. They are understanding that they have been misled, misdirected and suffering from incredible misrepresentations of the truth. The truth is simply this that if this government attempts to proceed with the nationalization of Asbestos Corporation, using a law that bypasses the law of expropriation, using a law that is clearly a violation of sound business practice because it uses threats and coercion to effect an end. It is true that we have a right to pass laws, but these laws must also respect the fundamental laws of good business practice which are fundamental throughout North America, throughout the world, the Western world and will be respected by this government because it has been made quite clear by General Dynamics that they are not intimidated by this law and that they are prepared to take it to court. All this legislation will do, is embarrass this government but worse than that, it will embarrass me as a citizen of this province because you are representing me in your negotiations. I think that the people of this province are beginning to understand what a menace you are to its

reputation, to its direction, to its economy and to its social order. And as soon as possible they would like to have the opportunity to show you how little respect they have for your management of our province. Thank you, Mr. President.

Le Vice-Président: M. le député de Brome-Missisquoi.

M. Russell: Merci, M. le Président.

M. Cordeau: Question de règlement. Je vous demande, s'il vous plaît, de vérifier le quorum dans cette Assemblée.

Le Vice-Président: M. le député de Saint-Hyacinthe, nous n'avons pas quorum. Nous ne sommes que quinze.

À l'ordre, s'il vous plaît! Je demanderais aux députés de prendre leur siège. Nous avons maintenant quorum, et je cède de nouveau la parole au député de Brome-Missisquoi.

M. Armand Russell

M. Russell: Merci, M. le Président, de me laisser la chance de m'exprimer en deuxième lecture sur le projet de loi no 121. Donc, je vous fais part des notes explicatives, brièvement, qui permettront à la Société nationale de l'amiante de faire l'expropriation de l'Asbestos Corporation.

J'ai écouté avec beaucoup d'attention le ministre des Finances, tout à l'heure, dans un exposé d'environ 20 minutes pour lequel nous avons été heureux de lui laisser dépasser son temps, car cela semblait très instructif, mais, un peu comme le disait le député d'Outremont, je pense qu'il a réellement manqué le bateau. On était heureux d'entendre le ministre des Finances nous faire part de la valeur du matériel contenu dans cette mine et aussi dans celle de l'Ungava, qui appartient à la même société, et nous dire que l'usine qui appartient à General Dynamics et qui a été construite en Allemagne était là simplement pour une simple exploitation. Il laissait entendre que toutes ces fibres qui sont exploitées à l'intérieur de cette mine à Thetford sont vendues sur ce qu'on appelle communément l'"open market". Ce sont les déductions que j'ai dû faire des remarques du ministre des Finances. Il a dit qu'il y a là un avantage pour le gouvernement du Québec d'exproprier cette société en vue de nous permettre d'agrandir et d'établir des exploitations de transformation sans nuire inutilement à d'autres sociétés qui sont au Québec et qui ont des usines de transformation ailleurs.

J'ai un peu de difficulté à suivre son raisonnement, parce que la fibre qui est extraite actuellement de cette mine à Thetford est certainement transportée et transformée ailleurs par d'autres usines. Donc, si on organise de l'équipement ici, ce ne sera certainement pas pour aider les usines qui font actuellement la transformation de cette fibre. Je crois que c'est un argument qui est peu valable pour tenter d'amoinrir la douleur

que va créer cette expropriation de la mine d'amiante.

J'ai été aussi bien attentif à son exposé où il nous a donné le déroulement de l'expropriation. Je dis encore là que ce sont des choses au sujet desquelles je me perds un peu dans l'obscurité. Lui-même a fait allusion au fait qu'il y avait déjà eu dans le passé, sous l'ancien gouvernement, des études très poussées, laissant même entendre que l'ancien gouvernement était à blâmer de ne pas avoir exproprié cette mine, plus ou moins.

Je peux comprendre que le gouvernement actuel veut procéder avec beaucoup d'attention pour faire en sorte qu'on ne se fasse pas embarquer et qu'on prenne le temps de faire faire des études valables. Premièrement, je me demande si réellement ces études auraient dû prendre tout ce temps. Deuxièmement, si réellement on aurait dû annoncer l'expropriation au temps où on l'a fait ou dire au moins notre intention d'acheter cette mine en particulier.
(17 h 10)

L'autre soir, à l'occasion d'un exposé sur la motion de report de ce projet de loi, je disais que cette mine était peut-être la moins valable de toutes les mines exploitées au Québec, la moins valable selon des rapports qui nous viennent de gauche et de droite et de gens qui sont du milieu, qui connaissent très bien ce milieu et qui qualifient cette mine de "scrap", de picouille de l'industrie de l'amiante du Québec.

Si on voulait réellement réussir à bâtir quelque chose de valable, on pourrait le faire sans expropriation. C'est ce qu'avec vous je voudrais examiner, M. le Président. Est-il réellement nécessaire de faire l'expropriation de la mine qui appartient à General Dynamics, Asbestos, pour pouvoir réellement s'emparer de la transformation de minerai sur notre territoire? N'a-t-on pas le pouvoir d'exiger même des autres mines qui font de l'exploitation ici, au Québec, qu'elles fassent leur transformation sur notre territoire? On pourrait le faire simplement avec les pouvoirs qu'on a actuellement. Si réellement l'entreprise privée n'a pas cru bon de le faire, qu'est-ce qui fait dire au gouvernement actuel qu'il aurait plus les moyens de le faire? Sinon, il pourrait investir des capitaux à l'infini, comme on le fait dans un domaine bien particulier, que vous connaissez comme moi, M. le Président, SIDBEC. Vous savez, il n'y a pas de raison, si c'est réellement rentable dans ce domaine. Pourquoi n'irait-on pas exproprier les minerais de fer pour alimenter SIDBEC et transformer SIDBEC pour qu'on puisse transformer notre minerai de fer sur notre territoire? On aurait, là encore, un éléphant plus gros que celui qu'on a actuellement. On sait que SIDBEC actuellement, par le manque de marché, aura encore cette année, comme l'a dit le député de Pointe-Claire, de \$33 millions.

Normalement, dans plusieurs domaines, dans l'amiante comme dans d'autres domaines, il est avantageux de transformer près de notre marché, pour bien des raisons que je ne veux pas énumérer. Cela pourrait être la même chose pour des

mines de fer. On pourrait transformer près de notre marché. C'est peut-être la seule raison pour laquelle, comme le disait cet après-midi le ministre des Finances, les autres exploitants de mines d'amiante du Québec transforment ailleurs, près de leur marché. Peut-être que ces mêmes gens achètent de la mine d'Asbestos pour fournir leur marché. C'est ce qui n'a pas été expliqué et clarifié cet après-midi. On demeure dans la même obscurité qu'auparavant dans ce domaine bien particulier. Pourquoi s'embarquer dans cette aventure? Ce qui compte le plus, dans tout ce domaine, dans l'amiante comme ailleurs, c'est le contrôle de nos marchés. Si on fait l'expropriation, tout le monde qui connaît ce domaine, ou qui connaît les pouvoirs que la province peut se donner, sait qu'on ne peut exproprier que le puits de la mine, l'équipement qu'il y a ici. On ne peut pas exproprier le marché, pas plus qu'on ne peut exproprier l'usine qui appartient à General Dynamics en Allemagne.

Comment savoir qu'on pourra maintenir ces marchés quand on sait qu'ils peuvent se procurer de l'amiante ailleurs? Cela a été dit et non démenti par le ministre des Richesses naturelles, non plus que par le ministre des Finances. On peut parler d'un montant de \$40 l'action qu'on est prêt à payer, on peut parler aussi du montant qu'exige la société, \$100 l'action. Encore là, cela ne veut rien dire sans qu'on sache exactement ce que cela contient. Qu'est-ce que cela veut dire \$100 l'action? Est-ce que cela parle simplement du puits? Est-ce que cela parle de l'équipement? Est-ce que cela parle du marché? Est-ce que cela parle du moulin en Allemagne? Est-ce que cela parle de la mine de l'Ungava? Cela n'a pas été expliqué cet après-midi par le ministre des Finances. Ce sont des valeurs théoriques, des valeurs à la Bourse qui sont actuellement sur le marché.

Si on ne se fie qu'à cela, je me demande si on a fait une bonne chose, comme l'expliquait le député de Pointe-Claire tout à l'heure, quand on a commencé à parler de l'expropriation des mines d'amiante ici, au Québec, il y a au-delà d'un an, alors que les actions ne valaient que \$16; aujourd'hui, c'est rendu à au-delà de \$40. Si on continue à seulement en parler, on va peut-être se rendre à \$100. C'est peut-être cela le raisonnement du ministre des Finances qui dit: On doit exproprier immédiatement. Si je ne me fais qu'à cela, on pourrait payer très cher.

Je sais que la loi permettra à la société de nommer son propre arbitre et donnera le droit à la compagnie qui sera expropriée de nommer le sien, et les deux s'entendront avec le gouvernement pour nommer le troisième; ce n'est pas fait encore. Vous savez les accrochages qu'il peut y avoir là.

Après cela, ce sont eux, trois employés, trois quasi-fonctionnaires, qui vont établir la valeur réelle des mines. Sur quoi vont-ils se baser? Pas autre chose que des études. L'un va faire valoir son étude de spécialistes, comme l'a dit le ministre des Finances cet après-midi — je ne les mets pas en doute du tout, les spécialistes qui ont été

engagés, je pense que tout a été fait de bonne foi. Ils vont dire: Nous autres, on arrive à \$40. Vous allez avoir la société de l'autre côté qui dit: Nous autres, on a examiné cela — et eux aussi vont avoir des spécialistes qui vont avoir de bons arguments — et on arrive à \$100. Là, cela va être un, deux ou trois qui vont décider, c'est-à-dire la majorité, le prix que le Québécois va payer pour la mine d'Asbestos.

Pour faire quoi? Pour qu'on soit propriétaire d'une mine sur laquelle on va pouvoir dépenser des sommes additionnelles pour alimenter des usines qu'on va bâtir, pour laquelle on n'a pas de marché garanti. M. le Président, si on veut réellement aider le Québécois, qu'on se retire donc de ce domaine, le gouvernement, et qu'on établisse simplement des normes selon lesquelles l'entreprise privée sera obligée de fonctionner. Premièrement, il faut forcer la société Asbestos à établir le fonctionnement de cette mine convenablement suivant des normes convenables pour les ouvriers qui travaillent là; ensuite, forcer cette mine, si elle veut exporter à l'extérieur du Québec ou du Canada — par le fédéral si on veut le faire — à alimenter les usines au Québec au prix du marché avant d'exporter hors de nos frontières. C'est facile à faire; cela peut se faire non seulement pour l'amiante mais pour beaucoup d'autres richesses naturelles qu'on a au pays.

M. le Président, on n'a qu'à retarder un peu ces gens qui sont tellement intéressés à créer une barrière entre le Québec et le reste du Canada. Ils vont avoir leur propre frontière. Ils pourront simplement adopter une loi à ce moment-là pour faire la même chose que pourra faire le fédéral. Il n'y a pas d'inquiétude là. C'est simplement pour vous dire que ce serait facile de servir la cause des Québécois sans qu'on devienne propriétaire d'une mine qui va engloutir des millions de dollars comme cela se fait dans d'autres domaines, là où le gouvernement s'est mis le nez et est allé trop loin. Je dis que ce n'est pas nécessaire.

Après, s'il n'y a pas moyen d'obtenir satisfaction dans ce domaine, on pourra exproprier non seulement une mine mais on prendra le contrôle de tout l'amiante si c'est nécessaire, mais loin de ma pensée que ce soit nécessaire. On pourra aider des usines de transformation secondaire à s'installer, comme on le fait pour d'autres industries, avec l'aide du gouvernement, indirectement, et laisser l'entreprise privée se développer. On pourra utiliser la matière première qui sera exploitée par Canadian Asbestos, d'abord dans nos usines ici, et, avec ces gens, tâcher d'élargir les marchés qui pourront exister dans la transformation de notre amiante.

M. le Président, quand on regarde tout cela et qu'on regarde un peu l'histoire, on sait que le gouvernement est embarqué dans la nationalisation trop loin dans bien des domaines. On a eu le bois, dans certains milieux; on ne peut pas parler de l'Hydro-Québec, parce que ce n'est pas tout à fait la même chose. On va nous servir cette sauce: Regardez donc l'Hydro-Québec, cela a bien été. On pourra vous faire l'histoire de l'Hydro-Québec, voir si réel-

lement cela va si bien que cela. N'oublions pas une chose, l'Hydro-Québec c'est un monopole dont on pourrait améliorer le contrôle de beaucoup, aussi bien que certains organismes qui dépendent du gouvernement qui sont à développer nos richesses naturelles, comme à la baie James. On pourrait en parler beaucoup. Demain, on se rendra peut-être au fait que ces sociétés, comme à la baie James ont peut-être coûté beaucoup trop cher pour l'exploitation de nos richesses naturelles.

J'ai moi-même fait des remarques dans ce sens. On devrait peut-être faire attention à ce que cela ne devienne pas d'autres Jeux olympiques, la baie James. On s'embarque dans un autre domaine, actuellement, qui est complètement inutile, pas nécessaire, et il n'y a pas de raison pour que le Québécois se laisse embarquer dans un tel domaine. Je demande au gouvernement — et je voudrais terminer là-dessus — qu'il examine objectivement la situation. Le maximum que je serais prêt à accepter, même si je ne suis pas d'accord, c'est qu'il fasse l'achat de gré à gré; c'est le maximum. Mais qu'il oublie cette question d'expropriation dans le contexte actuel, qui est complètement hors de l'ordinaire.
(17 h 20)

Je dis que pour que cette mine soit rentable, cela prend le contrôle de nos marchés, et on ne l'a pas. Il est outre-frontière, parce que le marché québécois est très restreint pour l'amiante. Donc, c'est une raison d'aller au maximum dans la négociation pour savoir si on peut réellement agir dans un cadre convenable. Je dirais, M. le Président, qu'il serait peut-être avantageux que le gouvernement actuel, par l'entremise du ministre des Richesses naturelles, examine — je demande au ministre de le faire — la possibilité d'acheter ces mines et de fournir toutes les usines de transformation secondaire qui veulent s'établir sur le territoire québécois, en les aidant. Qu'on garde nos millions pour cela, aider ces usines à se développer pour pouvoir créer des emplois, mais, non pas créer des emplois à la mine, car on va peut-être faire baisser les emplois qu'il y a à la mine actuellement si on perd nos marchés. C'est là le grand danger, M. le Président, et c'est ce qu'il faut réellement regarder objectivement. Ne va-t-on pas se faire plus de mal que de bien en procédant à l'expropriation de l'Asbestos Corporation? C'est ce qui est ma grande inquiétude. Je répète simplement ma demande au ministre d'examiner cela objectivement et surtout ne pas continuer. Même s'ils ont la majorité — ils peuvent forcer l'adoption, faire adopter cette loi, comme je suis convaincu qu'ils vont le faire — même s'il y a la loi, qu'ils ne l'utilisent pas, qu'ils la mettent de côté. Ainsi ils pourraient peut-être garder un climat convenable pour essayer de contrôler les marchés qui sont nécessaires pour le bon fonctionnement de l'Asbestos Corporation.

M. le Président, en terminant là-dessus, je voudrais simplement que le ministre se rappelle aussi un peu l'histoire du Québec. Je pense que nous n'avons pas ces millions, contrairement à ce

que bien des gens nous laissent entendre, même si on a la Caisse de retraite, même si on a des milliards, on n'a pas de milliards à donner à qui que ce soit. Qu'on se rappelle ceci: Si on prend des millions pour les donner à des étrangers qui retournent chez eux, ce sont des millions qui vont nous manquer ici pour exploiter nos richesses naturelles. Je suis d'accord avec l'expansion, la transformation secondaire, mais il est possible que cela se fasse avec la collaboration des compagnies privées qui exploitent actuellement nos richesses naturelles ici, en gardant un climat qui soit convenable au Québec.

Le Vice-Président: M. le député de Saint-François.

M. Réal Rancourt

M. Rancourt: En tant que représentant d'un comté de la région de l'Estrie, région amiantifère, je dois dans cette Assemblée faire savoir que, selon moi, nous devons, comme vient de le dire le ministre des Finances et du Revenu, aller de l'avant par un achat de gré à gré que je pense encore possible ou, dans le meilleur sens, par une nationalisation civilisée que tous les Québécois de toutes les ethnies peuvent comprendre. Une autre raison pour aller de l'avant vers la possession de l'Asbestos Corporation, c'est que la recherche de nos produits naturels, le processus d'utilisation de nos ressources naturelles, c'est la vie et le sang. C'est à Sherbrooke, d'ailleurs, que s'est développée cette recherche chez nous depuis deux ans, et cette recherche foisonne. C'est curieux que les propriétaires étrangers n'aient jamais entrepris cette recherche chez nous. Nous étions toujours les ouvriers dans les puits de mine.

Si l'on consulte les prévisions fournies par le ministère de l'énergie, des mines et des ressources de 1973, on constate que la demande mondiale, de 1976 à l'an 2000, devra pratiquement doubler, soit passer de 4 463 000 tonnes à 8 626 000 tonnes en raison, principalement, de l'industrialisation constante des pays en voie de développement. La consommation de ces pays a monté en flèche ces dernières années par rapport au monde industrialisé car, alors que l'industrie de la construction connaît une crise dans bien des pays de l'Ouest, on a beaucoup besoin dans les pays en voie de développement de produits de fibrociment. Ces produits servent pour toutes sortes de constructions car c'est le matériau le plus facile à employer et le moins cher parmi les matériaux de construction.

Or, dans ce domaine précis des matériaux de construction, la recherche marche rondement au Québec avec le pilotage intensif de la fabrication d'agrégats légers à base de résidus d'amiante. Quand on sait que l'usage de ce type de béton permet des économies de l'ordre de 40% des coûts de fondation et de structure pour les grands édifices, on comprend que le gouvernement du Québec désire promouvoir ce type de production. Comme les autres pays à qui ce produit est

destiné, le Québec ne pourra que profiter de l'implantation de cette production.

L'amiante n'a pas d'avenir. C'est une drôle de question. On peut, bien sûr, penser aux produits de l'amiante en croissance zéro ou en voie de régression, tels que le tissu, les bardeaux, les garnitures tissées en amiante. On a dit les carreaux de sol d'amiante-vinyle, mais je pense que là on a justement un exemple du contraire. Mais n'est-ce pas là le propre de notre monde industriel de voir constamment certains produits disparaître, alors que d'autres surgissent à partir du même matériau parce qu'ils sont meilleurs, plus économiques, plus fonctionnels?

Dans une perspective de développement, je peux noter en connaissance de cause car cela se produit chez nous, à l'Université de Sherbrooke, le programme de recherche sur l'amiante. Cette université est à mettre au point, entre autres, deux projets utilisant l'amiante comme isolant thermique et acoustique. Un autre projet vise l'utilisation de plastiques à base de résidus d'amiante. Un autre concerne la fabrication d'éléments de circuits électriques toujours à partir de résidus d'amiante. Ces projets ne sont pas de simples hypothèses, car on en est maintenant à la mise au point des procédés de fabrication les plus rentables.

Pour les cas de fabrication de circuits électriques, par exemple, les essais ont déjà démontré une réduction possible de 50% du coût de la matière première utilisée dans leur fabrication par rapport aux méthodes conventionnelles. Ces études devraient aussi permettre d'effectuer une poussée sur le marché des résines thermodurcissables, car les résidus se substitueraient à la résine phénolique. Si l'on ajoute à ces projets la réalisation d'agrégats légers et réfractaires déjà mentionnée et que l'on réalise que les travaux cités ne représentent qu'un tiers de ce qui se fait à Sherbrooke et que ce centre, pour important qu'il soit, n'est qu'un sur une pléiade d'organismes intéressés à l'industrie de l'amiante et au domaine connexe de la production de la fibre et de la fabrication des produits à base d'amiante, on peut se demander comment l'amiante n'aurait pas d'avenir au Québec, car il ne fait pas de doute qu'on peut mesurer la vigueur et les fruits attendus d'un secteur à l'énergie consacrée à la recherche et au développement de ce secteur.

Mais cela n'est pas tout. J'aimerais aussi attirer l'attention sur cette formidable découverte qu'on vient de faire à Sherbrooke encore. Il s'agit d'un procédé révolutionnaire d'extraction du magnésium-métal à partir des déchets d'amiante dont le Québec possède quelque cinq milliards de tonnes présentement. Cette découverte doit permettre à très court terme la construction de deux unités de production et de deux autres à moyen terme. Le procédé nouveau, parce que peu coûteux, permettra de vendre le magnésium-métal 30% au-dessous du coût actuel de \$2000 américains la tonne sur le marché international, tout en assurant encore des profits substantiels.

Les gens de Thetford Mines seront ravis de

voir les montagnes de déchets d'amiante diminuer — ne soyons pas trop optimistes...

Une voix: Pas trop vite.

M. Rancourt: ... pas trop rapidement; c'est une partie de ces déchets qu'on utilise — alors que plus d'emplois, donc plus de prospérité, leur reviendront. Le magnésium-métal sera utilisé seul ou comme alliage avec l'aluminium dans l'industrie de l'automobile et en aéronautique. On objectera que l'amiante n'a pas d'avenir parce qu'il y a dans certains pays des projets de législation pour en diminuer, sinon en bannir l'usage. Je crois que ceci ne doit pas nous effrayer, mais nous stimuler. En effet, il faut faire la part entre certains usages vraiment nocifs de l'amiante et ceux où son emploi est absolument inoffensif. Si l'on assiste chez certains à une véritable psychose de l'amiante, on peut se douter que certaines industries qui proposent des substituts ont tout intérêt à promouvoir cette psychose.

(17 h 30)

Or, on ne possède que peu de renseignements sur les dangers des substituts de l'amiante et même, dans certains cas, on a démontré que la cytotoxicité est au moins égale à celle de l'amiante. Surtout, on a encore fait trop peu d'efforts pour soumettre la fibre à des procédés simples, bien éprouvés et peu coûteux pour en réduire la toxicité, sinon l'annuler complètement. C'est ce qui doit nous stimuler. C'est pour pallier cette lacune que le Centre de recherche et de développement de l'amiante du Québec a comme objectif primordial d'effectuer des travaux pour réduire davantage les risques reliés à l'amiante en trouvant le moyen d'éliminer l'échappement de poussière dans les produits fabriqués avec de l'amiante. L'extraction de fibre par voie humide est un procédé possible de l'avenir pour y arriver, en plus de permettre une plus grande précision dans la classification des fibres. De plus, des recherches sont en cours pour vérifier les interventions physico-chimiques possibles dans le but de modifier la structure et, partant, les effets toxiques de la fibre.

Si je me suis attaché, M. le Président, à donner plusieurs exemples d'avenues ouvertes à partir de recherches et de projets pilotes actuels, c'est parce que la recherche est, à mon sens, la clé de voûte du succès de la nationalisation de l'Asbestos Corporation. C'est aussi parce qu'il faut attirer l'attention sur le fait que nous assistons, dans le domaine de l'amiante au Québec, à une véritable explosion d'activités reliées au domaine de la recherche et au développement dans la production et la salubrité de l'amiante. Ceci, parce que les Québécois ont pris conscience que, pour une fois, ils y peuvent quelque chose, que tout n'a pas été décidé par d'autres à leur place et qu'enfin, avec cette richesse et du travail — je souligne le mot travail — pour la mettre en valeur, ils récolteront les fruits de leur labeur. En donnant mon appui et notre appui au projet de loi no 121 — je crois que toute l'Assemblée donnerait son appui s'il était fait de façon individuelle — nous

disons clairement, au nom des citoyens de chacun de nos comtés, que nous voulons nous occuper encore de plus près de nos affaires parce que nous avons les ressources, parce que nous avons la compétence et parce que nous ne voulons plus toujours laisser à d'autres le soin de veiller à notre prospérité. Merci, M. le Président.

Le Vice-Président: M. le député de Mont-Royal.

M. John Ciaccia

M. Ciaccia: M. le Président, le Parti libéral, l'Opposition officielle, durant les débats sur le projet de loi 70 créant la Société nationale de l'amiante, a donné les raisons pour lesquelles elle était contre l'achat, par le gouvernement, d'une mine d'amiante de la compagnie Asbestos Corporation. Nous avons donné ces raisons, des raisons économiques, des raisons par lesquelles nous avons démontré qu'il n'était pas nécessaire, pour arriver aux objectifs de transformation, de dépenser ce montant d'argent qui ne créerait pas d'emplois, et nous avons aussi démontré le rôle du gouvernement que nous percevions vis-à-vis le rôle de l'entreprise privée. Ce n'est pas mon intention, dans ma brève intervention, de parler sur le fond et d'expliquer pourquoi nous sommes contre l'achat ou l'expropriation de la société Asbestos Corporation. Je voudrais, par exemple, passer en revue la façon dont le gouvernement a mené ce dossier pour savoir et déterminer quelles sont, premièrement, les vraies intentions du gouvernement, deuxièmement, quelles sont les conséquences des actes que le gouvernement pose, les conséquences du projet de loi 121 et, troisièmement, essayer de voir le vrai coût pour la population du projet de loi et des actes du gouvernement.

Si j'avais des doutes sur le projet de loi 121, je crois que ces doutes ont été dissipés quand le ministre des Finances nous a donné la façon par laquelle le gouvernement a mené ce dossier. Il nous a vraiment démontré que, premièrement, ce projet de loi est prématuré, que le gouvernement n'a pas fait tout ce qu'il devait faire avant d'introduire un projet de loi expropriant cette société. Comprenons-nous, M. le Président, le fait que c'est General Dynamics ou que c'est une multinationale, cela n'a absolument pas d'importance. Les principes et la façon dont le gouvernement s'est comporté, si cela avait affecté un individu au Québec, je prendrais la même position parce que le gouvernement a mal mené ce dossier. Je vais vous démontrer pourquoi nous devrions être contre l'adoption du projet de loi no 121.

Commençons par les déclarations du premier ministre, le 22 janvier 1977. Lui parlait de l'industrie de l'amiante et il a donné avis au monde entier, certainement à l'Amérique du Nord, qu'il avait l'intention de procéder à l'acquisition, la nationalisation de certains aspects de cette industrie. Que s'est-il passé après cela? Le ministre des Finances nous dit que l'étape jusqu'au 27 septem-

bre 1978 était l'étape des études des consultants. Si vraiment le seul objectif du gouvernement était d'acquérir soit de gré à gré soit par expropriation si les négociations ne portaient pas fruit, il n'aurait pas procédé de cette façon. Ce que le ministre oublie de nous signaler, les discussions durant ce temps sur le projet de loi no 70, le gouvernement n'avait pas besoin de créer la Société nationale de l'amiante pour acquérir l'Asbestos Corporation.

Le seul effet d'avoir fait ce débat de décembre 1977 au mois de mai 1978, durant ce temps, il n'y avait pas de négociation. Supposément, on était à l'étude. Mais on a permis quoi? C'est incompréhensible. On le disait au ministre des Richesses naturelles, on était dans la situation où un gouvernement qui voulait acquérir une société parlait et enrichissait la valeur de cette société par ses déclarations. On mettait en garde le ministre, on disait: Ecoutez, ce n'est pas la façon de procéder. Mais qu'est-il arrivé durant ce temps? Les actions, qui étaient de \$22, sont montées à \$42. C'était cela l'opération du projet de loi no 70. Cela a causé une spéculation sur les actions de l'Asbestos Corporation. Cela n'a pas avancé du tout le dossier en ce qui concerne l'acquisition de la compagnie parce qu'ils n'ont pas inclus, à ce moment, le droit d'expropriation. Le ministre des Finances nous dit qu'aux mois de novembre et décembre 1978, encore, il explorait les études. La question que je me pose et la question que la population se pose, où étaient les négociations? Si c'était le but d'acquérir cette société, pourquoi, au mois de décembre, a-t-on déposé le projet de loi no 121 qui vise à la possible expropriation? La loi a été déposée, même d'après l'aveu du ministre des Finances, sans qu'il y ait eu de négociations. Il y a eu des discussions, des échanges d'études, mais les vraies discussions se sont entamées apparemment au mois d'avril de cette année.

On pourrait poser d'autres questions au ministre des Richesses naturelles et au ministre des Finances quand il nous dit: L'Opposition officielle nous critique, parce qu'ils disent qu'il faut prendre en considération l'argent nécessaire pour arriver à améliorer ou à rendre salubre cette mine, le fonctionnement de la mine. Il dit: Cela a été pris en considération dans le prix que nous avons offert. Est-ce que le ministre nous a donné des chiffres? Est-ce qu'il nous a donné les montants? Est-ce qu'il nous a donné les informations?
(17 h 40)

On ne peut pas seulement se contenter de faire des déclarations gratuites de cette façon. Je crois que la population a le droit d'avoir l'information sur tous les aspects de ce dossier, parce que, M. le Président, quand on procède par voie d'expropriation, c'est une procédure extraordinaire. Ce n'est pas la façon normale de gérer, pour un gouvernement. Il faut prendre toutes les précautions possibles pour que la confiance des investisseurs, que l'atmosphère économique, que le climat économique ne soient pas affectés.

Ce n'est pas assez de dire: Les obligations du Québec se vendent; ça n'a pas affecté les marchés financiers. Ce n'est pas à ce niveau qu'on va af-

fecter la confiance des investisseurs. La confiance des investisseurs va être affectée dans le domaine de l'entreprise privée, dans le domaine des investissements privés. On le sait, M. le Président, la situation dans laquelle nous nous trouvons aujourd'hui, la situation économique, le climat d'incertitude qui existe, on ne l'améliore pas en procédant avec un projet de loi 121. Spécialement quand on n'a pas fait — comme je pourrais le dire — son "homework". Le gouvernement n'a pas fait tout le nécessaire avant de déposer ce projet de loi. Il n'a pas entamé les négociations. Il n'a pas rendu publiques, à la satisfaction de la population, toutes les démarches qu'il a entreprises avant de dire: Je suis obligé d'exproprier. Non, ce n'est pas ce que le ministre des Finances nous a dit. Le ministre des Finances a avoué qu'il utilise le projet de loi 121, l'expropriation, comme un outil pour forcer l'acquisition de l'Asbestos Corporation.

M. le Président, nous sommes contre cette façon d'agir. Un gouvernement a le droit d'exproprier, il en a le pouvoir, mais il y a des façons de bien faire les choses et il y a des façons de mal faire. Le climat qui vient de se créer autour du projet de loi 121 n'est pas un bon climat pour le Québec. Ce n'est pas un bon climat dans la situation existante. Non seulement parle-t-on de sommes énormes — de centaines de millions — mais on parle des conséquences sur les marchés, des conséquences dans le domaine des investissements privés et des conséquences pour toute la population.

Le ministre des Finances aussi nous a parlé des objectifs industriels. Il s'est référé au ministre des Richesses naturelles et a dit: Les objectifs de ce projet de loi sont industriels.

Permettez-moi de différer d'opinion avec le ministre des Finances. D'après la façon dont le gouvernement a mené ce dossier, ce n'était pas pour des fins industrielles. Le ministre des Richesses naturelles le sait. Il nous étale tous les développements qu'il a faits dans le domaine de l'amiante depuis que le gouvernement est au pouvoir. Or, il n'a pas eu besoin d'exproprier la société Asbestos Corporation pour y arriver. Il nous a donné une liste d'activités pour nous démontrer comment le gouvernement actuel avait fait du progrès dans ce domaine-là. Il n'avait pas besoin d'exproprier.

Si cela avait été strictement pour des fins industrielles, ils auraient procédé de la même façon, par exemple, qu'ils ont procédé en 1962 lors de l'acquisition des compagnies hydroélectriques. Ils ont fait une offre et ils ont procédé d'une façon équitable, d'une façon ferme, de façon à démontrer vraiment l'intention du gouvernement de se porter acquéreur des différentes sociétés qui faisaient l'objet de l'acquisition en 1962. Mais non, On a l'impression directe que le gouvernement utilise ce dossier à des fins électorales, strictement à des fins électorales et référendaires. Quand on fait dans le domaine économique, spécialement dans la conjoncture actuelle, c'est très dangereux et cela peut avoir des répercussions très sérieuses.

On a passé du mois de décembre 1977 au mois de mai 1978 sur la création de la Société nationale de l'amiante. Vous aviez des organismes pour vous porter acquéreurs de l'Asbestos Corporation, vous n'aviez pas besoin de la société nationale. Vous aviez tous les organismes nécessaires. Si cela avait été strictement pour des fins industrielles et si vous aviez été vraiment convaincus qu'il fallait exproprier, vous ne l'auriez pas fait de cette façon. Des études? Oui, je suis d'accord, vous avez besoin d'études. Le droit d'exproprier? Oui, vous avez le droit. Que ce soit General Dynamics ou un individu, vous avez ce droit, mais il y a des façons de procéder. Il y a aussi des façons de ne pas procéder. C'est ce qu'on vous reproche, c'est ce que je reproche au projet de loi no 121. Oublions le fond de la question, si cela vaut \$100 millions et si vous devez vous en porter acquéreurs. Tenons-nous-en strictement à la question de l'expropriation au projet de loi no 121. Vous utilisez cela parce que vous voulez maintenir devant l'électorat ce point particulier. Vous n'accomplissez pas d'autres activités économiques, vous n'en avez pas; alors, vous voulez donner l'impression de faire quelque chose.

On a passé six mois sur le projet de loi no 70. Maintenant, vous avez déposé celui-ci au mois de décembre et on est déjà au mois de mai. Ce n'est pas une expropriation; vous vous donnez le droit d'exproprier. Cessez de prendre les gens pour des imbéciles et de faire de l'électoralisme sur le dos de la population! C'est ce que vous faites. Toutes les accusations et les contre-accusations qui sont reproduites dans les journaux, cela n'aurait pas été nécessaire. Si vous l'aviez fait non pas d'une façon électorale, mais pour accomplir des objectifs soi-disant industriels, vous n'auriez pas créé l'atmosphère qu'on a maintenant.

On peut faire une suggestion très positive au gouvernement. Pour rétablir un peu le climat et démontrer la bonne foi du gouvernement, ne procédez pas avec ce projet de loi no 121. Le ministre des Finances a dit qu'on avait l'intention de l'acquérir de gré à gré. Il ne nous a pas démontré qu'il y avait des négociations. Procédez, négociez et informez la population de ce que vous êtes prêt à faire. Non pas par des slogans. Non pas par des slogans comme "Nous voulons devenir maîtres", "Nous voulons la libération économique", "Nous voulons être propriétaires de nos richesses naturelles". Écoutez, il y a une limite à ce qu'on va accepter. Et mettre en péril toutes ces sommes d'argent, mettre en péril le processus équitable d'un gouvernement, pour des fins électorales, pour des fins référendaires, la population va vous juger. Le malheur c'est que... Oui, elle vous juge; elle vous a jugés à Jean-Talon, elle vous a jugés à Argenteuil, elle vous juge tous les jours. Le malheur c'est qu'avant que la population ait eu l'occasion de porter un jugement final sur ce gouvernement, le dégât sera grand; les difficultés que vous aurez créées par vos activités seront très difficiles à refaire. Le dommage aura été fait. Ce n'est pas une question, encore une fois — et c'est important de le souligner — de dire qu'on va

se porter défenseur d'une industrie ou d'une société, ce n'est pas cela du tout. Mais, de grâce, faites les choses comme elles devraient être faites. Faites-les comme elles devraient être faites. Vous démontrez une incompetence dans ce dossier qui est incroyable, qui est absolument incroyable.

La suggestion qu'on vous fait...

M. Mailloux: M. le Président, sur un point de règlement. Est-ce que 17 h 45 est un mauvais moment de la journée de ce temps-ci?

Le Vice-Président: Oui. À l'ordre, s'il vous plaît! ... À l'ordre, s'il vous plaît! ... À l'ordre, s'il vous plaît! ... À l'ordre, s'il vous plaît! M. le député de Charlevoix, M. le ministre des Transports, à l'ordre! Je vous en supplie, M. le député de Charlevoix, ne me rappelez pas de mauvais souvenirs. M. le député de Mont-Royal. À l'ordre, s'il vous plaît! (17 h 50)

M. Ciaccia: C'est regrettable que les propos que je prononce ici dérangent le parti séparatiste, les membres du parti séparatiste québécois. Je le regrette mais je vais les dire quand même parce que c'est la vérité.

En conclusion, M. le Président, nous n'acceptons pas la façon dont vous utilisez les outils du gouvernement, la façon dont vous utilisez le gouvernement, les armes du gouvernement pour des fins électorales. Nous n'acceptons pas votre définition du rôle d'un gouvernement et votre définition du rôle de l'entreprise privée. Vous causez des dommages incalculables à notre économie de la façon dont vous procédez. Si vraiment vous avez l'intérêt de la population à coeur, vous pouvez poursuivre vos objectifs d'acquérir la société mais pas de la façon dont ce projet de loi le fait. Retirez-le, donnez l'information, faites le nécessaire, et quand vous aurez démontré que vous avez agi d'une façon juste et équitable, dans l'intérêt de la population et non dans l'intérêt d'une société ou d'une autre, à ce moment-là nous allons vous appuyer. Merci, M. le Président.

Le Vice-Président: M. le député de Laprairie. À l'ordre, s'il vous plaît!

La parole est au député de Laprairie.

M. Gilles Michaud

M. Michaud: Le député de Mont-Royal vient de dire que le projet de loi est prématuré. Depuis 1920, le Parti libéral en parlait. Il l'a inclus dans son programme pendant plusieurs années et il vient nous dire que c'est un projet de loi prématuré. C'est incroyable de pouvoir penser comme cela et de pouvoir penser que la population le croit encore. Les Québécois, M. le Président, sont des gens généreux et bons. Malheureusement, les gouvernements qui nous ont précédés ont été extrêmement généreux, mais pour les étrangers, pour les autres. Pour les Québécois, non. C'était trop gros et ce n'était pas bon pour eux. C'était bon pour les étrangers. Prenons donc l'exemple

de ce qui s'est passé en Ontario depuis le début du siècle. En Ontario, on a été assez fin. On a été généreux, mais pour les gens de l'Ontario. On a fait en sorte qu'il y ait 200 000 emplois protégés en Ontario dans le domaine de l'automobile tandis qu'au Québec nos gouvernements ont fait en sorte qu'il y ait 240 000 emplois protégés aux États-Unis, au Japon et en Europe avec notre amiante. C'est malheureux, les gouvernements qui nous ont précédés étaient généreux pour les compagnies étrangères et non pour les Québécois. D'après ce qu'on a appris depuis quelques semaines, on sait pourquoi on était si généreux pour les compagnies étrangères.

On nous accuse d'avoir un projet de loi prématuré qui aurait dû être adopté il y a 50 ou 100 ans, ou de toute façon se prendre en main dans le domaine de l'amiante. On nous accuse aussi de vouloir acheter une vieille mine, d'acheter ce qu'un député de l'Union Nationale appelait un "bazou". Eh bien! pour une vieille mine, pour un vieux "bazou" qui a fait des profits de \$15 500 000 en 1978, ce n'est pas mal sur un chiffre de vente de \$147 millions; \$15 millions dans une année. Lors des 20, 30 ou 40 dernières années, on peut dire que ce sont plusieurs centaines de millions et peut-être des milliards qu'on a faits en profits. Qu'est-ce qui a été réinvesti ici? Qu'est-ce qu'on a transformé ici dans l'amiante qui sortait d'ici? Quasiment rien. À peine 3%. Le député de Mercier nous disait bien dans un vocabulaire très imagé: Nous, les Québécois, on est habitué de voir passer les trains, de voir passer les bateaux chargés de notre matière première pour aller à l'extérieur et cela revient souvent en produits finis qu'on paie des prix exorbitants.

C'est une vieille mine qui fait \$15 millions de profits dans une année. Mais c'est aussi une vieille mine qui a des réserves pour les dix, quinze, vingt ou trente prochaines années. Donc, cela devient de moins en moins vieux, de moins en moins "bazou". C'est une chose qui est extraordinairement bonne pour les Québécois et le peuple du Québec en général. Le prix va tenir compte, pour ceux qui ne le savent pas ou qui veulent l'ignorer, de la situation d'âge des installations. C'est pour cela que nous offrons un prix équivalent aux conditions présentes de cette usine, de cette compagnie. Nous offrons environ \$40 tandis que l'Asbestos Corporation nous demande au-delà de \$100 ou environ \$100. Donc, dans le prix, on tient compte de la situation de l'âge. De plus, c'est quasiment un avantage, c'est même un avantage certain que cette vieille usine, on puisse la transformer, on puisse l'améliorer très facilement, et ceci à des coûts extrêmement faibles. Nous avons l'expertise de plusieurs autres compagnies qui ont découvert des procédés révolutionnaires pour extraire la fibre et la transformer à des coûts beaucoup moindres que présentement.

Vous savez, M. le Président, que nous achetons une usine, nous achetons des bâtisses, mais il y a beaucoup plus que cela. Nous achetons le minerai, qui aurait dû toujours nous appartenir, mais l'histoire a fait qu'il appartient à d'autres,

présentement. Nous achetons le minerai. Nous sommes très heureux d'avoir des Québécois qui travaillent là-bas, qui ont une expertise extraordinaire. Ce sont des spécialistes de l'amiante.

Cette compagnie possède un réseau de distribution, un réseau de mise en marché dans le monde entier. Nos amis d'en face, qui se vantent d'être des hommes d'affaires, devraient voir que c'est une chose exceptionnellement bonne que d'avoir un réseau de distribution et un réseau de mise en marché dans le monde entier. De plus, ce réseau de mise en marché, au cours des dernières années, a bâti une clientèle extrêmement sérieuse, une clientèle extrêmement favorable à ce produit, dont la demande — on le voit par les chiffres de vente — connaît une augmentation annuelle très grande.

Une chose aussi qu'il ne faut pas oublier, c'est que cette clientèle-là, qui transforme des produits dans le monde entier, transforme au-delà de 3000 produits différents à base d'amianté. Ici, malheureusement, au Québec, on n'a jamais pensé de transformer, mais eux ont pensé de transformer. Nous avons des gens supercompétents dans cette région et dans le Québec en général. Ces gens, comme le gouvernement du Québec actuel, veut prendre son économie en main en achetant la société Asbestos Corporation, on ajoute un outil pour faire travailler des Québécois, un outil pour se prendre en main sur le plan économique dans ce domaine. On veut ici transformer non seulement 3% mais on veut augmenter ce pourcentage graduellement, avec le fil des ans, et essayer de récupérer ce que notre générosité ou la générosité des gouvernements précédents ont garanti aux autres pays, aux autres compagnies: 240 000 emplois. Nous allons essayer de récupérer plusieurs milliers de ces emplois pour nos Québécois qui sont fiers de travailler, qui vont être de plus en plus fiers de travailler pour une compagnie qui va être leur propriété. Merci, M. le Président.

M. Saint-Germain: M. le Président.

Le Vice-Président: M. le député de Jacques-Cartier, étant donné l'heure, je présume que vous allez demander l'ajournement du débat?

M. Saint-Germain: S'il vous plaît, oui.

Le Vice-Président: Cette motion de suspension du débat est-elle adoptée?

Des voix: Adopté.

Le Vice-Président: Les travaux de l'Assemblée sont suspendus jusqu'à 20 heures.

Suspension de la séance à 17 h 59

Reprise de la séance à 20 h 8

Le Vice-Président: À l'ordre, s'il vous plaît! Nous reprenons le débat en deuxième lecture sur le projet de loi no 121.

La parole est au député de Jacques-Cartier.

M. Noël Saint-Germain

M. Saint-Germain: M. le Président, j'ai écouté attentivement cet après-midi le ministre des Finances, durant son discours relativement à cette loi. Au tout début de son allocution, il nous a livré deux arguments qui, pour lui, sont deux des raisons principales pour lesquelles on doit exproprier l'Asbestos Corporation. Premièrement, il nous a dit que c'était le seul moyen de s'assurer d'un approvisionnement constant en fibre d'amianté pour toute industrie qui voudrait développer ou usiner certains produits à base de fibre d'amianté et, deuxièmement, que c'était un moyen de connaître les clients des différentes mines du Québec qui achètent sur les marchés internationaux notre fibre d'amianté.

J'avoue, M. le Président, que j'ai été très surpris. Premièrement, il m'a semblé inconcevable que le Québec, qui est, si je ne m'abuse, le plus gros producteur au monde d'amianté, puisse voir ses industries secondaires privées de cette fibre. Il me semble que c'est inconcevable pour toute personne qui connaît bien les lois de cette province et de ce pays. Comment pouvons-nous croire qu'un gouvernement comme le nôtre qui a le droit d'étatiser une mine d'amianté ou n'importe quelle mine, d'ailleurs, M. le Président, que ce soit de l'amianté, de cuivre ou d'autres minéraux, que ce même gouvernement qui a le droit de réglementer, par exemple, les relations de travail entre les employeurs et les mineurs, un gouvernement qui a la jurisprudence voulue pour établir des normes antipollution, un gouvernement qui a l'autorité voulue pour taxer ses producteurs, pour établir des normes de travail en vue de la protection des employés de ces mines et qui a aussi le droit, comme on le voit par cette loi, d'exproprier ces mêmes mines.

(20 h 10)

Comment ce gouvernement peut-il se voir priver d'approvisionnement en fibre d'amianté par les compagnies qui exploitent nos mines, si ce même gouvernement décide d'établir ou de fonder des industries secondaires qui mettent sur le marché des produits de fibre d'amianté, ou du moins des produits dans lesquels la fibre d'amianté entre massivement?

Cela me semble, M. le Président, tout à fait inconcevable et je serais estomaqué que la population du Québec ne se méfie pas du simplisme d'une telle argumentation. Tout ceci sans vous mentionner qu'il y a dans ce pays des lois antimonopoles, qu'il y a la loi sur les pratiques restrictives du commerce qui rendraient tout à fait illégal le refus de ces industries d'approvisionner d'autres industries du Québec qui auraient nécessairement besoin de cette fibre d'amianté pour produire.

Vous savez aussi que les directeurs de cette compagnie, General Dynamics, connaissent très bien notre constitution, connaissent très bien les pouvoirs de cette Chambre et de ce gouvernement. Ces hommes qui sont habitués au commerce international, comment pourraient-ils se rendre coupables d'un tel refus? Ce serait pour eux un manque de vision, ce serait tout à fait inconséquent de dire non à un gouvernement ou à un industriel d'une province comme la nôtre, à toute personne qui voudrait se procurer de la fibre d'amiante.

J'ai été surpris, M. le Président, de voir un homme aussi crédible et aussi sérieux que le ministre des Finances élaborer une argumentation aussi faible et aussi simpliste.

Comme deuxième argument, il nous a dit qu'il serait important pour le gouvernement de la province de Québec de connaître sur le marché international des acheteurs d'amiante. Voilà une autre raison qui me semble extrêmement difficile à soutenir. Vous savez pertinemment qu'aujourd'hui les pays modernes se basent énormément sur la recherche et sur les statistiques pour établir leurs lois commerciales, leur système monétaire, leurs douanes, etc. Il me semble que c'est relativement facile pour le gouvernement de la province de Québec de savoir, par exemple, quelle est la quantité d'amiante provenant du Québec qui est vendue sur les marchés internationaux, combien de cet amiante est vendu aux États-Unis, en Allemagne et dans les différents pays d'Europe. Tous ces pays ont des statistiques, tous ces pays savent pertinemment combien d'amiante ils ont acheté durant une même année. Nous dire qu'il faut nécessairement étatiser une mine d'amiante pour en connaître la clientèle, il me semble que c'est aussi un argument extrêmement simple, trop simple pour être cru par les citoyens de cette province.

Quelle pourrait être la motivation du gouvernement de vouloir étatiser envers et contre tous cette mine d'amiante si, en plus, on doit constater que le gouvernement n'a aucune idée — du moins, s'il en a une, il ne nous l'a pas mentionnée — exactement ou approximativement du coût d'achat? Le ministre nous a confirmé qu'aussi bien la compagnie que le gouvernement avaient fait appel à des experts reconnus en Amérique, reconnus pour leur compétence et leur crédibilité. Et voilà que ces deux maisons, Lazard Frères et Peabody, l'une au service du gouvernement et l'autre au service de la compagnie, arrivent à des prix aussi différents, pour une part que de \$40 ou \$42 à \$100. Cet après-midi, le député d'Outremont a admis que par divers moyens comptables et par des études faites dans un sens ou dans l'autre on pouvait arriver à des prix aussi différents.

Le gouvernement nous a dit qu'il avait offert \$42; il prétend que ce serait le prix approximatif qu'il devra payer pour chacune des parts communes de cette compagnie. Mais où est la garantie? D'ailleurs, la loi nous dit qu'il y aura un conseil d'arbitrage si on n'arrivait pas à s'entendre sur le prix de vente ou le prix d'achat, si vous voulez. Si

le gouvernement établit dans sa loi un mode d'arbitrage, c'est donc qu'il constate nécessairement qu'il pourrait y avoir divergence dans les prix. En partant de ce raisonnement, quel sera le jugement de ce conseil d'arbitrage? Personne ne peut, comme de raison, nous le garantir. Alors, quel sera le prix d'achat? C'est un prix absolument inconnu des citoyens de la province de Québec. Cela pourra certainement varier entre \$100 millions et \$200 millions, peut-être plus.

En plus, on a dit souvent dans cette Chambre qu'il est très possible que la compagnie qu'on veut étatiser soit poursuivie en justice. On sait pertinemment que l'amiante est un produit dangereux à manipuler; alors, des actions en justice pourront être intentées contre la compagnie par les mineurs, par ceux qui manipulent ces fibres et même par certaines compagnies qui produisent certains matériaux où l'amiante entre en quantité dans leur usinage. Plusieurs députés ont mentionné ces coûts additionnels possibles, mais personne du gouvernement ne nous a dit approximativement quel est le prix que ces actions judiciaires pourraient coûter à la compagnie.

Surtout lorsque ce parti était dans l'Opposition, je me souviens très bien que, pendant des heures et des heures, on s'est plaint sur le sort des mineurs qui avaient été abusés par des compagnies internationales qui exploitent nos mines d'amiante et on sait combien on semblait sincère lorsqu'on pleurait sur leur sort. Il faut tout de même avouer, M. le Président, que plusieurs de ces mineurs ont subi des préjudices sérieux concernant leur santé et que plusieurs l'ont payé de leur vie. Mais voilà que le gouvernement qui se propose d'étatiser cette compagnie ne nous parle plus de la santé des mineurs et des sommes énormes qu'il devra investir dans cette nouvelle acquisition pour protéger adéquatement nos ouvriers. (20 h 20)

Il me semble que c'est là un facteur dont le gouvernement aurait dû nous entretenir. Il me semble que lors de l'étude de cette loi, le gouvernement aurait dû apporter aux mineurs des garanties prouvant qu'à l'avenir le gouvernement verrait à mieux protéger leur santé que l'Asbestos Corporation l'a fait, ou du moins la General Dynamics. Mais on dirait que la santé et les conditions de travail des mineurs est un sujet qui est devenu tout à coup tabou. C'est dommage. Il va sans dire que leur protection, si le gouvernement est sérieux, coûtera en investissement plusieurs dizaines de millions de dollars. Le ministre nous a avoué aussi que l'équipement de la compagnie était désuet. Voilà un autre facteur, M. le Président, où, nécessairement, les nouveaux propriétaires de cette mine devront investir plusieurs dizaines de millions, ce qui augmentera davantage les mises de fonds du gouvernement dans cette entreprise.

Et voilà qu'on veut nous faire voter cette loi lorsque le gouvernement est absolument impuissant, en analysant tous ces facteurs, à nous fixer un coût même approximatif de l'achat de cette mine. On dit entre \$42 et \$100 l'action, mais la disparité est tellement énorme qu'aucun homme

d'affaires sérieux, conséquent avec lui-même, ne voudrait se lancer dans une aventure semblable et sans plus de précisions. En plus, cette mise de fonds de plus de \$200 millions ne créera aucun emploi nouveau. On sait pertinemment que, déjà — et à ce point de vue, je crois que c'est une bonne politique du gouvernement — il a commencé à voir à ce que nous puissions nous servir de l'amiante en vue de l'établissement de certaines entreprises nouvelles au Québec. Il l'a déjà fait. Il a créé quelque 100 nouveaux emplois et je crois qu'il nous a réellement donné la preuve en ce faisant qu'il est possible de s'approvisionner en fibre d'amiante sans nécessairement étatiser une mine.

On sait pertinemment dans cette province que le gouvernement pourrait poursuivre cette politique et passer de 100 nouveaux emplois à 200, 500, 1000 et 2000, et il n'aurait jamais plus de difficultés à s'approvisionner qu'il en a dans le moment. Pour se procurer, d'une façon stable, des fibres d'amiante dans cette province, alors que nous en sommes le plus grand producteur, s'il fallait que la seule voie possible soit l'étatisation, le refus de la compagnie — à mon point de vue — ferait que c'est avec grand plaisir que j'appuierais le gouvernement dans cette voie. Ce serait absolument inconvenable et inadmissible que les compagnies qui exploitent ces mines ne puissent assurer à un manufacturier du Québec des approvisionnements stables pour lui permettre de fonctionner.

Les études durent depuis longtemps. Depuis deux ans et demi que ce gouvernement est au pouvoir, on entend parler d'amiante. D'ailleurs, dès le début de 1977, le premier ministre a fait, à New York, une déclaration sensationnelle. On aurait cru, le Parti québécois étant tout de même l'Opposition officielle du gouvernement précédent, que le gros des études à ce point de vue aurait été terminé. Comment peut-on admettre qu'un parti de l'Opposition sérieux puisse mettre un sujet semblable dans son programme, puisse se promener à travers la province de Québec en disant qu'il faut nécessairement exproprier pour être maîtres chez nous, pour protéger nos ouvriers et ainsi de suite, toujours avec une coloration de nationalisme, comment croire que ce parti politique était sérieux s'il a inclus un tel sujet dans son programme sans réellement avoir la moindre idée du coût et la moindre idée des difficultés qui pouvaient résulter d'une telle étatisation?

Après deux ans et demi de pouvoir et après avoir fait combien de campagnes et de déclarations politiques à ce sujet, on n'en est pas encore parvenu à prendre une décision ferme, avec un prix fixé. Aurait-il fallu fixer le prix dans la loi même, M. le Président? Au moins, on aurait pu dire que ce gouvernement a étudié la situation sérieusement.

Il est arrivé à une conclusion ferme, avec un prix ferme, avec des difficultés ou des acquis bien étudiés, bien cernés. Il aurait pu arriver devant la population et donner une situation claire et précise basée sur des études sérieuses et dire à la

population du Québec: Voilà où nous allons et voilà les raisons pour lesquelles nous avons pris telle direction. Loin de là, nous sommes dans la même situation. D'ailleurs ce n'est pas la première fois que cela arrive avec ce gouvernement. On étudie une loi sans données précises et nous sommes obligés de nous fier à des ministres en autorité qui nous donnent des raisons aussi peu sérieuses que celles que nous a apportées cet après-midi le ministre des Finances.

Je crois que la seule motivation qu'a le gouvernement pour étatiser cette mine est qu'il est prisonnier de ses promesses électorales. Il faut bien faire quelque chose. On veut faire de cette étatisation un drapeau. On pourra se promener dans la province, passionner les gens en disant: Nous avons pu faire quelque chose pour que la province de Québec, de plus en plus, soit maîtresse chez elle. On pourra le dire et le dire à des centaines de milliers de chômeurs. Il y en a 325 000 à qui on pourrait dire cela: On l'a étatisée, l'Asbestos Corporation, et les 325 000 chômeurs diront: Oui, M. le premier ministre, vous l'avez fait, et nous, que fait-on là-dedans? Cela ne nous a même pas donné un seul emploi. On a payé... Probablement, c'est ce qui arrivera. Si on achète cette mine, on ira sur le marché de New York emprunter en vue de l'acheter. Si on ne le fait pas, si on fait un emprunt sur le marché du Québec, cela obligera à faire un emprunt futur sur les marchés étrangers à un taux d'intérêt excessivement élevé, comme vous le savez, et avec un dollar qui a une valeur très basse actuellement.

Je me remémore, lors de l'étude de cette loi, l'enthousiasme suscité par l'étatisation de Marine Industrie. Du moins l'acquisition de Marine Industrie et l'établissement de la Société générale de financement, l'établissement de SIDBEC, M. le Président, avaient créé dans la province de Québec un mouvement optimiste et la population du Québec avait réellement suivi son gouvernement lors de ces initiatives. Aujourd'hui, avec le temps, on a acquis à ce point de vue une certaine expérience. Je ne dis pas que tout ceci n'aurait pas dû être fait, mais je dis, M. le Président, que l'enthousiasme aujourd'hui est de beaucoup diminué. L'année dernière, on a voté \$35 millions...

Le Vice-Président: M. le député de Jacques-Cartier, votre temps est maintenant expiré; je vous demande de bien vouloir conclure.

M. Saint-Germain: Je termine, M. le Président, on vous disant que, l'année dernière, nous avons voté ici \$35 millions pour soutenir SIDBEC qui définitivement, si elle avait été une compagnie privée, aurait été en banqueroute. Nous avons voté combien de millions pour les bévues dont a été coupable Marine Industrie: Nous avons vu les rapports de la Société générale de financement. Malgré que toutes les entreprises ont rapporté des profits, il arrive que Marine Industrie avec \$24 millions de déficit, l'année dernière, a encore permis à l'ensemble de la Société générale de financement d'être déficitaire. Je me demande, M. le Pré-

sident, si dans quelques années les députés du temps ne seront pas appelés, comme on l'a été, à voter quelques millions de dollars pour laver les déficits de cette nouvelle entreprise gouvernementale. Je vous remercie, M. le Président.

Le Vice-Président: M. le député de Nicolet-Yamaska.

M. Serge Fontaine

M. Fontaine: M. le Président, les députés ministériels vont sûrement nous dire dans leur réplique que les députés de l'Opposition ne font que répéter les uns après les autres les mêmes arguments. C'est vrai, M. le Président, qu'on fait seulement répéter les mêmes arguments. Je peux vous dire que cela fait au-delà d'un an qu'on répète en cette Chambre les mêmes arguments. Cependant, je pense que c'est important, quand même, de répéter ces arguments puisque, du côté ministériel, on ne semble pas vouloir les écouter et même les entendre parce que souvent, pendant qu'on parle, de l'autre côté on s'efforce de faire du bruit pour nous empêcher de parler.

M. le Président, tous les députés de cette Chambre sont sans doute prêts à se lever, ce soir, pour vous dire les uns après les autres qu'ils sont prêts, eux aussi, à lutter pour que le Québec transforme de plus en plus d'amiante, pour que le Québec crée de plus en plus d'emplois dans le domaine de l'amiante. Tous les députés de cette Chambre vont se lever des deux côtés et vont être prêts à vous affirmer cela. Ils vont vous dire également qu'ils veulent que les Québécois soient de plus en plus maîtres de leur économie. Je peux le dire et les députés ministériels peuvent le dire. Mais, du côté ministériel, ce sur quoi on aime le plus insister, c'est surtout la corde sensible.

On joue avec les sentiments de la population. Le Parti québécois a un désir de posséder un emblème électoral, un slogan électoral en disant aux Québécois: Vous allez être maîtres de vos richesses naturelles. Depuis un an que nous parlons de ce problème de l'expropriation, de l'acquisition de l'Asbestos Corporation, pas encore une fois le gouvernement du Québec, les députés ministériels qui ont pris la parole là-dessus n'ont réussi à apporter un argument sérieux qui nous fait croire que le désir de posséder cet emblème pourrait être quelque chose de valable, de rentable économiquement pour la société québécoise.

Que le gouvernement du Québec, les ministériels me prouvent et prouvent également à la population du Québec qui nous écoute ce soir que tous les beaux rêves qu'ils nous font miroiter vont se réaliser. Personnellement, je vais les appuyer dans ce domaine, et je suis sûr que mes collègues vont en faire autant, si le gouvernement du Québec, si les ministériels sont en mesure de nous prouver avec des arguments sérieux qu'ils ont raison de nous faire miroiter ces rêves.

À mon avis, la réalité de ce qu'on vit aujourd'hui est tout autre que les rêves qu'on veut nous

présenter. D'autres députés l'ont dit avant moi et d'autres le diront après moi, le coût d'acquisition ou d'expropriation de cette compagnie Asbestos Corporation n'est pas connu. Le gouvernement du Québec n'est pas en mesure de nous dire aujourd'hui combien cela va coûter. \$200 millions, \$300 millions, \$400 millions, \$500 millions? On ne le sait pas. Si vous avez un chiffre à nous fournir, dites-le.

On a un projet de loi devant cette Chambre que nous sommes en train d'étudier, le projet de loi no 121. Si le gouvernement du Québec connaît le coût d'acquisition, d'expropriation de l'Asbestos Corporation, qu'il soit honnête avec la population du Québec et qu'il inscrive dans son projet de loi le coût d'acquisition d'Asbestos Corporation. S'il l'inscrit dans son projet de loi, même si on est contre le principe de cette acquisition, au moins les Québécois sauront à quoi s'attendre dans ce domaine.

On ne connaît pas non plus le coût des améliorations de cette mine qu'on veut acquérir, parce qu'on sait que cette mine est tout à fait désuète. Cela fait un an qu'on le répète et c'est encore plus vrai aujourd'hui qu'il y a un an, parce qu'on sait que la compagnie, sachant qu'elle va être expropriée, que c'était le vœu du gouvernement du Québec, a certainement négligé d'apporter certaines améliorations courantes. Lorsqu'on va vraiment acquérir cette mine, elle sera encore plus détériorée qu'il y a un an.

On va avoir également à faire des investissements considérables pour améliorer le domaine de l'environnement autour de cette mine. Si le ministre délégué à l'environnement était ici, il vous parlerait du domaine "environnemental". Des fois, on se demande si c'est lui qui est mental ou l'environnement.

On ne nous parle pas des coûts pour l'amélioration de l'environnement à la mine d'Asbestos Corporation. On ne sait pas combien ça va coûter. Si les ministériels, encore une fois, ont des montants à nous fournir, qu'ils nous le disent.

Il y a également la question des poursuites contre l'Asbestos Corporation et contre les sociétés d'amiante en général. On nous dit, dans les journaux, qu'il y a des poursuites de plusieurs milliards de dollars contre les sociétés d'amiante actuellement. Tout à l'heure, le député de Jacques-Cartier parlait de possibilités de poursuites. Moi, je vais plus loin, je vous dis que les poursuites sont réelles, qu'elles sont là actuellement. Ce que je trouve curieux, c'est que le président de la SNAQ, la Société nationale de l'amiante du Québec, M. Daniel Perlstein, a reconnu ce qui suit à la presse: "Lorsque nous serons propriétaires de l'Asbestos, nous ne serons responsables que des nouvelles poursuites et les plaintes antérieures demeureront à la charge de l'ancien actionnaire."

Ma prétention est à l'effet contraire. Si les ministériels sont en mesure de me prouver que je n'ai pas raison, cela me fera plaisir de me rallier à leurs positions. Je me réfère au projet de loi que nous sommes en train d'étudier. Les articles 26, 27 et 29 du projet de loi nous indiquent le contraire.

Une fois que le gouvernement du Québec aura acquis par expropriation Asbestos Corporation, il sera tenu de régler les poursuites déjà intentées contre l'Asbestos Corporation, comme il y en a contre d'autres sociétés d'amiante. L'article 29 dit: "La société peut prendre fait et cause du propriétaire antérieur dans les poursuites judiciaires se rapportant aux biens expropriés." Le projet de loi est bien clair, le gouvernement du Québec devra payer la facture, payer ces réclamations qu'on fait contre la société l'Asbestos Corporation au sujet de l'amiante. Je ne connais pas le montant de ces poursuites, mais j'imagine que le gouvernement du Québec, s'il est un gouvernement sérieux qui sait administrer les fonds des contribuables québécois, doit savoir à combien ces poursuites se montent, mais il ne nous l'a jamais dit. Jamais un ministériel n'a osé, dans cette Chambre, dire quel est le montant des poursuites intentées contre Asbestos Corporation. (20 h 40)

On ne nous parle pas non plus tellement de l'avenir de cette industrie au Québec. Bien sûr, on sait que la mine a encore des réserves pour plusieurs années, mais il y a un facteur dont il faut tenir compte dans ce domaine, c'est la concurrence. Bien que n'étant pas un expert dans ce domaine, je pense que la Russie est en train de devenir un des grands maîtres de cette industrie. Si le gouvernement du Québec veut concurrencer la Russie et l'Afrique, il va falloir qu'il retombe les deux pieds sur terre. Je ne pense pas que les sociétés gouvernementales actuelles soient en mesure de concurrencer d'aussi grandes entreprises. Si on se fie à l'exemple de SIDBEC, je ne pense pas que nous puissions dire que nous sommes tellement favorisés dans ce domaine.

Il y a également la question de la création d'emplois. Cela a été au coeur du débat depuis un an. On va créer des emplois au Québec, cela va être une affaire effroyable. Je pense qu'on a commencé à 20 000, on a baissé à 18 000, 10 000, 8000, 6000, 2000, 1500 et le dernier coup, je pense que c'est 400. M. le Président, 400 emplois, je veux bien croire qu'on va les créer, mais cela va être 400 emplois de fonctionnaires, par exemple. Ce ne sera pas des travailleurs qui vont avoir ces emplois; cela va être des fonctionnaires qui vont travailler pour la SNAQ. Cela va être les emplois créés par le gouvernement du Québec.

On ne parle pas non plus de la question de la concurrence. L'Asbestos Corporation va devoir concurrencer d'autres entreprises qui sont au Québec dans le domaine de l'amiante. On nous donne souvent l'exemple de l'Hydro-Québec qui a réussi à faire des profits. C'est bien sûr, l'Hydro-Québec réussit à faire des profits mais elle a un monopole et elle augmente ses tarifs comme bon lui semble. Elle réussit avec cela à faire des profits. Mais dans le domaine de l'amiante, il va y avoir un marché concurrentiel et le gouvernement du Québec va devoir faire concurrence à l'entreprise privée. Encore une fois, moi, personnellement, je ne pense pas, et mon parti, l'Union Nationale, ne pense pas que le gouvernement du

Québec soit en mesure de concurrencer l'entreprise privée. C'est un des principaux buts pour lesquels l'Union Nationale se bat contre ce projet de loi qu'on nous présente.

M. le Président, on dirait quasiment que le gouvernement du Québec agit comme s'il était dans l'Opposition. Habituellement, ce sont toujours les Oppositions qui font des promesses. Les Oppositions, surtout lors de périodes électorales, font des promesses pour essayer de devenir le gouvernement, pour former le gouvernement. Actuellement, c'est le gouvernement qui est en place qui agit comme une Opposition en faisant toutes sortes de promesses — on dirait presque qu'il est déjà en campagne électorale — et des promesses dont on ne sait pas si elles vont se réaliser. On n'a pas de preuve, M. le Président. Le gouvernement du Québec a un mauvais dossier, il n'a pas de preuve à l'appui. Tout cela, malgré les longues heures de travail que les députés de cette Chambre ont passées à étudier cette question de la nationalisation de l'Asbestos Corporation.

L'an dernier, à peu près à la même date, l'Assemblée nationale a passé des heures interminables à étudier le projet de loi no 70, Loi créant la Société nationale de l'amiante du Québec. Mon collègue de Richmond me fait remarquer qu'il était présent en commission parlementaire la plupart du temps, et qu'il y a passé au moins 70 heures pour étudier le projet de loi no 70. Je veux bien le croire. M. le Président, on a passé des heures interminables pour étudier cette question de l'acquisition d'Asbestos Corporation.

Actuellement, on étudie le projet de loi 121 et, encore là, pendant un nombre d'heures considérable, les parlementaires essaient de faire comprendre à la population du Québec que le gouvernement est sur une fausse route. Mais, pendant tout ce temps-là, le gouvernement du Québec n'a pas été en mesure de fournir aux parlementaires et à la population du Québec les garanties qu'on est en droit d'exiger de lui, des garanties de rentabilité et, surtout, des garanties de viabilité de ce projet. Le gouvernement du Québec n'a pas été en mesure de nous fournir ces garanties et, à cause de l'envergure de ce projet, nous sommes en droit d'exiger du gouvernement du Québec ces garanties que la population du Québec a besoin de connaître.

M. le Président, je pense que le gouvernement du Québec, qui représente la population et qui a été élu démocratiquement, devrait examiner toutes les possibilités qui s'offrent à lui avant de procéder à la nationalisation de l'Asbestos Corporation. Il y a des groupements sociaux qui ont fait connaître leur opinion face à la nationalisation de l'Asbestos Corporation et, entre autres, la CSD qui réclame un mini-sommet sur l'amiante et cela, avant d'étatiser. C'est la CSD qui représente des travailleurs dans le domaine de l'amiante qui dit cela au gouvernement du Québec. Elle est impliquée là-dedans. Elle connaît le dossier, la CSD, dans ce domaine. Le gouvernement du Québec, qui dit depuis deux ans qu'il est favorable aux travailleurs, aux syndicats, qu'il a un préjugé

favorable, devrait écouter ces gens. La CSD, un syndicat. Ce sont vos amis. Ils vous disent, eux: Il vaudrait mieux développer une politique de transformation de l'amiante axée sur les centres miniers. La CSD affirme, en effet, que les compagnies ont mis au point une stratégie qui consiste à prendre les devants sur les projets gouvernementaux, à les influencer et à transférer à d'autres sociétés la transformation des produits d'amiante les moins rentables, ce qui risque de créer une main-d'oeuvre à bon marché et une industrie de seconde zone équivalente aux secteurs mous. Ces questions importantes, la CSD est d'avis que le gouvernement les noie derrière l'étatisation de l'Asbestos Corporation. C'est important, cela. La centrale qui représente les mineurs de l'Asbestos croit plutôt qu'avant de se lancer dans une opération peut-être trop onéreuse — ce sont nos arguments — pour nos besoins, il y aurait lieu de convoquer toutes les parties concernées par le problème de l'amiante au Québec. Les solutions qui en ressortiraient ne seraient peut-être pas nécessairement celle de l'étatisation de la compagnie projetée tout en étant peut-être plus réalistes. C'est un syndicat qui représente des travailleurs dans le domaine de l'amiante qui dit cela au gouvernement. C'est la CSD qui dit cela au gouvernement du Québec. Le gouvernement du Québec ne fait pas de cas de cela.

Il y a également une autre possibilité qu'il faudrait peut-être regarder. On sait que General Dynamics a proposé des formes d'association au gouvernement. Le gouvernement du Québec ne devrait pas se fermer les yeux devant de telles possibilités. Je pense qu'il y aurait certainement des possibilités d'association dans ce domaine qui pourraient être beaucoup moins coûteuses et créer beaucoup plus d'emplois que ce que le gouvernement du Québec nous promet. Le gouvernement du Québec n'a même pas répondu aux offres de collaboration de General Dynamics dans ce domaine. Je pense, M. le Président, qu'un gouvernement qui veut prendre ses responsabilités devrait au moins vérifier avant d'exproprier quelles sont les possibilités d'association dans ce domaine.

Je vous ai parlé tout à l'heure, M. le Président, des poursuites. Je pense qu'aussi, de ce côté-là, le gouvernement du Québec devrait réviser son tir avant de continuer plus avant avec ce projet de loi. On aura peut-être des surprises si on veut continuer à s'engager dans cette voie sans examiner toutes les possibilités qui s'offrent à nous avant d'engager des sommes considérables, des centaines de millions de dollars venant des contribuables québécois.

(20 h 50)

Je soupçonne le gouvernement du Québec d'avoir un but. Le principal but qui est recherché, parce qu'on sait qu'actuellement il y a beaucoup de chômage au Québec, le principal but du gouvernement et, par conséquent, du Parti québécois, c'est de faire croire à la population qu'en achetant l'Asbestos Corporation, on va régler tout le problème du chômage au Québec. Je pense que c'est le but du gouvernement du Québec.

Une voix: Voyons donc!

M. Fontaine: M. le Président, je voudrais bien être clair avec la population du Québec qui nous écoute. L'achat de l'Asbestos Corporation ne créera, à mon avis, aucun emploi, sauf des emplois de fonctionnaires. Il n'y aura pas d'emplois de créés pour les mineurs qui travaillent dans les mines. C'est cela qu'il est important que les Québécois sachent. M. le Président, le ministre des Finances, depuis ses discours de budget, depuis 1976, dit que le gouvernement du Québec n'a pas de marge de manoeuvre. Nos emprunts sont au maximum. Les Québécois sont surtaxés.

Le Président suppléant (M. Marcoux): M. le député de Nicolet-Yamaska, pouvez-vous conclure?

M. Fontaine: J'y arrive, M. le Président.

Le Président suppléant (M. Marcoux): Votre temps de 20 minutes est déjà écoulé.

M. Fontaine: Si vous voulez me laisser une minute, M. le Président, je vais conclure. Nos emprunts sont au maximum. Les Québécois sont surtaxés. Les Québécois, les travailleurs salariés en ont assez de payer des taxes, en ont assez des extravagances du gouvernement du Québec qui veut dépenser des centaines de millions de dollars pour exproprier une mine. C'est assez. Les contribuables veulent des réductions d'impôt. Les Québécois veulent des choses réalistes. Je vais conclure avec une simple phrase réaliste.

Le Président suppléant (M. Marcoux): À l'ordre! À l'ordre!

M. Fontaine: Avant d'acheter ou avant d'exproprier une mine à coup de centaines de millions de dollars, que le gouvernement du Québec donne donc des routes aux Québécois pour se rendre à la mine. Merci, M. le Président.

Le Président suppléant (M. Marcoux): M. le député de Bourassa.

M. Patrice Laplante

M. Laplante: Merci, M. le Président. Je n'ai pourtant pas de mine d'amiante dans le comté de Bourassa, mais j'ai des carrières à ciment où je vois là, M. le Président, une occasion de produire avec ce ciment des "jobs" pour les Québécois tout en mélangeant ciment et amiante pour en faire des tuyaux. C'est pourquoi aujourd'hui je me pose des questions sur la réaction actuelle des financiers et des oppositions, autant l'officielle que celle de l'Union Nationale. Je me pose des questions également sur la méfiance qu'elles ont envers le gouvernement concernant le projet de loi 121. Pour la première fois au Québec depuis 50 ans, un gouvernement passe à l'action. Je dis qu'il passe à l'action parce que cela fait 50 ans que les gouvernements, autant libéraux qu'unionistes, font du

chantage avec des compagnies d'amiante en les menaçant toujours de nationalisation. Voilà que le gouvernement québécois, depuis 1976, prend ses responsabilités de bon gouvernement et aujourd'hui il passe à l'action en présentant le projet de loi 121, sans pour cela avoir négocié avec General Dynamics, l'Asbestos Corporation, le prix des actions de cette compagnie.

Mais la réaction de ces financiers a été de dire tout de suite: On négocie avec un fusil dans le dos; c'est du banditisme, c'est un vol. C'est ce qu'on dit. On dit même que la nationalisation est un mauvais choix pour les Québécois, que l'amianté, ce n'est pas payant. Personne de votre gouvernement n'a dit que, depuis 50 ans, ce ne sont pas des mines qu'ils ont nationalisées, mais les ouvriers d'Asbestos. On a traité les ouvriers d'Asbestos un petit peu comme cela s'est passé en Rhodésie. On a pris les Noirs, en Rhodésie, pour servir les Blancs. On a pris des ouvriers d'Asbestos sans s'occuper des lois, sans essayer d'inventer quelque chose de nouveau pour préserver la santé de ces travailleurs. On a attendu que chaque gouvernement puisse faire adopter des lois pour essayer de protéger ces travailleurs en matière de santé.

Même aujourd'hui, on trouve mille et une occasions pour essayer encore d'aller à côté de ces lois, on se fiche encore de l'ouvrier qui travaille dans ces mines. Asbestos crie au banditisme. Dans les années où le gouvernement a acheté DOSCO, Vachon, Stuart, Lido, Forano, Sorel Industries, chacune de ces compagnies a-t-elle crié au banditisme? Non, personne n'a crié à ce moment-là. General Dynamics a été fort heureuse de vendre au gouvernement fédéral, en 1975, sa filiale Canadair de Montréal qu'elle n'arrivait plus à rentabiliser. Là, ce n'était plus payant, pas du tout, il fallait s'accrocher à un gouvernement pour essayer de se sortir, aller têter encore l'argent du Québécois. General Dynamics avait offert au gouvernement québécois sa participation aussi à ce moment-là de la société Asbestos. Ses affaires allaient mal. Les avions ne se vendaient plus. Le matériel de guerre se vendait moins. Elle était obligée d'aller s'accrocher après Washington pour essayer de se débarrasser des intérêts qu'elle avait au Québec. On se maudissait dans ce temps-là de faire du chômage à même les deniers qu'elle était venue chercher des Québécois. Personne n'a crié là-dessus par exemple. Personne n'a entendu le gouvernement de M. Peter Lougheed dire qu'il était hostile à l'entreprise privée lorsque sa province, l'Alberta, a acheté Pacific Western Airlines, il y a quelques années. Personne. Les milieux financiers — je ne sais pas si c'est parce que ce sont des francophones ici et qu'ils sont chatouilleux dans tout — à la minute où ce sont d'autres éléments de l'extérieur du Québec, cela a sa place, c'est bon. Ne parlons pas, ce n'est pas du vol, ce n'est pas du banditisme et ce n'est pas de la folie non plus.

Personne non plus n'a dit que le gouvernement fédéral était hostile à l'entreprise privée en laissant la Corporation de développement du Canada prendre le contrôle d'une dizaine d'entre-

prises privées partout au Canada depuis sa création il y a dix ans. Personne ne parle. Personne ne parle non plus de Pétro-Canada. Asbestos, aujourd'hui, nous offre deux usines contre la nationalisation. C'est à peu près la pire farce qu'il peut y avoir eu dans ces négociations. On ne les a pas offertes au gouvernement; on les a offertes dans une conférence de presse. Pourtant, on dit bien dans ces deux usines — je vous déclare ce que M. Taschereau dit, voulant encore éviter la nationalisation de sa société Asbestos Ltée, 54,5%. General Dynamics Corporation a offert hier lors de l'assemblée annuelle des actionnaires de sa filiale minière de construire au Québec deux usines de transformation d'amianté en échange de l'arrêt des procédures d'expropriation. N'est-ce pas un petit peu du chantage? On dit un peu plus bas que M. Taschereau a même affirmé que l'un des deux projets était rendu au niveau d'usine pilote. L'usine pilote, cela veut dire quoi? Il n'y rien qui se fait au Québec, me dit-on. Des usines pilotes qu'on va faire en Ontario. M. Taschereau a fait une autre déclaration, je ne sais plus à quoi m'en tenir. La transformation, on dit que ce sont des voeux pieux et on nous annonce aussi deux projets. On a même avancé qu'il y aurait 200 jobs pour un et 1200 pour l'autre. J'y crois moins parce que M. Taschereau déclare aussi que la transformation est un voeu pieux et que l'Asbestos Corporation a pour but premier d'extraire du minerai et de produire des fibres. Son entreprise ne possède aucune technologie spéciale dans le domaine de la transformation. C'est encore du banditisme probablement, disant qu'il ne peut pas donner de "jobs" aux Québécois mais on peut leur faire accroire, par exemple, comme depuis 50 ans, qu'on est capable de leur en donner des "jobs". Mais ce qu'il y a de plus surprenant dans tout cela, lorsque les Québécois ont voulu avoir des jobs par l'amianté, ils ont offert à Asbestos, comme aux autres compagnies, d'acheter des fibres de l'amianté pour en faire des produits finis ici au Québec.

(21 heures)

Qu'est-ce qu'ils ont fait? D'accord, on va vous en vendre de l'amianté, mais à quel taux? 10%, 20% plus cher que s'ils le vendaient ailleurs, dans les autres pays. C'est ce qu'on a fait dans ces compagnies d'amianté. M. le Président, que l'on soit pour ou contre l'intervention gouvernementale dans ce dossier, une chose est certaine, l'État n'a pas à se plier au chantage de General Dynamics, ni des partis d'Opposition, ni des financiers. À partir du moment où il a pris une ferme décision de réaliser la promesse d'acheter les actions de l'Asbestos Corporation, je veux que mon gouvernement aille jusqu'au bout. Merci, M. le Président.

Le Vice-Président: Mme le député de L'Acadie.

Mme Thérèse Lavoie-Roux

Mme Lavoie-Roux: Merci, M. le Président. L'an dernier, je disais en cette Chambre que l'amianté est une matière première importante et

qu'il était normal que le gouvernement explore toutes les avenues possibles afin de faire participer au maximum les citoyens actuels et à venir du Québec à cette grande richesse qui se trouve sur son territoire. Je pense que sur ce principe fondamental, il n'y avait pas de dissidence à l'intérieur de cette enceinte entre les membres de l'Assemblée nationale. On pouvait souscrire d'emblée à cet objectif. Mais nous demandions au gouvernement, à ce moment, d'examiner d'une façon responsable tous les aspects de cet important projet de l'acquisition d'Asbestos Corporation. Ceci impliquait, évidemment, qu'il consent à discuter d'une façon claire, transparente, avec les membres de l'Assemblée nationale avec toute la population des implications à la fois politiques, économiques et sociales de l'achat ou de l'expropriation d'Asbestos Corporation. Il nous semblait que si ceci pouvait être discuté dans un climat serein, dans un climat non ambigu, avec toutes les données du problème, non seulement c'était l'appui des membres de cette Chambre qu'il obtiendrait, mais également un appui non équivoque de la part de la population.

Comment se fait-il qu'un an et demi ou près de deux ans après nous sommes toujours au même point? Nous avons maintenant devant nous ce projet de loi no 121 qui veut accorder au gouvernement le droit de procéder par expropriation pour l'acquisition d'Asbestos Corporation. Mais les questions fondamentales, à mon point de vue, n'ont pas encore reçu de réponses adéquates. Il y a des questions au point de vue du coût, M. le Président, au point de vue des débouchés possibles, des produits finis d'amiante qui seraient fabriqués par la future société, c'est-à-dire l'actuelle Société nationale de l'amiante et, finalement, il y a des répercussions sociales, particulièrement au plan de la santé et de l'environnement, auxquelles non seulement on n'a pas répondu, mais qu'on n'a peut-être pas tellement refusé mais évité de discuter sur la place publique.

Quant aux coûts de l'acquisition de l'Asbestos Corporation, il faut se rappeler, M. le Président, qu'à cet égard, le gouvernement n'a pas toujours montré un grand esprit de responsabilité. On se souviendra qu'à partir du moment où on a parlé de l'acquisition de l'Asbestos Corporation jusqu'au moment de la discussion de la loi 70 qui a créé la Société nationale de l'amiante, les actions sont passées de \$26 à près de \$42. D'ailleurs, on pouvait lire, à ce moment, dans le Blue Book of Canadian Business Stock Report de décembre 1977, au sujet de l'Asbestos Corporation: La hausse récente du prix des actions — que les actions avaient subie à ce moment — reflète l'annonce faite par le premier ministre du Québec, M. René Lévesque, que des négociations sont présentement en cours au nom de son gouvernement en vue de l'achat d'Asbestos et que, si des ententes satisfaisantes ne peuvent être faites avec l'actionnaire majoritaire de la compagnie qui détient 54,6% des parts, soit General Dynamics, alors la nationalisation pourra être envisagée. D'après ce livre, cette spéculation, ces plans du gouvernement qui avaient été

annoncés contribuaient à la hausse des actions de l'Asbestos Corporation.

En mars 1978, selon les rumeurs, le prix qu'offrirait le gouvernement variait de \$40 à \$48 l'action. Les rumeurs voulaient, à ce moment, que General Dynamics n'accepte pas moins de \$40 à \$46 par action. Aujourd'hui, au moment où nous discutons le projet de loi no 121 qu'on nous demande d'adopter le plus rapidement possible, nous sommes encore devant l'inconnu. D'autres de mes collègues l'ont dit avant moi; on sait que, d'une part, il y a eu des évaluations de faites par des firmes expertes pour le bénéfice du gouvernement et également par une firme experte pour le bénéfice de la compagnie Asbestos Corporation. Et on se trouve devant un écart très grand, puisque le prix se situe à \$42 selon l'évaluation des experts du gouvernement et qu'il va jusqu'à \$100 selon les évaluateurs de la compagnie Asbestos Corporation.

Si le projet de loi no 121 est adopté qui donne au gouvernement le droit de procéder par acquisition, que paiera le gouvernement, surtout que paieront les contribuables du Québec? Ce que le gouvernement nous dit à ce moment-ci, puisqu'il n'indique aucun prix, c'est que le prix que finalement les contribuables du Québec auront à payer se situera quelque part entre \$42 et \$100, ce qui veut dire qu'on sera même au-delà des \$60 dont parlait le ministre de l'énergie qui avait déclaré — je ne sais pas dans quelle mesure il avait contribué à la spéculation qui s'est faite autour des actions d'Asbestos Corporation — à l'automne 1977 que, même si on devait payer \$60 l'action, il ne faudrait pas s'en étonner, car il croyait que cela pouvait valoir \$60 l'action.

Voilà pour les coûts. Nous sommes toujours devant l'inconnu et on nous demande de donner au gouvernement un chèque en blanc. La réponse, messieurs, mesdames de l'Opposition, vous l'aurez quand on aura fini la négociation dont on ne connaît ni le premier, ni le dernier mot. Qu'au moins le gouvernement ait le courage, s'il veut exproprier, d'indiquer le chiffre que les contribuables du Québec auront à payer. Je pense qu'à ce moment on pourrait prendre une décision beaucoup plus responsable que ce qu'on nous demande de faire aujourd'hui.

Le deuxième point: quels seront les marchés possibles pour les produits d'amiante fabriqués au Québec? S'il est vrai que c'est du côté de la transformation de l'amiante que doivent porter les efforts du Québec s'il décide d'intervenir dans le secteur de l'amiante, il est normal de se demander quels seront les débouchés possibles pour les produits d'amiante fabriqués par une entreprise d'État. Même si le Québec exerce un monopole sur le marché international pour la vente de l'amiante, ce monopole ne concerne que l'amiante non manufacturé, c'est-à-dire la fibre minérale extraite et ayant subi un traitement mineur. Il semble bien que, contrairement à d'autres industries d'amiante du Québec telle la Johns-Manville, l'Asbestos Corporation ne s'est pas impliquée jusqu'ici dans la transformation de l'amiante et

que le gouvernement devra penser au marketing pour l'écoulement de ces produits manufacturés, alors qu'il serait peut-être plus simple pour lui d'intervenir, ce que d'autres ont d'ailleurs dit avant moi, auprès des compagnies existantes pour les persuader.

Là-dessus, je pense qu'il est bon de rappeler qu'il y a différentes formes de persuasion qui peuvent être utilisées. Certaines sont assez contraignantes. Il faut persuader les compagnies d'amiante de produire davantage de produits finis au Québec, quitte à leur accorder certains délais d'ajustement. Il faut de la souplesse, mais il faut également de la fermeté.

(21 h 10)

Je pense qu'il est bon de rappeler ici l'expérience de l'Alberta qui a, à ce moment-là, réussi à persuader les sociétés pétrolières de créer sur place une industrie pétrochimique, alors que ces mêmes sociétés possédaient ailleurs de telles industries. Elles ont vite compris qu'il y allait de leur intérêt et elles se sont ajustées aux nouvelles conditions d'exploitation. Les compagnies savent où est leur intérêt et elles sont fort capables de s'adapter à de nouvelles conditions, mais à la condition que les règles soient claires et qu'on arrête — le gouvernement — les tergiversations telles qu'on les connaît à l'égard de tout ce problème de la transformation de l'amiante ou de l'acquisition d'Asbestos Corporation.

Le gouvernement doit également examiner s'il ne serait pas dans une position de faiblesse véritable sur le marché de l'exportation de produits finis. Il est bien connu que les sociétés d'extraction sont en même temps consommatrices d'amiante pour les produits finis et semi-finis qu'elles écoulent sur le marché, directement ou indirectement, par leurs nombreuses filiales, leur production se trouvant alors vendue d'avance, ce qui ne serait pas le cas pour les produits gouvernementaux. Un économiste des Hautes études commerciales disait: "Il existe environ 3000 produits finis de l'amiante; pour chacun de ces produits, les relations entre les producteurs et les consommateurs sont déjà très fortes. Le marketing est indispensable dans une telle industrie. De plus, il est actuellement organisé à l'extérieur du Québec." Il ajoutait: "On peut toujours nationaliser les mines d'amiante, mais les firmes multinationales, qui en font la mise en marché, c'est beaucoup plus difficile."

Au plan des produits finis, le Québec pourrait se trouver dans une concurrence difficile avec des pays exportateurs de fibre d'amiante. Ce ne sont pas là des considérations nouvelles. Ce dont je fais part à mes collègues de l'Assemblée nationale et à la population, c'est une réalité dont le gouvernement doit tenir compte, réalité qui, une fois de plus, devrait le faire réfléchir sur les prochaines étapes qu'il s'apprête à franchir dans tout ce domaine de l'amiante.

Il y a un troisième point dont j'aimerais parler, celui des répercussions sociales de cette nationalisation ou de l'achat de l'amiante. Je ne veux pas revenir sur les avantages ou les désavantages de la nationalisation, je pense que le gouvernement a

fait son lit, il a maintenant décidé de se doter d'un instrument qui lui permettra d'exproprier, si cela lui semble la seule solution à sa disposition. Ce dont je voudrais parler, ce sont des répercussions sociales dans le domaine de la santé et de l'environnement. Je voudrais ici vous référer à un article du Devoir du samedi 12 mai 1979. "Amiante, des dangers qu'on cache; on masque les faits." Il s'agit d'un article qui a été écrit par un groupe de réflexion, le Collectif socialisme et santé, qui est composé de professionnels oeuvrant dans diverses institutions ou organismes reliés aux services de santé. Je cite.

"Tous ceux qui, de près ou de loin, contrôlent le domaine de l'amiante connaissent les dangers de ce produit. Par exemple, les compagnies d'assurance n'ont pas attendu les preuves scientifiques pour savoir où était leur profit, les mineurs d'amiante ne peuvent obtenir d'assurance-vie en Amérique du Nord depuis 1918, mais ce n'est pas tout. Voici quelques faits qui ont été rendus publics en 1978 à l'occasion de poursuites intentées contre des compagnies d'amiante." Je ne vous citerai pas tous les exemples, je pense que mes collègues peuvent se référer à cet article du samedi 12 mai 1979 fort intéressant à cet égard.

"Aux États-Unis et en Europe, ajoutez-on, il se déroule actuellement un débat passionné autour de l'amiante et on en interdit l'utilisation dans de plus en plus de produits, et certains pays songent même à bannir totalement l'amiante de tout usage." Je pourrais continuer plus longuement là-dessus, mais je voudrais également vous faire part du rapport annuel de Cassiar Asbestos Corporation qui, lui, exploite des mines d'amiante en Colombie-Britannique.

Il s'agit de leur rapport annuel 1978 qui a été produit le 30 avril 1979. C'est quand même très récent. Vous pouvez y lire une rubrique intitulée "Poursuites". Comme le texte est écrit en anglais, M. le Président, je vais en faire une traduction ad lib, qui est celle-ci: "Les poursuites pour blessures personnelles continuent aux États-Unis à l'égard de la compagnie Cassiar Asbestos — dont j'ai en main le rapport annuel — Les plaignants sont des travailleurs de l'amiante ou des membres de leur famille qui réclament des compensations substantielles pour des dommages à leur santé dus à la respiration ou la digestion de fibre d'amiante ou de poussière d'amiante." Ce qu'on y ajoute, c'est que depuis 1975 la compagnie ne peut plus s'assurer contre ces poursuites ou contre ces dommages. Ils ajoutent que, même dans leurs conditions de vente ou dans leurs contrats de vente de leurs produits d'amiante à leurs différents clients, ils prient ces clients d'avertir leurs employés et leurs clients des risques possibles impliqués dans la manipulation de l'amiante et leur recommandent de dire à leurs clients de se procurer la protection nécessaire contre de tels dangers. Il s'agit de quelque chose qui se passe au Canada, exploitation de mines d'amiante en Colombie-Britannique, et rapport qui date d'il y a à peine un mois.

Pour terminer, M. le Président, je voudrais simplement ici faire référence à un article de M. Paul Laurin, physicien à l'Université de Montréal,

qui, lui aussi, met le gouvernement en garde contre ce désir absolu du gouvernement de se porter acquéreur de l'Asbestos Corporation à tout prix. Il dit: "Les contribuables apprenaient ce matin qu'ils allaient acheter la compagnie Asbestos. C'est une affaire d'or pour les actionnaires d'Asbestos mais, pour les contribuables, c'est navrant." Il fait allusion également à ses études sur l'environnement, sur les dangers que l'amiante représente non seulement pour les travailleurs de l'amiante mais également les contribuables. Évidemment, il fait un rappel de toutes les poursuites qui sont présentement en cour contre les producteurs de l'amiante ou les exploiters de l'amiante. Il ajoute: "J'achète donc une entreprise — se prenant comme un de ces contribuables — qui, comme Johns-Manville, est en voie de perdre ses débouchés; du même coup, j'assume tous les procès en cours et à venir. Même une fois mon usine fermée, on continuera de m'intenter des procès. Je suis navré." C'est là la conclusion de M. Laurin, physicien.

M. le Président, le gouvernement veut procéder à la nationalisation de l'amiante. Ce n'est pas sur ce principe que je veux discuter aujourd'hui, comme je le disais tout à l'heure, mais c'est sur l'absence de données sûres quant au coût, quant aux débouchés sur les marchés nationaux et internationaux et, à mon point de vue, encore bien davantage sur les répercussions mal évaluées mais suffisamment sérieuses pour que le gouvernement réfléchisse une fois de plus avant de dire: L'amiante à tout prix. C'est une promesse politique, c'est un symbole, particulièrement au moment du référendum. M. le Président, il faut qu'une fois de plus le gouvernement examine et se dise: Ma responsabilité c'est de non seulement promouvoir le bien-être économique de mes concitoyens mais c'est surtout de ne pas le promouvoir à n'importe quel prix.
(21 h 20)

Il est important que le gouvernement se rappelle que ce sont là des considérations importantes et qu'il ne peut se dérober à ses responsabilités simplement pour réaliser une promesse qui, sans doute, demeure importante pour lui, mais qui pourrait se réaliser différemment et d'une façon probablement beaucoup plus bénéfique pour les contribuables du Québec s'il voulait convertir, si je puis m'exprimer ainsi, ce désir d'acheter en un désir de faire porter ses efforts sur la transformation de l'amiante à partir des exploitations, en s'alliant ou en s'associant aux expériences qui sont déjà faites dans ce domaine, en ne perdant jamais de vue qu'il a une responsabilité sociale et économique très importante à l'égard de tous les citoyens du Québec quant aux actes ou actions ultérieures qu'il posera dans les prochains mois à l'égard de tout ce problème de l'amiante. Merci, M. le Président.

Le Vice-Président: M. le député de Duplessis.

M. Denis Perron

M. Perron: Merci, M. le Président. Compte

tenu du fait que celui qui vous parle en ce moment n'était pas présent lors de votre nomination comme vice-président de cette Assemblée, je voudrais, M. le Président, en premier lieu vous féliciter pour le travail que vous faites depuis votre nomination. Là-dessus, je pense que tous les membres de cette Assemblée seront parfaitement d'accord avec moi.

Le Vice-Président: M. le député de Duplessis, puis-je me permettre de vous rappeler à la pertinence du débat, s'il vous plaît!

M. Perron: Parfait, M. le Président. Compte tenu du fait que je suis respectueux de vos décisions ainsi que du règlement de l'Assemblée nationale, je reviens à la pertinence du débat.

M. le Président, si j'ai décidé d'intervenir dans ce débat, c'est bien entendu parce que, dans cette enceinte, j'en ai entendu de toutes sortes. J'en ai entendu de toutes sortes à partir des coûts en passant par la santé des travailleurs...

Mme Lavoie-Roux: C'est important.

Une voix: C'est vrai.

M. Perron: ... en arrivant jusqu'au moment où on avait des oppositions systématiques de la part du Parti libéral et de l'Union Nationale.

Si j'ai décidé d'intervenir, c'est pour effectivement parler de quatre sujets qui ont été soulevés dans cette Chambre et que je voudrais cependant reprendre. En premier lieu, on a dit qu'il n'y aurait pas un seul emploi créé à la suite de cette Loi modifiant la Loi constituant la Société nationale de l'amiante qui nous permettrait d'exproprier l'Asbestos Corporation. En deuxième lieu, on a discuté dans cette Chambre des sociétés d'État, et sûrement que la majorité de mes collègues du côté où je suis, donc du côté ministériel, ne sont pas d'accord avec les dires de l'Opposition officielle et de l'Opposition officieuse en rapport avec les sociétés d'État. En troisième lieu, je voudrais toucher ce qui nous est arrivé sous l'Union Nationale en rapport avec les mines de fer de l'Ungava, de Schefferville, de Gagnon et de Fermont. En quatrième lieu, je voudrais soulever la question suivante. Comme tous mes collègues, je suis fatigué d'attendre qu'on fasse l'expropriation et qu'on devienne les maîtres chez nous en devenant propriétaires de 54% des actions de l'Asbestos Corporation.

En ce qui a trait au programme du Parti québécois, on l'a aussi mentionné. J'ai vu certains libéraux dans cette Assemblée et même un membre de l'Union Nationale qui n'est pas présent qui se plaisaient à brandir le programme du Parti québécois en disant: Que faites-vous avec ce programme? Je voudrais vous lire une partie du chapitre 10, page 24. Vous l'avez, le programme? Allez-y! C'est le temps, M. le député de Marguerite-Bourgeoys, de le faire. Vous en parlez très souvent. On pourrait peut-être regarder l'article 10 de

la page 24 qui spécifie ceci: "Assurer un contrôle majoritairement québécois là où le Québec se trouve dans une situation avantageuse par rapport à la concurrence internationale comme c'est le cas pour l'amiante." Et c'est ce qu'on est en train de faire, M. le Président, avec la loi 121. C'est ce que nous allons faire d'ici la fin de la session afin que nous devenions propriétaires, tous les Québécois et toutes les Québécoises, de l'Asbestos Corporation, ce qui va nous permettre un droit de regard à l'intérieur de tout un système qui existe, qui est actuellement en vase clos et qui appartient à une multinationale qu'on appelle General Dynamics.

M. le Président, en revenant aux sociétés d'État, lorsqu'on dit qu'elles sont toujours déficitaires, je pense que l'Opposition officielle et officieuse pourrait peut-être regarder attentivement ce qui se passe avec nos sociétés d'État. Qu'on se rappelle la Société générale de financement qui contrôle Forano, Volcano, Tricot LaSalle, Cegelec, Sogefor qui sont des sociétés rentables. Qu'on se rappelle SOQUEM avec Louvem, Niobec, etc. Qu'on se rappelle REXFOR avec Béarn, Taschereau, Les Outardes sur la Côte-Nord. Qu'on se rappelle aussi l'Hydro-Québec qui, en 1976, vu que cette société d'État se devait de réaliser des profits pour pouvoir payer, en grande partie, ce qui est en train de se construire à la baie James, a fait \$336 millions, en 1977, \$381 millions et, en 1978 — ce n'était pas sous l'ancien gouvernement, sous le gouvernement du Parti libéral, mais bien sous le nôtre — \$523 millions. Il faut penser à nos sociétés d'État. Je pense qu'avec cela il faut regarder attentivement ce que la majorité de nos sociétés d'État fait. Bien entendu, il y a certains projets qui ne fonctionnent pas. Bien entendu, par exemple, on a SIDBEC qui ramassait à peu près toutes les patates chaudes qui lui sont arrivées en pleine face depuis un certain nombre d'années. Que je sache, c'est l'ancien gouvernement qui a fait en sorte que, en grande partie, cette société d'État ne soit pas rentable aujourd'hui. Sachez une chose: Sous le présent gouvernement, cette société d'État deviendra éventuellement rentable. Qu'on se rappelle bien — on l'a vu en commission parlementaire lorsque Marine Industrie est venue nous l'expliquer — ce qui est arrivé avec les six bateaux de Karageorgis. C'était sous l'ancien gouvernement. L'ancien gouvernement n'a jamais pris ses responsabilités face à ce qui devait être fait par Marine Industrie. Six bateaux, six compagnies et, bien entendu...

Une voix: Nominations politiques.

M. Perron: ... beaucoup de nominations politiques et on sait de quelle façon cela se faisait dans le temps. Il y a BG Checo. Même si elle a eu des déboires dans le passé à cause de ce qui est arrivé en Iran — je n'ai pas, je pense à rappeler tout ce qui s'est passé — cette société d'État s'en revient et elle est en train de se remettre sur pied. C'est cela pour les sociétés d'État, M. le Président.

Pour ce qui a trait au député de Jacques-

Cartier, qui n'est pas présent en cette Chambre, qui disait que le gouvernement ne parle plus de la santé des mineurs, je voudrais lui répondre, par votre intermédiaire, M. le Président, et répondre également à l'Opposition libérale que — je suis un travailleur, je suis un de ceux qui, pendant 20 ans, ont travaillé à l'Hydro-Québec — jamais les travailleurs n'ont eu des lois qui avaient du bon sens et qui apportaient, au niveau social et au travailleur lui-même, à l'usine et à l'extérieur de l'usine, quelque chose d'aussi concret que ce que ce gouvernement a fait depuis deux ans et demi. Vous avez eu la loi 45, vous avez eu des amendements au Code du travail que vous autres, les libéraux, avez toujours refusé de faire. Pourquoi? Pour protéger certains éléments qui finançaient votre caisse électorale. C'est la raison pour laquelle aujourd'hui vous vous opposez à ce que, effectivement, on exproprie Power Corporation, pas Power Corporation, mais...

Une voix: Asbestos.

M. Perron: ... l'Asbestos Corporation.

Une voix: Après.

M. Perron: Qu'on regarde ce qui s'est passé tout dernièrement lors de la commission Malouf. Je serais très surpris si on pouvait savoir ce que General Dynamics, par le biais de l'Asbestos Corporation, a mis dans votre caisse électorale et, possiblement, dans celle de l'Union Nationale. Je peux dire ceci et je peux le certifier devant cette Chambre: Jamais, jamais, M. le Président, nous n'avons accepté de telles choses de la part des compagnies, ni même de la part des syndicats. Mais vous autres, vous l'avez fait. Je rappelle ce qui a été dit dernièrement en cette Chambre et j'espère que le Parti libéral, en ce qui a trait aux \$710 000 de la commission Malouf dont on a entendu parler, remettra...

Une voix: ... pertinence.

(21 h 30)

M. Perron: La pertinence, on peut en parler parce que vous autres, très souvent, vous n'avez pas été pertinents. J'espère que vous allez les ramener dans les fonds publics parce que cela provient effectivement des fonds publics. Le député de Jacques-Cartier disait, en rapport avec la transformation — écoutez bien cela — "si on laissait fonctionner les compagnies d'amiante tel qu'elles fonctionnent aujourd'hui au Québec, il y aurait des grandes possibilités d'accroissement de la transformation, de 100 emplois, 200 emplois et même 2000 emplois."

En 1975, sous l'ancien gouvernement, ce même gouvernement avait dit ceci: "L'intervention du Québec pourrait se produire avec la déposition à la mi-avril du prochain budget du ministre des Finances, M. Raymond Garneau. Elle a toutes les chances de prendre la forme de concessions fiscales aux compagnies minières pour les inciter à faire plus de transformation au Québec. Première

partie. Deuxième partie: Ce que l'on veut provoquer dans le secteur de l'amiante, c'est un accroissement de la transformation dans la province. — J'aurais remplacé cela par l'État. — Peut-être que des concessions fiscales, des subventions directes et indirectes constitueraient de meilleurs moyens d'atteindre cet objectif". Si je sais lire et si les membres de cette Chambre ont compris ce que je viens de lire, je pense que c'est effectivement quelque chose qui semblait être des subventions directes à l'Asbestos Corporation et à toutes les compagnies d'amiante pour faire en sorte qu'elles investissent et qu'elles transforment un produit fini ou semi-fini ici au Québec.

C'était en 1975. On est en 1979. Pendant les deux années qu'ils furent, suite à cette déclaration, présents dans cette enceinte comme gouvernement, jamais rien n'a été fait pour que les compagnies d'amiante investissent dans le domaine de l'industrie secondaire. C'est ce que nous voulons faire, M. le Président. Lorsqu'on sait — écoutez bien — que dans chaque industrie primaire, l'on crée 1000 emplois, et que si on bâtit notre industrie secondaire, pour chaque 1000 on en crée 3000 à 7000, selon l'industrie, je pense qu'il est temps qu'on agisse au Québec, spécialement en ce qui a trait à l'amiante puisque nous sommes une force sur le marché international. Cela, il ne faut jamais l'oublier.

Lorsqu'on regarde ce qui s'est passé depuis un certain nombre d'années en rapport avec les travailleurs de l'amiante, de cela, je peux vous en parler. Soyez sûrs d'une chose, au Québec, il n'y a pas seulement l'amiantose qui existe. Il y a aussi la silicose qui existe en rapport avec les villes minières, en rapport avec les travailleurs miniers qui sont aussi dans des trous comme ceux de l'amiante. Un certain M. Parent, qui est un travailleur de l'amiante et aujourd'hui à sa pension, qui ne recevra qu'une pension mensuelle de \$365 après ses 45 ans de service, déclare ceci: "La prévention contre l'amiantose ne fait que commencer." Je peux vous dire que la prévention ne fait que commencer sous ce gouvernement que vous avez en face de vous puisque l'ancien gouvernement, ni les autres avant lui n'ont fait quoi que ce soit pour prévenir ce qui pouvait arriver, autant pour le travailleur de l'amiante que pour le travailleur du fer. On se demande aussi pourquoi la compagnie n'a pas reconstruit l'usine de la mine King Beaver après l'incendie de 1974. Sa reconstruction aurait augmenté le nombre d'emplois. Asbestos a, malgré tout, reçu \$20 millions, alors que la valeur comptable de l'usine n'était que de \$5 millions.

M. le Président, lorsqu'on regarde attentivement les profits de l'Asbestos Corporation qui, comme le disait un certain député qui a parlé sur cette loi, n'a jamais réinvesti ses profits dans le domaine de l'industrie secondaire de l'amiante ou possiblement dans d'autres domaines mais plutôt sur des marchés internationaux, je pense qu'il est temps qu'on fasse quelque chose pour régler le problème que nous avons en face de nous et pour créer cette industrie secondaire qui est en fin de

compte ce que nous avons de mieux comme créateur d'emplois.

En terminant, M. le Président, je voudrais apporter certains éclaircissements en rapport avec ce qui a été dit par le député de Brome-Missisquoi, je crois, qui parlait des mines de fer. Peut-être qu'il n'était pas présent, mais, à ce que je sache, c'était l'Union Nationale qui à ce moment était présente lorsqu'en 1953-1954 on a décidé de donner une partie du Québec à la Iron Ore Company, comme elle s'appelle au moment où on se parle. Si ma mémoire est bonne, jamais à ce moment il n'a été question d'industries secondaires. Nous avons des millions de tonnes de minerai qui, au moment où on se parle, s'en vont aux États-Unis, au Japon pour créer des milliers et des milliers d'emplois dans le domaine secondaire. Jamais cet ancien gouvernement de l'Union Nationale n'a pensé avoir au moins une infime partie de cette industrie secondaire au Québec. Notre minerai de fer s'en va par bateau, que ce soit en concentrés, que ce soit même en brut à travers les mers du monde pour aller se faire transformer ailleurs. C'est ce qui se produit dans le domaine de l'amiante, puisque dans le domaine de l'amiante, au moment où on se parle, nous n'avons qu'à peu près 3% de transformation ici même au Québec. Je pense, M. le Président, qu'il est peut-être trop tard en ce qui a trait au minerai de fer. Je peux vous dire, par exemple, que compte tenu du fait que nous détenons la grande part du marché...

M. Russell: Est-ce que le député me permettrait une question, M. le Président?

M. Perron: Après.

M. Russell: Après?

M. Perron: Oui. Puisque nous détenons avec l'amiante à peu près 80% du marché international, donc des produits qui sont faits à l'extérieur du Québec puisque 80% du primaire viennent d'ici, je pense qu'il est temps qu'on agisse. Et il est drôlement temps qu'on le fasse. Il ne faudrait pas, sur ce côté, se laisser damer le pion. C'est pourquoi je serai un des membres de cette Assemblée qui seront les plus fiers de voter pour le projet de loi no 121. Merci, M. le Président.

Le Vice-Président: Très rapidement, une question au député de Duplessis, qui l'a permis.

M. Russell: Une question très brève, M. le Président. Est-ce que le député pourrait informer la Chambre s'il est au courant qui a renouvelé le contrat en 1962 et à quel prix pour le fer?

M. Perron: M. le Président, là-dessus, je peux répondre, si ma mémoire est bonne, que c'est l'ancien gouvernement, c'est le gouvernement du Parti libéral qui a été élu en 1960. Je suis parfaitement d'accord, c'est vrai. Le premier ministre actuel était là, parfaitement. Parfait. Mais vous autres, qu'est-ce que vous aviez fait comme loi,

par exemple, en 1953? Cette loi, aujourd'hui, on est poigné avec...

Le Vice-Président: À l'ordre, s'il vous plaît! Revenons à l'amiante, laissons le fer.

Revenons à l'amiante et je cède la parole au député de Robert Baldwin.

M. John O'Gallagher

M. O'Gallagher: Merci, M. le Président. M. le Président, nous, de l'Opposition, sommes contre le principe de la nationalisation de la société Asbestos pour les mêmes raisons que nous sommes contre la séparation du Québec du reste du Canada, parce qu'en effet ce n'est pas dans l'intérêt des Québécois de le faire. Toute logique économique nous démontre qu'il n'y a rien à gagner et beaucoup à perdre dans ces aventures. (21 h 40)

L'esprit fondamental qui inspire ces gens d'en face, qui inspire le projet de loi no 121, de même que la séparation c'est le nationalisme exagéré. On accuse tous les gouvernements québécois antérieurs de ne pas avoir fait cette nationalisation avant aujourd'hui. On les accuse d'avoir manqué de fierté nationale et d'avoir démontré trop de respect pour les conséquences économiques.

À part les raisons purement nationalistes, il n'y a pas de raison valable pour appuyer ce projet de loi. Est-ce que la population du Québec est assez crédule pour gober que la nationalisation de la société Asbestos est nécessaire pour faire de la recherche scientifique sur l'amiante, comme l'a dit le député de Saint-François cet après-midi? Est-ce que la population du Québec croit vraiment qu'il faut nationaliser la société Asbestos pour développer d'autres usages et d'autres marchés pour nos fibres d'amiante? Est-ce que la population croit vraiment que la société Asbestos a refusé catégoriquement de vendre des fibres directement au gouvernement du Québec où à des manufacturiers domestiques, comme l'a prétendu le ministre des Finances cet après-midi?

Voulez-vous nous faire croire qu'il soit nécessaire d'exproprier la compagnie Asbestos pour faire disparaître le système des quotas ou même forcer la société Asbestos à vous vendre de la fibre? Quel intérêt aurait la société de refuser de vous vendre de la fibre? Pourtant elle est dans le commerce de la vente de fibre partout dans le monde.

Mr. President, I therefore maintain that apart from the purely sentimental nationalistic value of this takeover, there is absolutely no real advantage to be gained. There is no advantage to be gained by the people of this province by the expropriation of the Asbestos Corporation.

Firstly, research and development into the use of fibre can be and is, this very day, being carried out without having to nationalize.

Secondly, transformation of fibre into finished products can be and is, this very day, being carried out without the nationalization of the Asbestos Corporation.

Thirdly, in spite of the very lamentable argumentation of the minister of Finance, asbestos fibre is available, at the best possible price, to any Quebec producer of finished products. It is nonsense to even suggest the producers, here in Québec, will refuse to sell to the government itself.

Fourthly, expropriation of a mine will not create jobs at the manufacturing end of the Asbestos production cycle. We have the mines and we have the working miners. This government action will not create jobs at the manufacturing end where the jobs are needed.

Fifthly, purchase or expropriation of a mine will not improve the tarnished reputation of asbestos itself with regards to its worldwide known risks and hazards to health as well as to the well known boycott of asbestos containing products by many European countries. Surely, the hundred of millions of dollars in law suits against the asbestos producers in Europe and in the United States is a sufficient reason to make this government reconsider. The real disadvantages in this impulsive nationalization, a nationalist venture, are many but it is the cost to the taxpayers that will hurt the most. Let us face it. Our track record with SIDBEC and Marine Industries are that government intervention and government operation of industry and the efforts of the industry in the market-place should be avoided at all times.

The role of government in this part of the free world area in which we operate should be simply to regulate commerce and to act as a catalyst to promote industrial or resources development and to assure that all our citizen benefit from these resources. This is normally achieved here in North America and can be achieved here as well by research, promotion of research by the government, but principally by taxation either positive taxation in the case of foreign investment or negative taxation as an incentive to domestic investment.

With regards to this particular company which the government wishes to acquire, all reports indicate that there are some very serious technical faults with a mine in the Ungava region, regarding the stability of its slopes and regarding the very substandard equipment in use in the plant, in the Eastern Townships.

I will refer particularly to the equipment used to remove fiber from the air breathed by the workers. Over and above the cost of the expropriation of the mine itself, how many millions of dollars, Mr. President, will have to be spent to make the mine and its equipment safe for the workers?

This is an unnecessary investment that would normally be made by the company and not by the public. It is again not necessary to expropriate the company to make the mine and its operation safe. The government has the necessary laws on the books today to force this correction. But, Mr. President, over and above all of these very real disadvantages in expropriation, inherent in this nationalistic venture, the worst is the deplorable

and very depressing effect that this action is having on private enterprise and on investment by the private sector, whether it be domestic or foreign.

(21 h 50)

This type of feverish nationalism expressed by this bill itself and by the Prime minister's rantings, yesterday and again today, gives momentum to the exodus of head offices from Montreal. The economic damage done to this province and its people by this government shall continue for so long as the principal motivation of all government action remains nationalistic. Such unreasoned thinking on the part of the government can only suggest that the Asbestos Corporation is only the first step on an overall nationalistic venture. This is an assault on the North American market system in which we operate.

Can you imagine, Mr. President, the economic disaster that would result in your very own county, in Arvida and in Baie-Comeau, for example, if Jamaica and Venezuela decided to transform their bauxite with readily available oil in their own countries? The same can be said for our petrochemical and plastics, and textile industries, which would entirely disappear if other OPEC countries supplying oil and those countries supplying cotton, the raw materials of these industries, were to adopt the same attitude as this government.

Mr. President, I can only conclude by observing this scenario developed by the Parti québécois, in January 1977, menace made by the premier at the Economic Club in New York, the scenario of bill 70 last winter where the price of the shares was driven from \$16 to \$26 and now this show of bill 121, I can only conclude, Mr.

President, that this government is simply playing up the nationalistic sentiment of a misguided few to the detriment of us all. In the time left to this government, I predict, Mr. President, and mark my words, that this government shall never purchase nor expropriate the Asbestos Corporation. It is only a nationalistic but very costly show. Thank you.

Le Président: M. le ministre des Communications.

M. O'Neill: M. le Président, étant donné l'heure tardive, je me permets de demander l'ajournement du débat.

Une voix: Suspension.

M. O'Neill: Suspension?

Le Président: En faites-vous motion, M. le ministre?

M. O'Neill: Oui, j'en fais motion, M. le Président.

Le Président: Cette motion d'ajournement du débat sera-t-elle adoptée?

Des voix: Adopté.

Le Président: La motion est adoptée, M. le ministre des Communications. En conséquence, l'Assemblée ajourne ses travaux, suivant l'ordre de l'Assemblée qui a été donné antérieurement, à lundi prochain 14 heures. Bonne fin de semaine.

Fin de la séance à 21 h 54